

P.L.F. 2005

1

Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales

Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales

Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	31
Présentation des dépenses en capital	67
Récapitulation par agrégat	73
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	131
Présentation des emplois	135
Annexes	161

Récapitulation des crédits

Récapitulatif des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Titre III Moyens des services							
Personnel. Rémunérations d'activité	///////	///////	4.586.970.827	+18.577.349	4.605.548.176	+24.794.382	4.630.342.558
Personnel en retraite. Pensions et allocations	///////	///////	2.485.195.054	+144.369.000	2.629.564.054	+34.490.000	2.664.054.054
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	///////	///////	461.792.862	+3.357.244	465.150.106	-7.513.927	457.636.179
Matériel et fonctionnement des services	///////	///////	914.744.100	"	914.744.100	-94.044.028	820.700.072
Subventions de fonctionnement	///////	///////	79.700.000	"	79.700.000	+3.367.295	83.067.295
Dépenses diverses	///////	///////	1.425.102.990	-221.691.799	1.203.411.191	+42.257.179	1.245.668.370
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	///////	///////	"	"	"	+134.941.195	134.941.195
Totaux titre III	///////	///////	9.953.505.833	-55.388.206	9.898.117.627	+138.292.096	10.036.409.723
Titre IV Interventions publiques							
Interventions politiques et administratives	///////	///////	973.378.074	-418.100	972.959.974	+68.116.513	1.041.076.487
Action sociale. Assistance et solidarité	///////	///////	12.014.669	"	12.014.669	"	12.014.669
Totaux titre IV	///////	///////	985.392.743	-418.100	984.974.643	+68.116.513	1.053.091.156
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	10.938.898.576	-55.806.306	10.883.092.270	+206.408.609	11.089.500.879
Titre V Investissements exécutés par l'Etat							
Equipements administratif et divers	429.550.000	434.305.000	378.950.000	///////	255.110.000	+212.040.000	467.150.000
Totaux titre V	429.550.000	434.305.000	378.950.000	///////	255.110.000	+212.040.000	467.150.000
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat							
Logement et urbanisme	13.196.000	17.196.000	13.720.000	///////	8.800.000	+8.920.000	17.720.000
Equipements administratif et divers	2.113.209.000	2.093.129.000	1.872.373.000	///////	1.025.862.000	+897.987.000	1.923.849.000
Totaux titre VI	2.126.405.000	2.110.325.000	1.886.093.000	///////	1.034.662.000	+906.907.000	1.941.569.000
Totaux pour les dépenses en capital	2.555.955.000	2.544.630.000	2.265.043.000	///////	1.289.772.000	+1.118.947.000	2.408.719.000
Totaux généraux	2.555.955.000	2.544.630.000	13.203.941.576	///////	12.172.864.270	+1.325.355.609	13.498.219.879

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

P.L.F. 2005

Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
11 Administration territoriale	1.177.284.549		52.839.000		1.230.123.549	31.172
12 Sécurité civile	211.516.531	14.801.404	115.050.000	65.000.000	406.367.935	2.057
13 Police nationale	5.569.609.178		285.231.000	21.720.000	5.876.560.178	135.459
21 Collectivités locales	"	956.805.623		1.854.349.000	2.811.154.623	"
31 Administration générale	3.077.999.465	81.484.129	14.030.000	500.000	3.174.013.594	5.624
Totaux	10.036.409.723	1.053.091.156	467.150.000	1.941.569.000	13.498.219.879	174.312

Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité							
31-01	Administration centrale et services techniques communs. Rémunérations principales						
10	31	Ministre et ministre délégué	323.183	+1.616	324.799	"	324.799
21	31	Administration centrale. Emplois de direction et administrateurs civils	11.593.269	+57.966	11.651.235	-19.935	11.631.300
22	31	Administration centrale. Autres personnels (hors personnels techniques et spécialisés)	48.368.029	+241.840	48.609.869	-2.167.154	46.442.715
40	31	Inspection générale de l'administration	2.665.403	+13.328	2.678.731	"	2.678.731
91	31	Service des systèmes d'information et de communication	23.388.137	+116.941	23.505.078	+1.128.710	24.633.788
92	31	Mécanographie et informatique	4.829.174	+24.145	4.853.319	+68.461	4.921.780
93	31	Service social	4.185.876	+20.929	4.206.805	+49.439	4.256.244
94	12	Personnels techniques de la sécurité civile	9.750.965	+48.755	9.799.720	+979.974	10.779.694
95	13	Personnels administratifs et techniques des services techniques de la police nationale	10.310.517	+51.552	10.362.069	+1.775.136	12.137.205
96	31	Administration centrale - filiale technique et de service des personnels techniques et spécialisés	4.058.152	+20.291	4.078.443	-885.617	3.192.826
		Totaux pour le chapitre	119.472.705	+597.363	120.070.068	+929.014	120.999.082
31-02	Administration centrale et services techniques communs. Indemnités et allocations diverses						
11	31	Administration centrale. Emplois de direction et administrateurs civils	6.861.226	+34.304	6.895.530	+630.333	7.525.863
12	31	Administration centrale. Autres personnels (hors personnels techniques et spécialisés)	16.143.460	+72.195	16.215.655	+225.795	16.441.450
40	31	Formation, concours et examens administratifs	845.610	+4.228	849.838	"	849.838
50	12	Défense et sécurité civiles: enseignement, séminaires et cycles d'information de défense	35.303	+177	35.480	"	35.480
60	31	Inspection générale de l'administration	1.237.275	+6.186	1.243.461	+130.000	1.373.461

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
91	31 Service des systèmes d'information et de communication	5.947.149	+23.960	5.971.109	+600.571	6.571.680
92	31 Mécanographie et informatique	40.834	"	40.834	"	40.834
93	31 Service social	692.030	+123	692.153	+21.075	713.228
94	12 Personnels techniques de la sécurité civile	669.071	+2.042	671.113	+54.450	725.563
95	13 Personnels administratifs et techniques des services techniques de la police nationale	2.079.780	+9.315	2.089.095	+376.947	2.466.042
96	31 Administration centrale - filiale technique et de service des personnels techniques et spécialisés	739.257	+3.432	742.689	-137.330	605.359
	Totaux pour le chapitre	35.290.995	+155.962	35.446.957	+1.901.841	37.348.798
31-11	Administration territoriale. Rémunérations principales					
10	11 Corps préfectoral	6.785.317	+33.927	6.819.244	-32.440	6.786.804
30	11 Préfectures (autres que la préfecture de police et la préfecture de Paris en application de la loi n° 75- 1331 du 31 décembre 1975 portant réforme du régime administratif de la ville de Paris)	14.677.716	+73.388	14.751.104	-2.025.955	12.725.149
40	11 Secrétariats généraux pour les affaires régionales	638.852	+3.194	642.046	"	642.046
	Totaux pour le chapitre	22.101.885	+110.509	22.212.394	-2.058.395	20.153.999
31-12	Administration territoriale. Indemnités et allocations diverses					
10	11 Corps préfectoral	1.339.133	+381	1.339.514	+38.871	1.378.385
30	11 Préfectures	2.927.885	+6.942	2.934.827	-78.860	2.855.967
40	11 Secrétariats généraux pour les affaires régionales	367.806	+1.840	369.646	"	369.646
	Totaux pour le chapitre	4.634.824	+9.163	4.643.987	-39.989	4.603.998
31-21	Cultes d'Alsace et de Lorraine. Rémunérations et indemnités					
10	31 Cultes d'Alsace et de Lorraine	31.248.174	+156.240	31.404.414	-396.502	31.007.912
	Totaux pour le chapitre	31.248.174	+156.240	31.404.414	-396.502	31.007.912

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
31-30	Défense et sécurité civiles. Rémunérations principales					
10	12	23.805.699	+119.029	23.924.728	+348.887	24.273.615
70	12	5.134.259	+25.672	5.159.931	+650.000	5.809.931
		28.939.958	+144.701	29.084.659	+998.887	30.083.546
31-31	Défense et sécurité civiles. Indemnités et allocations diverses					
10	12	8.249.535	"	8.249.535	+606.645	8.856.180
40	12	12.774.867	+2.409	12.777.276	+1.042.557	13.819.833
		21.024.402	+2.409	21.026.811	+1.649.202	22.676.013
31-41	Police nationale. Rémunérations principales					
10	13	2.553.534.791	+12.767.675	2.566.302.466	+19.974.970	2.586.277.436
20	13	6.222.874	+31.114	6.253.988	"	6.253.988
40	13	296.159.360	+1.480.796	297.640.156	-1.565.092	296.075.064
		2.855.917.025	+14.279.585	2.870.196.610	+18.409.878	2.888.606.488
31-42	Police nationale. Indemnités et allocations diverses					
10	13	1.136.497.532	+3.026.690	1.139.524.222	-2.156.146	1.137.368.076
20	13	6.700.835	+2.520	6.703.355	"	6.703.355
30	13	53.588.111	+84.872	53.672.983	+3.980.532	57.653.515
50	13	1.466.966	+7.335	1.474.301	-5.074	1.469.227
		1.198.253.444	+3.121.417	1.201.374.861	+1.819.312	1.203.194.173
31-95	Personnels ouvriers. Salaires et accessoires de salaire					
10	12	4.651.371	"	4.651.371	-89.595	4.561.776
20	13	29.697.525	"	29.697.525	-1.334.565	28.362.960
30	13	8.612.685	"	8.612.685	-439.306	8.173.379
		42.961.581	"	42.961.581	-1.863.466	41.098.115

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
31-96	Emplois de proximité. Dépenses de personnel						
10	13	Dépenses de personnel	213.300.000	"	213.300.000	+3.582.444	216.882.444
		Totaux pour le chapitre	213.300.000	"	213.300.000	+3.582.444	216.882.444
31-98	Autres agents non titulaires. Rémunérations et vacations						
10	31	Administration centrale	449.193	"	449.193	+2.246	451.439
20	11	Préfectures	"	"	"	"	"
30	13	Police nationale	5.169.912	"	5.169.912	-107.851	5.062.061
40	13	Service de coopération technique internationale de police	1.043.514	"	1.043.514	+5.217	1.048.731
50	12	Défense et sécurité civiles	361.217	"	361.217	"	361.217
60	31	Service des systèmes d'information et de communication	1.995.196	"	1.995.196	-37.526	1.957.670
70	13	Police nationale : réserve civile	3.000.000	"	3.000.000	"	3.000.000
80	31	Services sociaux	1.754.896	"	1.754.896	+70	1.754.966
91	31	Administration centrale. Personnel de nettoyage	"	"	"	"	"
93	31	Affaires juridiques et réglementaires	51.906	"	51.906	"	51.906
		Totaux pour le chapitre	13.825.834	"	13.825.834	-137.844	13.687.990
2ème partie Personnel en retraite. Pensions et allocations							
32-92	Participation aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat						
10	31	Participation aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat	8.981.000	+169.000	9.150.000	"	9.150.000
		Totaux pour le chapitre	8.981.000	+169.000	9.150.000	"	9.150.000
32-97	Participation aux charges de pensions						
10	31	Pensions civiles (sauf préfecture de police)	2.172.736.158	+144.200.000	2.316.936.158	+34.490.000	2.351.426.158
20	31	Pensions civiles (préfecture de police)	267.460.375	"	267.460.375	"	267.460.375
30	31	Pensions civiles - Personnels pris en charge au titre de la loi du 11 octobre 1985	36.017.521	"	36.017.521	"	36.017.521
		Totaux pour le chapitre	2.476.214.054	+144.200.000	2.620.414.054	+34.490.000	2.654.904.054

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales							
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat						
11	31	Administration centrale. Emplois de direction et administrateurs civils	1.316.615	+6.583	1.323.198	+111.120	1.434.318
12	31	Administration centrale. Autres personnels (hors personnels techniques et spécialisés)	5.821.423	+29.107	5.850.530	+606.211	6.456.741
13	31	Inspection générale de l'administration	262.790	+1.314	264.104	+26.557	290.661
18	31	Administration centrale. Personnel de nettoyage	551.537	+2.758	554.295	-551.537	2.758
19	31	Service des pensions	1.214.380	+6.072	1.220.452	"	1.220.452
20	11	Corps préfectoral	"	"	"	+47.794	47.794
30	11	Préfectures	18.899	+95	18.994	-18.994	"
60	31	Cultes d'Alsace et de Lorraine	3.106.247	+15.532	3.121.779	+334.230	3.456.009
71	13	Police nationale	271.681.633	+1.358.409	273.040.042	+27.681.858	300.721.900
72	13	Police nationale. Personnels techniques	3.974.990	+19.875	3.994.865	-286.001	3.708.864
73	13	Police nationale. Service national	307.047	+1.535	308.582	"	308.582
74	12	Défense et sécurité civiles. Personnels techniques	25.103.756	+125.519	25.229.275	+514.394	25.743.669
75	12	Défense et sécurité civiles. Personnels militaires	1.454.028	+7.270	1.461.298	+1.070.756	2.532.054
76	12	Défense et sécurité civiles. Personnels de nettoyage	151.749	+759	152.508	"	152.508
77	13	Service de coopération technique internationale de police	512.271	+2.561	514.832	+70.447	585.279
78	31	Administration centrale - filière technique et de service des personnels techniques et spécialisés	340.649	+1.703	342.352	-75.487	266.865
80	31	Service social	2.309.055	+11.545	2.320.600	+46.123	2.366.723
90	31	Service des systèmes d'information et de communication	4.181.189	+20.907	4.202.096	+170.263	4.372.359
		Totaux pour le chapitre	322.308.258	+1.611.544	323.919.802	+29.747.734	353.667.536

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat					
11	31 Administration centrale. Emplois de direction et administrateurs civils	397.058	+6.750	403.808	-196.430	207.378
12	31 Administration centrale. Autres personnels (hors personnels techniques et spécialisés)	2.247.288	+38.204	2.285.492	-982.376	1.303.116
13	31 Inspection générale de l'administration	103.865	+1.766	105.631	-16.389	89.242
20	11 Corps préfectoral	90.418	+1.537	91.955	-64.777	27.178
30	11 Préfectures	"	"	"	"	"
60	31 Cultes d'Alsace et de Lorraine	136.078	+2.313	138.391	-106.889	31.502
71	13 Police nationale	97.679.042	+1.660.544	99.339.586	-36.995.223	62.344.363
72	13 Police nationale. Personnels techniques	1.697.883	"	1.697.883	-178.987	1.518.896
74	12 Défense et sécurité civiles. Personnels techniques	502.792	+8.547	511.339	-47.053	464.286
75	12 Défense et sécurité civiles. Personnels militaires	494.537	+8.407	502.944	+11.465	514.409
77	13 Service de coopération technique internationale de police	1.548.980	"	1.548.980	"	1.548.980
78	13 Police nationale. Emplois de proximité	870.552	"	870.552	-80.520	790.032
79	31 Administration centrale - filiale technique et de service des personnels techniques et spécialisés	338.965	"	338.965	-103.437	235.528
80	31 Service social	161.781	+2.750	164.531	-129.775	34.756
90	31 Service des systèmes d'information et de communication	875.385	+14.882	890.267	-284.740	605.527
	Totaux pour le chapitre	107.144.624	+1.745.700	108.890.324	-39.175.131	69.715.193
33-92	Autres dépenses d'action sociale					
10	31 Prestations individuelles d'action sociale	2.077.728	"	2.077.728	-1.461.759	615.969
20	31 Politiques médicales	4.275.358	"	4.275.358	"	4.275.358
30	31 Autres politiques sociales	5.377.040	"	5.377.040	-2.249.730	3.127.310
50	31 Fondations et établissements rattachés	2.011.944	"	2.011.944	"	2.011.944

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
60	13 Action sociale gérée par la sous-direction de l'action sociale de la police nationale (nouveau)	"	"	"	+7.243.677	7.243.677
71	31 Secours	1.776.031	"	1.776.031	-1.703.966	72.065
72	31 Service des cultes. Secours	17.077	"	17.077	"	17.077
73	31 Comités de liaison et de coordination des services sociaux et autres actions sociales	5.336	"	5.336	"	5.336
80	31 Sociétés mutualistes	3.256.617	"	3.256.617	-500.000	2.756.617
90	31 Fonctionnement et aménagement d'établissements sociaux	13.542.849	"	13.542.849	+585.248	14.128.097
Totaux pour le chapitre		32.339.980	"	32.339.980	+1.913.470	34.253.450

4ème partie Matériel et fonctionnement des services

34-01 Administration centrale et services communs. Moyens de fonctionnement

11	31 Services centraux: dépenses diverses des services de l'administration centrale	6.761.525	"	6.761.525	-318.578	6.442.947
12	31 Services centraux: frais de changement de résidence et congés bonifiés	813.634	"	813.634	"	813.634
16	31 Services centraux: administration territoriale - relations internationales	104.940	"	104.940	"	104.940
31	31 Sous-direction des affaires immobilières: loyers	17.216.595	"	17.216.595	+614.867	17.831.462
32	31 Sous-direction des affaires immobilières: autres charges communes	6.607.890	"	6.607.890	+888.128	7.496.018
40	31 Services de l'information et des relations publiques	2.653.654	"	2.653.654	"	2.653.654
51	31 Services zonaux des systèmes d'information et de communication	2.963.222	"	2.963.222	"	2.963.222
61	31 Comité des finances locales	"	"	"	"	"
62	31 Organismes nationaux relatifs aux collectivités territoriales	241.766	"	241.766	"	241.766
63	31 Direction générale des collectivités locales: publications	246.967	"	246.967	"	246.967
70	31 Services sociaux	550.573	"	550.573	+500.000	1.050.573

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
92	31 Services du recrutement et de la formation du secrétariat général	3.439.223	"	3.439.223	"	3.439.223
94	31 Services centraux: études générales	853.473	"	853.473	"	853.473
Totaux pour le chapitre		42.453.462	"	42.453.462	+1.684.417	44.137.879
34-03	Frais de réception et de voyages exceptionnels					
10	31 Frais de réception et de voyages exceptionnels	1.997.858	"	1.997.858	"	1.997.858
Totaux pour le chapitre		1.997.858	"	1.997.858	"	1.997.858
34-31	Défense et sécurité civiles. Moyens de fonctionnement					
10	12 Services centraux, soutien logistique et dépenses communes	24.267.552	"	24.267.552	+1.400.000	25.667.552
20	12 Formations militaires	8.971.411	"	8.971.411	"	8.971.411
Totaux pour le chapitre		33.238.963	"	33.238.963	+1.400.000	34.638.963
34-41	Police nationale. Moyens de fonctionnement					
10	13 Services territoriaux	205.755.657	"	205.755.657	-7.633.458	198.122.199
21	13 Services spécialisés: Compagnies républicaines de sécurité	39.939.156	"	39.939.156	-39.939.156	"
22	13 Services spécialisés: Ecoles et formation	34.623.115	"	34.623.115	"	34.623.115
23	13 Services spécialisés: Police judiciaire	21.753.961	"	21.753.961	-914.694	20.839.267
24	13 Services spécialisés: Surveillance du territoire	6.666.273	"	6.666.273	"	6.666.273
25	13 Direction centrale de la police aux frontières	7.104.525	"	7.104.525	"	7.104.525
26	13 Services spécialisés: renseignements généraux	6.062.453	"	6.062.453	"	6.062.453
27	13 Reconduites à la frontière	19.818.372	"	19.818.372	"	19.818.372
28	13 Compagnies républicaines de sécurité: frais de déplacement (hors changement de résidence)	41.215.612	"	41.215.612	-41.215.612	"
40	13 Service spécialisé à vocation internationale	3.534.977	"	3.534.977	"	3.534.977
60	13 Services centraux: police nationale	6.274.694	"	6.274.694	"	6.274.694

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
70	13 Secrétariats généraux pour l'administration de la police: dépenses effectuées pour le compte des services de police	952.480	"	952.480	"	952.480
80	13 Emplois de proximité: moyens de fonctionnement	37.313.523	"	37.313.523	"	37.313.523
91	13 Services logistiques	188.729.837	"	188.729.837	+10.964.422	199.694.259
92	13 Enquêtes et surveillance	10.612.961	"	10.612.961	-255.602	10.357.359
93	13 Autres frais de déplacement	21.953.318	"	21.953.318	"	21.953.318
97	13 Police nationale: frais de transport: versements à des organismes de transport ou à d'autres personnes morales	36.284.086	"	36.284.086	"	36.284.086
Totaux pour le chapitre		688.595.000	"	688.595.000	-78.994.100	609.600.900
34-42	<i>Police nationale. Sécurité routière (ancien)</i>					
10	13 <i>Contrôle et sanction automatisés</i>	30.000.000	"	30.000.000	-30.000.000	"
Totaux pour le chapitre		30.000.000	"	30.000.000	-30.000.000	"
34-82	Dépenses d'informatique et de télématique					
11	31 Administration centrale. Informatique	6.222.500	"	6.222.500	-2.431.523	3.790.977
12	31 Administration centrale. Systèmes d'information et de communication	442.000	"	442.000	+15.000	457.000
13	31 Administration centrale. Autocommutateurs	102.000	"	102.000	+1.102.462	1.204.462
21	11 Administration territoriale. Informatique	20.872.119	"	20.872.119	+9.307.114	30.179.233
22	11 Administration territoriale. Systèmes d'information et de communication	"	"	"	"	"
23	11 Administration territoriale. Autocommutateurs	3.056.801	"	3.056.801	-833.917	2.222.884
41	12 Défense et sécurité civiles. Informatique	856.832	"	856.832	-849.896	6.936
42	12 Défense et sécurité civiles. Systèmes d'information et de communication	104.000	"	104.000	-14.000	90.000
43	12 Défense et sécurité civiles. Autocommutateurs	85.753	"	85.753	+28.493	114.246
51	13 Police nationale. Informatique	25.177.500	"	25.177.500	+1.062.273	26.239.773

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
52	13 Police nationale. Systèmes d'information et de communication	21.975.200	"	21.975.200	-5.230.000	16.745.200
53	13 Police nationale. Autocommutateurs	4.703.997	"	4.703.997	-216.922	4.487.075
54	13 Dépenses liées aux accords de Schengen (fonctionnement du système informatique central et interface aux systèmes nationaux)	496.619	"	496.619	+1.409.423	1.906.042
55	13 Points hauts et ACROPOL	1.295.817	"	1.295.817	+12.164.183	13.460.000
81	31 Services communs. Informatique	29.065.679	"	29.065.679	-2.766.435	26.299.244
82	31 Services communs. Systèmes d'information et de communication	2.122.000	"	2.122.000	-117.000	2.005.000
83	31 Services communs. Autocommutateurs	1.880.000	"	1.880.000	-763.600	1.116.400
	Totaux pour le chapitre	118.458.817	"	118.458.817	+11.865.655	130.324.472

6ème partie Subventions de fonctionnement

36-51		Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris				
10	13 Préfecture de police	2.224.308	"	2.224.308	+321.416	2.545.724
20	13 Laboratoire central de la préfecture de police : étude de la pollution de l'air dans Paris	60.217	"	60.217	"	60.217
30	12 Brigade de sapeurs-pompiers de Paris	66.514.158	"	66.514.158	+2.607.815	69.121.973
40	13 Financement des dépenses de l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police	3.422.858	"	3.422.858	+34.746	3.457.604
50	13 Laboratoire de toxicologie et laboratoire central de la préfecture de police : activités de police scientifique	5.038.367	"	5.038.367	+252.956	5.291.323
60	12 Protection civile et service des installations classées de la préfecture de police	2.440.092	"	2.440.092	+150.362	2.590.454
	Totaux pour le chapitre	79.700.000	"	79.700.000	+3.367.295	83.067.295

Titre III Moyens des services

chapitre article agrégat		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
7ème partie Dépenses diverses						
37-10	Administration préfectorale. Dépenses diverses					
10	11	12.509.603	"	12.509.603	-6.998.413	5.511.190
20	21	"	"	"	"	"
30	21	"	"	"	"	"
		12.509.603	"	12.509.603	-6.998.413	5.511.190
37-30	Dotations globalisées de préfetures					
10	11	841.548.758	+4.108.201	845.656.959	+43.869.445	889.526.404
20	11	221.532.759	"	221.532.759	+3.479.110	225.011.869
30	21	"	"	"	"	"
		1.063.081.517	+4.108.201	1.067.189.718	+47.348.555	1.114.538.273
37-50	Instituts d'études et autres organismes					
10	13	4.077.847	"	4.077.847	+372.700	4.450.547
20	13	1.824.339	"	1.824.339	"	1.824.339
30	12	4.789.407	"	4.789.407	+1.534.337	6.323.744
40	13	3.048.980	"	3.048.980	-3.048.980	"
50	13	"	"	"	"	"

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
90	13 Autres organismes (nouveau)	"	"	"	+3.048.980	3.048.980
Totaux pour le chapitre		13.740.573	"	13.740.573	+1.907.037	15.647.610
37-61	Dépenses relatives aux élections					
10	31 Elections présidentielles	"	"	"	"	"
21	31 Elections législatives générales	"	"	"	"	"
22	31 Elections des représentants au Parlement européen	95.000.000	-91.500.000	3.500.000	"	3.500.000
30	31 Elections sénatoriales générales	5.000.000	-5.000.000	"	"	"
40	31 Elections cantonales générales	60.000.000	-60.000.000	"	"	"
50	31 Elections municipales générales	"	"	"	"	"
61	31 Référendums	"	+25.000.000	25.000.000	"	25.000.000
62	31 Elections relatives aux organismes professionnels ou sociaux	"	"	"	"	"
70	31 Elections régionales générales et assemblée de Corse	84.000.000	-84.000.000	"	"	"
80	31 Elections partielles (législatives, sénatoriales, cantonales, municipales, régionales, territoriales)	4.500.000	-4.000.000	500.000	"	500.000
90	31 Elections. Dépenses communes	11.000.000	-10.000.000	1.000.000	"	1.000.000
Totaux pour le chapitre		259.500.000	-229.500.000	30.000.000	"	30.000.000
37-91	Frais de contentieux et réparations civiles					
11	31 Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	71.725.700	+3.682.610	75.408.310	"	75.408.310
12	31 Défense et assistance des fonctionnaires	338.004	+17.390	355.394	"	355.394
13	31 Accidents du travail	4.207.593	"	4.207.593	"	4.207.593
Totaux pour le chapitre		76.271.297	+3.700.000	79.971.297	"	79.971.297
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001						
39-01	Programme "Soutien des politiques de l'intérieur" (nouveau)					
01	31 Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"	"

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
02	31 Regroupement des autres dotations	"	"	"	"	"
50	31 Affaires financières et immobilières - Direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI)	"	"	"	+6.153.797	6.153.797
	Totaux pour le chapitre	"	"	"	+6.153.797	6.153.797
39-02	Programme "Police nationale" - Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité, direction départementale de sécurité publique des Yvelines et secrétariat général pour l'administration de la police de Marseille (nouveau)					
01	13 Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"	"
02	13 Regroupement des autres dotations	"	"	"	"	"
10	13 Ordre public et protection de la souveraineté	"	"	"	+52.184.247	52.184.247
20	13 Sécurité et paix publiques	"	"	"	+42.362.496	42.362.496
30	13 Sécurité routière	"	"	"	+8.346.279	8.346.279
40	13 Police des étrangers, sûretés des transports internationaux	"	"	"	+5.000.080	5.000.080
50	13 Police judiciaire et concours à la justice	"	"	"	+726.262	726.262
60	13 Commandement, formation et logistique	"	"	"	+20.168.034	20.168.034
90	13 Dépenses de personnels concourant à différentes actions	"	"	"	"	"
	Totaux pour le chapitre	"	"	"	+128.787.398	128.787.398

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
1ère partie Interventions politiques et administratives							
41-31	Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours						
10	12	Services de lutte contre l'incendie et de secours	2.313.035	-26.300	2.286.735	+500.000	2.786.735
		Totaux pour le chapitre	2.313.035	-26.300	2.286.735	+500.000	2.786.735
41-51	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales						
40	31	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine	1.063.990	"	1.063.990	-4.340	1.059.650
		Totaux pour le chapitre	1.063.990	"	1.063.990	-4.340	1.059.650
41-52	Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes						
10	21	Collectivités territoriales de la métropole	11.762.245	"	11.762.245	"	11.762.245
20	31	Organismes divers	551.871	-391.800	160.071	"	160.071
		Totaux pour le chapitre	12.314.116	-391.800	11.922.316	"	11.922.316
41-56	Dotation générale de décentralisation						
10	21	Communes	181.720.607	"	181.720.607	+20.295.302	202.015.909
20	21	Départements	121.313.031	"	121.313.031	+17.498.019	138.811.050
30	21	Régions	338.591.912	"	338.591.912	+18.068.105	356.660.017
		Totaux pour le chapitre	641.625.550	"	641.625.550	+55.861.426	697.486.976
41-57	Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse						
10	21	Compensation pour divers transferts de compétences	67.370.013	"	67.370.013	+6.218.466	73.588.479
20	21	Dotation de continuité territoriale	168.426.962	"	168.426.962	+5.540.961	173.967.923
30	21	Offices de développement agricole et rural et d'équipement hydraulique	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	235.796.975	"	235.796.975	+11.759.427	247.556.402
41-58	Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement						
10	21	Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
41-61	Financement des partis et groupements politiques (lois n°88-227 du 11 mars 1988 et n°90-55 du 15 janvier 1990)					
10	31 Financement des partis et groupements politiques (lois n°88-227 du 11 mars 1988 et n°90-55 du 15 janvier 1990)	80.264.408		80.264.408		80.264.408
	Totaux pour le chapitre	80.264.408		80.264.408		80.264.408
6ème partie Action sociale. Assistance et solidarité						
46-91	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques					
10	12 Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	159.748		159.748		159.748
	Totaux pour le chapitre	159.748		159.748		159.748
46-92	Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive)					
10	12 Sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accidents	11.854.921		11.854.921		11.854.921
	Totaux pour le chapitre	11.854.921		11.854.921		11.854.921

P.L.F. 2005

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

(en milliers d'euros)

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
7ème partie Equipements administratif et divers								
57-09	Recherche scientifique et technique							
R 10	31	Collectivités locales	"	"	"	"	"	
R 20	31	Sécurité civile	81	80	92	12	13	25
R 30	31	Réglementation et administration générale	39	"	31	"	"	"
R 40	31	Police nationale	42	80	62	25	50	75
R 50	31	Systèmes d'information et de communication	"	"	"	"	"	"
R 60	31	Institut des hautes études de sécurité intérieure	162	"	90	"	"	"
R 70	31	Service social: administration générale	"	"	"	"	"	"
R 80	31	Centre d'études et de prévisions	81	145	30	50	50	100
		Totaux pour le chapitre	405	305	305	87	113	200
57-40	Equipement immobilier							
11	13	Police nationale. Equipement immobilier	167.000	160.250	148.713	131.900	30.600	162.500
13	13	Police nationale. Logement	"	"	"	"	"	"
20	31	Administration centrale: sites centraux et délocalisés	4.000	8.400	5.000	7.230	870	8.100
41	12	Sécurité civile	5.000	7.200	6.000	3.730	1.870	5.600
42	12	Sécurité civile. Programme civil de défense	"	"	"	"	"	"
51	11	Administration préfectorale	31.645	31.650	32.932	39.976	5.024	45.000
70	31	Cultes d'Alsace et de Lorraine	500	500	500	50	250	300
81	31	Investissements immobiliers sociaux	1.000	1.500	1.000	127	873	1.000
82	31	Equipements sociaux	500	"	500	"	"	"
90	31	Equipements sociaux. Transferts interministériels	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	209.645	209.500	194.645	183.013	39.487	222.500
57-50	Equipement matériel							
41	12	Défense et sécurité civiles. Matériels techniques des services opérationnels	2.500	3.945	2.500	"	2.500	2.500

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
43	12 Sécurité civile. Groupement des moyens aériens. Acquisition et modernisation	10.200	18.915	14.500	45.510	6.940	52.450
44	12 Sécurité civile. Groupement des moyens aériens. Maintenance des aéronefs	55.000	55.500	53.500	11.500	43.000	54.500
50	13 Police nationale	25.000	19.340	14.500	"	16.000	16.000
	Totaux pour le chapitre	92.700	97.700	85.000	57.010	68.440	125.450
57-60	Informatique, télématique et transmissions. Dépenses d'équipement						
10	11 Administration préfectorale	"	11.649	"	"	7.839	7.839
43	31 Administration centrale et services communs	27.055	5.545	14.505	"	4.430	4.430
44	12 Défense et sécurité civiles	1.000	"	200	"	"	"
45	13 Police nationale (hors programme ACROPOL)	38.245	45.866	23.795	15.000	27.991	42.991
46	13 Police nationale: programme ACROPOL	60.500	63.740	60.500	"	63.740	63.740
	Totaux pour le chapitre	126.800	126.800	99.000	15.000	104.000	119.000

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
5ème partie Logement et urbanisme							
65-51	Contribution aux dépenses de construction de logements destinés aux fonctionnaires du ministère						
10	13	13.196	17.196	13.720	8.800	8.920	17.720
20	31	"	"	"	"	"	"
		13.196	17.196	13.720	8.800	8.920	17.720
7ème partie Equipements administratif et divers							
67-50	Subventions d'équipement et achèvement d'opérations en cours						
10	13	6.000	8.000	3.000	"	950	950
22	21	"	"	"	"	"	"
30	31	500	500	500	"	500	500
40	21	"	38.460	"	18.351	13.461	31.812
51	21	"	"	"	"	"	"
52	13	5.000	3.050	2.500	2.500	550	3.050
60	21	"	"	"	"	"	"
70	21	"	"	"	"	"	"
80	12	54.750	61.450	45.750	11.000	54.000	65.000
90	21	24	"	24	"	"	"
		66.274	111.460	51.774	31.851	69.461	101.312

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
67-51	Subventions pour travaux divers d'intérêt local							
10	21	Collectivités locales	131.722	9.000	122.722	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	131.722	9.000	122.722	"	"	"
67-52	Dotation globale d'équipement et dotation de développement rural							
10	21	Communes - achèvement des opérations en cours au titre de l'ancienne 1ère part	"	"	"	"	"	"
20	21	Dotation globale d'équipement des communes	428.516	441.371	246.527	192.624	185.376	378.000
30	21	Départements - 1ère part	277.481	285.805	270.599	109.000	120.038	229.038
40	21	Départements - 2ème part	198.472	204.426	193.550	113.498	85.859	199.357
50	21	Dotation de développement rural	116.104	119.587	116.104	67.340	50.230	117.570
		Totaux pour le chapitre	1.020.573	1.051.189	826.780	482.462	441.503	923.965
67-54	Subventions d'équipement aux collectivités pour les réparations des dégâts causés par les calamités publiques							
10	21	Subventions d'équipement aux collectivités locales pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"	"
67-56	Dotations régionale et départementale d'équipement scolaire et des collèges							
10	21	Dotation régionale d'équipement scolaire	597.784	615.718	582.053	341.809	258.602	600.411
20	21	Dotation départementale d'équipement des collèges	296.856	305.762	289.044	169.740	128.421	298.161
		Totaux pour le chapitre	894.640	921.480	871.097	511.549	387.023	898.572
67-58	Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement							
10	21	Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement (programmation antérieure à l'année 2000)	"	"	"	"	"	"

Présentation des mesures de dépenses ordinaires

Catégories de mesures :

Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie				
mesure				
01 Extension en année pleine				+26.042.794
01	001	Revalorisation des rémunérations publiques		+23.919.221
		Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue au 1er janvier 2004	+23.919.221	31-01 +597.363
		Défense et sécurité civiles	+331.632	31-02 +155.962
		Police nationale	+18.844.249	31-11 +110.509
		Administration territoriale	+3.850.095	31-12 +9.163
		Administration générale	+893.245	31-21 +156.240
				31-30 +144.701
				31-31 +2.409
				31-41 +14.279.585
				31-42 +3.121.417
				33-90 +1.611.544
				37-30 +3.730.328
01	002	Prestations familiales		+2.123.573
		Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)		33-91 +1.745.700
				37-30 +377.873
03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels				-81.431.000
03	001	Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat		+169.000
		Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du ministère aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat		32-92 +169.000
03	002	Pensions civiles et militaires		+144.200.000
		Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du ministère aux charges de pensions		32-97 +144.200.000
03	003	Elections		-229.500.000
		Ajustements des crédits liés aux élections		37-61 -229.500.000
03	004	Frais de contentieux et réparations civiles		+3.700.000
		Ajustement des crédits pour tenir compte de l'évolution des dépenses		37-91 +3.700.000
10 Mesures d'ajustement				-39.417.776
10	001	Transformations et suppressions d'emplois en administration centrale		-20.631
		Transformation d'1 emploi de directeur général en 1 emploi de secrétaire général d'administration centrale	+5.648	31-01 +73.969
				31-02 +76.502
		Transformation de 5 emplois d'administrateur civil de classe normale en 1 emploi de sous-directeur des affaires internationales et 2 emplois de directeur de projet	-55.190	31-11 -101.700
				31-12 -17.070
		Transformation de 8 attachés, d'1 chargé d'études documentaires, de 9 secrétaires administratifs de classe normale, de 12 adjoints administratifs, de 4 agents administratifs de 1ère classe et de 10 agents contractuels relevant de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000 en 10 attachés principaux, 12 secrétaires administratifs, et 12 adjoints administratifs principaux		31-21 -9.993
				33-90 -38.813
				33-91 -3.526
		Transformation de 11 emplois de secrétaire administratif de classe normale en	+52.543	

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

4 emplois de secrétaire administratif de classe exceptionnelle et 7 emplois de secrétaire administratif de classe supérieure	
Transformation d'1 emploi de chef de service intérieur de 1ère classe et d'1 emploi de chef de service intérieur de 2ème classe en 2 emplois d'agent des services techniques de 2ème classe	-11.871
Transformation de 6 emplois d'ouvriers professionnels en 3 emplois de contrôleurs et 2 emplois d'agents du 3ème groupe des systèmes d'information et de communication	-282
Transformation de 2 emplois de vicaire en 1 emploi d'évêque auxiliaire	-5.123
Transformation d'1 emploi d'aumônier en 1 emploi de rabbin	-1.324
Transformation de 4 emplois de pasteur en 3 emplois de secrétaire du Directoire et de 1 emploi de vicaire	-5.032
Transformation de 2 emplois de secrétaire du conseil synodal en 2 emplois de secrétaire du Directoire	

Effectifs	6 emplois supprimés sur le 31-01 21 au 01/01/2005	Indices
1	Directeur général d'administration centrale	Gr.E
5	Administrateurs civils	451-782

Effectifs	55 emplois supprimés sur le 31-01 22 au 01/01/2005	Indices
10	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323
4	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
12	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
20	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
8	Attachés d'administration centrale	348-641
1	Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-01 96 au 01/01/2005	Indices
1	Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	290-431
1	Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	290-462

Effectifs	6 emplois supprimés sur le 31-11 30 au 01/01/2005	Indices
6	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337

Effectifs	9 emplois supprimés sur le 31-21 10 au 01/01/2005	Indices
4	Pasteurs du culte protestant	297-513
2	Secrétaires de la commission synodale du culte protestant	317-513
2	Vicaires dans les autres communes	263-337
1	Aumônier	337-513

Effectifs	2 emplois créés sur le 31-01 21 au 01/01/2005	Indices
1	Secrétaire général d'administration centrale	Gr.F

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

1	Sous-directeur d'administration centrale	733-Gr.B
Effectifs	45 emplois créés sur le 31-01 22 au 01/01/2005	Indices
9	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
3	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
10	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
13	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488
4	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782
5	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
1	Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	476-672
Effectifs	5 emplois créés sur le 31-01 91 au 01/01/2005	Indices
2	Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348
3	Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication	318-491
Effectifs	2 emplois créés sur le 31-01 96 au 01/01/2005	Indices
2	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
Effectifs	8 emplois créés sur le 31-21 10 au 01/01/2005	Indices
1	Evêque auxiliaire du culte catholique	561
5	Secrétaires du directoire du culte protestant	317-513
1	Vicaire	263-337
1	Rabbin du culte israélite	297-513
Effectifs	2 emplois créés sur le 31-01 21 au 01/03/2005	Indices
2	Directeurs de projet	733-Gr.B

10 002 Transformations d'emplois en administration territoriale

+818.129

Transformation de 159 emplois de chef de service administratif des préfectures et de 255 emplois de directeur de préfecture en 414 emplois de directeur des services de préfecture		31-11	-21.956
		31-12	+21.922
Transformation de 15 emplois d'agent administratif de 2ème classe en 15 emplois d'attaché de préfecture	+240.915	33-90	+16
		33-91	+18
Transformation de 33 emplois de secrétaire administratif de classe supérieure et de 67 emplois de secrétaire administratif de classe normale en 100 emplois de secrétaire administratif de classe exceptionnelle	+422.539	37-30	+818.129
Transformation de 115 emplois d'agent administratif de 2ème classe en 115 emplois d'adjoint administratif	+154.675		
Transformation de 139 sous-préfets de 1ère classe et 113 sous-préfets de 2ème classe en 252 sous-préfets			

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

Effectifs	9 emplois supprimés sur le 31-11 10	Indices
9	Sous-préfets de 1ère classe	618-782

Effectifs	12 emplois supprimés sur le 31-11 30 au 01/01/2005	Indices
2	Chefs de service administratif des préfectures	705-820
10	Directeurs de préfecture	589-797

Effectifs	875 emplois supprimés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
157	Chefs de service administratif des préfectures	705-820
130	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
33	Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	351-488
67	Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462
245	Directeurs de préfecture	589-797
130	Sous-préfets de 1ère classe	618-782
113	Sous-préfets de 2ème classe	378-618

Effectifs	9 emplois créés sur le 31-11 10	Indices
9	Sous-préfets	451-782

Effectifs	12 emplois créés sur le 31-11 30 au 01/01/2005	Indices
12	Directeurs des services de préfecture	589-820

Effectifs	875 emplois créés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
387	Directeurs des services de préfecture	589-820
15	Directeurs des services de préfecture (échelon fonctionnel)	Gr.A
115	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
100	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	376-513
15	Attachés de préfecture	348-641
243	Sous-préfets	451-782

10 003 Transformation et suppressions d'emplois

-432.328

Adaptation des emplois aux besoins des services :		31-01	+903.106
Création de 33 emplois d'ouvrier professionnel d'administration centrale, de 2 emplois de maître ouvrier des services déconcentrés, de 10 emplois de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur gagés par la suppression de 47 emplois d'ouvrier du métal groupe V	-244.677	31-02	+159.514
		31-11	-173.134
		31-12	-14.942
Suite à la généralisation de la globalisation, transformation de 2 ouvriers professionnels en 2 emplois d'agent du 3ème groupe des systèmes d'information et de communication, d'1 maître ouvrier en 1 inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe et de 2 contremaîtres en un	-23.607	31-41	-44.434
		31-42	-17.485
		31-95	-1.334.565

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

emploi d'infirmier de classe supérieure		33-90	+32.184
Suite à la généralisation de la globalisation, suppression d'1 emploi d'ingénieur ou chargé de mission (Gr I), d'1 emploi d'ingénieur ou chargé de mission (Gr II), et d'1 emploi de technicien groupe V	-106.299	33-91	+57.428
		37-30	"
Suite à la généralisation de la globalisation, régularisation du positionnement de 152 emplois budgétaires dans les filières CNP, STM et SIC des préfectures globalisées			
Suppression d'un emploi d'ingénieur des travaux (réforme de la filière STM)	-38.757		
Transformation d'1 emploi de commissaire et d'1 emploi d'agent administratif en 1 emploi d'ingénieur des travaux divisionnaire	-18.988		

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-01 95 au 01/01/2005	Indices
-----------	---	---------

1	Ingénieur des travaux des services techniques du ministère de l'intérieur	348-618
---	---	---------

Effectifs	8 emplois supprimés sur le 31-11 30 au 01/01/2005	Indices
-----------	---	---------

1	Ingénieur ou chargé de mission (Gr.I)	372-808
1	Ingénieur ou chargé de mission (Gr.II)	320-645
1	Technicien groupe V	263-356
2	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
1	Maitre ouvrier des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
2	Contremaîtres des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur et de la sécu.publique (voie d'extinction)	271-378

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-41 10 au 01/01/2005	Indices
-----------	---	---------

1	Commissaire de police	355-636
---	-----------------------	---------

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-41 40 au 01/01/2005	Indices
-----------	---	---------

1	Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
---	--	---------

Effectifs	47 emplois supprimés sur le 31-95 20 au 01/01/2005	Indices
-----------	--	---------

47	Ouvriers du métal groupe 5	-
----	----------------------------	---

Effectifs	152 emplois supprimés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
-----------	---	---------

2	Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	356-462
1	Agent principal des services techniques de 1ère catégorie	356-488
77	Agents du 2ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	268-371
4	Agents du 1er groupe du service des systèmes d'information et de communication	271-415
7	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
2	Chefs de garage (échelle 5)	271-378
21	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
5	Agents des services techniques de 1ère classe des	263-337

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

	services déconcentrés (échelle 3)	
3	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
8	Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés (EIS)	327-415
2	Contremaîtres des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur et de la sécu.publique (voie d'extinction)	271-378
7	Contrôleurs de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur	376-513
9	Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462
4	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle	359-393
Effectifs	2 emplois créés sur le 31-01 91 au 01/01/2005	Indices
2	Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348
Effectifs	1 emploi créé sur le 31-01 93 au 01/01/2005	Indices
1	Infirmier (e) de classe supérieure des administrations de l'Etat	410-533
Effectifs	44 emplois créés sur le 31-01 95 au 01/01/2005	Indices
1	Ingénieur des travaux divisionnaires des services techniques du ministère de l'intérieur	499-782
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351
30	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
2	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
10	Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462
Effectifs	3 emplois créés sur le 31-01 96 au 01/01/2005	Indices
3	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
Effectifs	152 emplois créés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
85	Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348
5	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
21	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
8	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe	266-351
6	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
9	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
1	Contremaître principal des s.techniques du mat. du ministère de l'intérieur et de la sécu.publique (voie d'extinction)	327-415
5	Contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur	351-488

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

12 Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication 318-491

10 004 Transformations et suppressions d'emplois **-19.098**

Création de 3 emplois d'attachés d'administration centrale et de 2 emplois d'adjoints d'administration centrale gagés par la suppression d'1 emploi d'ingénieur contractuel, d'1 emploi d'ingénieur ou chargé de mission (Gr.I) et de 3 emplois de technicien groupe V

-18.674 31-01 +27.642
31-02 +52.912
31-11 -52.230

Transformation de 4 emplois de contractuel relevant de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000 en 4 emplois d'agent des services technique de 2ème classe

-424 33-90 -45.408
33-91 -2.014

Transformation de 33 emplois d'agent contractuel relevant de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000 en 30 emplois d'agent des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés

Effectifs		Indices
4	4 emplois supprimés sur le 31-01 22 au 01/01/2005	263-323

Effectifs		Indices
1	1 emploi supprimé sur le 31-01 92 au 01/01/2005	Gr.B

Effectifs		Indices
1	1 emploi supprimé sur le 31-01 94 au 01/01/2005	372-808

Effectifs		Indices
3	3 emplois supprimés sur le 31-11 30 au 01/01/2005	263-356

Effectifs		Indices
33	33 emplois supprimés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	263-337

Effectifs		Indices
2	5 emplois créés sur le 31-01 22 au 01/01/2005	266-351
3	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	348-641

Effectifs		Indices
4	4 emplois créés sur le 31-01 96 au 01/01/2005	263-323
	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	

Effectifs		Indices
30	30 emplois créés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	263-323
	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	

10 005 Transformation et suppression d'emplois dans le cadre des concours réservés de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 **"**

Transformation et suppression d'emplois dans le cadre des concours réservés de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001

31-11 +2.899
31-12 -2.899
37-30 "

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+82.903.890**

catégorie

mesure

Effectifs	7 emplois supprimés sur le 31-11 30	Indices
1	Agent contractuel de catégorie 3 bis (SNEPC)	357-488
3	Agents contractuels de 3ème catégorie (SNEPC)	281-420
1	Agent contractuel de 2ème catégorie de l'intérieur	271-455
2	Agents contractuels de 3ème catégorie de l'intérieur	263-298

Effectifs	56 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
1	Agent contractuel de 1ère catégorie de l'intérieur	348-641
55	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

Effectifs	58 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
7	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
22	Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462
29	Attachés de préfecture	348-641

10 006 Transformation et suppression d'emplois -8.225

Transformation de 3 emplois de commissaire et d'1 emploi de lieutenant en 2 emplois de sous-directeur pour la police nationale		31-01	+107.807
		31-02	+42.880
		31-41	-107.226
		31-42	-52.215
		33-90	+1.289
		33-91	-760

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 31-41 10 au 01/01/2005	Indices
3	Commissaires de police	355-636
1	Lieutenant de police	298-533

Effectifs	2 emplois créés sur le 31-01 21 au 01/01/2005	Indices
2	Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B

10 007 Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : réforme des corps et carrières de la police nationale - Mesure catégorielle +21.371.920

Revalorisation indiciaire des hauts fonctionnaires de la police nationale, obtenue en 1/4 d'année en 2004	+644.143	31-41	+16.537.580
		31-42	+4.834.340
Revalorisation indiciaire des officiers de police, obtenue en 1/4 d'année en 2004	+3.192.585		
Revalorisation indiciaire du corps de maîtrise et d'application, obtenue en 1/4 d'année en 2004	+17.478.302		
Revalorisation indiciaire des médecins de la police nationale, obtenue en 1/4 d'année en 2004	+56.890		

10 008 Transformations d'emplois et crédits de rémunération "

Ajustement de la dotation forfaitaire du SGAP de Paris	-973.291	31-01	+650.210
Transformation de 168 emplois d'agents contractuels relevant de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000 en 69 emplois d'attaché d'administration centrale au	+973.291	31-02	+223.376

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

profit de la préfecture de police	31-41	-973.291
	33-90	+45.655
	33-91	+54.050

Effectifs	168 emplois supprimés sur le 31-41 40 au 01/01/2005	Indices
168	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323

Effectifs	69 emplois créés sur le 31-01 22 au 01/01/2005	Indices
69	Attachés d'administration centrale	348-641

10 009 Transformations d'emplois "

Transformation de 3 emplois de chef de service administratif des préfectures et 9 emplois de directeur de préfecture en 12 emplois de directeur des services de préfecture	31-11	+3.664
	31-12	+2.040
Transformation d'1 emploi de directeur de préfecture en 1 emploi de directeur des services de préfecture	33-90	+48
	33-91	+57
	37-30	-5.809

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-11 30 au 01/01/2005	Indices
1	Directeur de préfecture	589-797

Effectifs	12 emplois supprimés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
3	Chefs de service administratif des préfectures	705-820
9	Directeurs de préfecture	589-797

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-11 30 au 01/01/2005	Indices
1	Directeur des services de préfecture	589-820

Effectifs	12 emplois créés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
12	Directeurs des services de préfecture	589-820

10 010 Adaptation des emplois aux besoins "

Suppression de 35 emplois d'agents contractuels dont les missions ont été externalisées (agents contractuels créés en application de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000) et inscription des crédits correspondants en fonctionnement (police nationale) (216 593 euros)	31-41	-158.640
	33-90	-44.580
	33-91	-13.373
Suppression de 38 emplois d'agents contractuels dont les missions ont été externalisées (agents contractuels créés en application de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000) et inscription des crédits correspondants en fonctionnement (administration territoriale) (856 368 euros)	34-41	+216.593
	37-30	"

Effectifs	35 emplois supprimés sur le 31-41 40 au 01/01/2005	Indices
35	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323

Effectifs	38 emplois supprimés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
38	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	266-393

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

10 011 Adaptation des emplois aux besoins **''**

Transfert de 25 emplois administratifs vers l'ENSOSP et inscription des crédits correspondants sur le chapitre 37-50 article 30	31-01	-423.679
	31-02	-110.762
	33-90	-29.818
	33-91	-35.301
	37-30	-69.477
	37-50	+669.037

Effectifs	22 emplois supprimés sur le 31-01 22 au 01/01/2005	Indices
6	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
11	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
3	Attachés d'administration centrale	348-641

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
3	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351

10 012 Prise en charge des personnels de l'assistance technique des fonds structurels européens **''**

Création de 117 agents de l'assistance technique des fonds structurels européens	31-01	''
	31-11	''
Transformation de 2 emplois d'agent des services techniques de 2ème classe en 2 emplois de contractuel de l'assistance technique des fonds structurels européens	37-30	''

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-11 30 au 01/01/2005	Indices
2	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

Effectifs	2 emplois créés sur le 31-01 92 au 01/01/2005	Indices
2	Contractuels d'assistance technique des programmes européens	-

Effectifs	117 emplois créés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
117	Contractuels d'assistance technique des programmes européens	-

10 013 Revalorisations indemnitaires - Défense et sécurité civiles **+666.816**

Attribution de la prime de danger aux personnels démineurs affectés à la défense et à la sécurité civiles (extension en année pleine)	+124.491	31-31	+666.816
Régime indemnitaire de temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires étendu à 7 jours supplémentaires (extension en année pleine)	+437.325		
Réforme du cadre réglementaire fixant les dispositions applicables aux personnels navigants contractuels de la base d'avions de la sécurité civile : modification des coefficients modulant le calcul des primes de vol (extension en année pleine)	+105.000		

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie				
mesure				
10	014	Crédits de rémunération		+329.544
		Ajustement des crédits de la dotation forfaitaire pour le remboursement à la ville de Paris des rémunérations de personnels de statut local en fonction au secrétariat général pour l'administration de la police de Paris	31-41	+329.544
10	015	Crédits de rémunération		-2.582.113
		Ajustement des crédits pour tenir compte de la situation réelle des personnels :	-2.582.113	31-21 -386.509
		Cultes d'Alsace et de Lorraine	-386.509	31-41 -3.523.359
		Police nationale	-3.523.359	37-30 +1.327.755
		Préfectures	+1.327.755	
10	016	Crédits de personnel		+22.667
		Ajustement de crédits consécutif à la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	31-98	+22.667
10	017	Crédits de rémunération		+1.147.918
		Ajustement des crédits dans le cadre de la globalisation des crédits des préfectures de Guadeloupe, Guyane, Réunion, et de Saint-Pierre-et-Miquelon	37-30	+1.147.918
10	018	Nouvelle bonification indiciaire - Préfectures		+46.056
		NBI des directeurs de préfecture (2ème tranche) : extension en année pleine de la mesure obtenue en 2004	37-30	+46.056
10	019	Crédits de pensions		+34.490.000
		Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du ministère aux charges de pensions	32-97	+34.490.000
10	020	Cotisations sociales. Part de l'Etat		+28.288.917
		Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)	31-41 +60.986	
			33-90 +23.423.777	
			36-51 +301.423	
			37-30 +4.502.731	
10	021	Cotisations sociales. Part de l'Etat		-5.600.000
		Mise en oeuvre du dispositif relatif au congé de fin d'activité (loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée)	33-90 -2.060.563	
			37-30 -3.539.437	
10	022	Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse		-19.919
		Ajustement de la compensation des transferts de compétence opérés en faveur de la collectivité territoriale de Corse (application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse - articles 30 à 35 relatifs aux personnels)	37-30	-19.919
10	023	Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : moyens de fonctionnement des services		-76.625.679
		Retour au socle des crédits de fonctionnement alloués en 2004 pour la mise en oeuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure	34-41	-76.625.679

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+82.903.890**

catégorie			
mesure			
10	024	Sécurité routière. Moyens des services	-30.000.000
		Prise en compte du regroupement sur la section "Equipement" du financement de l'acquisition et l'installation de matériels de détection automatique d'infractions	34-42 -30.000.000
10	025	Dépenses d'informatique et de télématique	-13.218.747
		Ajustement des crédits	34-82 -13.218.747
10	026	Moyens de fonctionnement des préfetures	+250.000
		Ajustement des crédits	37-30 +250.000
10	027	Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris	+1.736.997
		Contribution aux charges immobilières des immeubles de la ville de Paris	+321.416 36-51 +1.736.997
		Actualisation des dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris	+1.032.469
		Actualisation des dépenses de l'infirmerie psychiatrique	+17.535
		Actualisation des dépenses des services de police scientifique	+227.990
		Actualisation des dépenses des services de secours et de sécurité	+137.587
10	028	Dépenses diverses	-60.000
		Ajustement des crédits pour l'administration préfectorale	37-10 -60.000
11 Révision des services votés			-2.282.983
11	001	Suppression d'emplois - Administration centrale	-555.296
		Suppression de 5 emplois d'ouvrier professionnel	-119.290 31-01 -390.175
		Suppression de 9 emplois d'adjoint et de 2 emplois d'agent de 1ère classe	-267.946 31-02 -104.257
		Suppression de 3 emplois d'administrateurs civils	-168.060 33-90 -29.043
			33-91 -31.821
		Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-01 21 au 01/01/2005
		Indices	451-782
		Effectifs	11 emplois supprimés sur le 31-01 22 au 01/01/2005
		Indices	263-337
		2	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)
		9	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)
		266-351	
		Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-01 96 au 01/01/2005
		Indices	263-337
		5	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)
11	002	Suppression d'emplois - Administration territoriale	-1.159.548
		Suppression de 32 emplois d'agent administratif de 2ème classe	-698.048 37-30 -1.159.548
		Suppression de 5 emplois d'agent contractuel relevant de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000 non externalisables	-115.375
		Suppression de 15 emplois d'agent contractuel relevant de l'article 34 de la loi	-346.125

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

du 12 avril 2000 non externalisables

Effectifs		Indices
20	52 emplois supprimés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	263-337
32	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337
	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

11 003 Suppression d'emplois -568.139

Suppression de 26 emplois d'agents administratifs de 2ème classe consécutive au transfert aux caisses d'allocations familiales 31-41 -284.557
37-30 -283.582

Effectifs		Indices
13	13 emplois supprimés sur le 31-41 40 au 01/01/2005	263-323
	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

Effectifs		Indices
13	13 emplois supprimés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	263-323
	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

12 Moyens nouveaux**+196.808.886****12 001 Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : créations de 1000 emplois (3ème tranche) +9.922.878**

Création de 460 emplois de personnels administratifs, techniques et scientifiques au 1er octobre 2005	+2.937.283	31-01	+320.384
		31-02	+53.775
Création de 33 emplois d'attachés et de 7 attachés principaux au 1er septembre 2005	+515.582	31-41	+6.293.207
Création de 140 emplois de gardiens de la paix au 1er septembre 2005	+1.430.662	31-42	+2.222.282
Création de 70 emplois de gardiens de la paix au 1er février 2005	+1.967.160	31-95	+30.670
Création de 84 emplois de gardiens de la paix au 1er mai 2005	+1.716.792	33-90	+431.790
Création de 196 emplois de gardiens de la paix au 1er décembre 2005	+500.729	33-91	+570.770
Création de 10 emplois de contrôleurs généraux	+854.670		

Effectifs		Indices
19	19 emplois créés sur le 31-01 95 au 01/10/2005	263-337
	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337

Effectifs		Indices
6	435 emplois créés sur le 31-41 40 au 01/10/2005	820
13	Agents contractuels	271-378
	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	266-351
189	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	271-378
4	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	266-351
11	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	263-323
40	Agents des services techniques de 2ème classe de la police nationale (échelle 2)	351-488
5	Secrétaires administratifs de classe supérieure de police	

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

70	Secrétaires administratifs de classe normale de police	290-462
7	Techniciens des laboratoires de classe exceptionnelle de la police technique et scientifique de la police nationale	357-513
4	Techniciens des laboratoires de classe supérieure de la police technique et scientifique de la police nationale	333-488
27	Techniciens des laboratoires de classe normale de la police technique et scientifique de la police nationale	290-462
6	Ingénieurs en chef de police technique et scientifique de la police nationale	657-820
14	Ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale	368-657
9	Agents spécialisés principaux de police technique et scientifique de la police nationale	327-415
30	Agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale	271-378

Effectifs	6 emplois créés sur le 31-95 30 au 01/10/2005	Indices
6	Ouvriers du métal groupe 5	-

Effectifs	140 emplois créés sur le 31-41 10 au 01/09/2005	Indices
140	Gardiens de la paix	265-415

Effectifs	40 emplois créés sur le 31-41 40 au 01/09/2005	Indices
7	Attachés principaux de 2ème classe de la police nationale	476-672
33	Attachés de la police nationale	348-641

Effectifs	70 emplois créés sur le 31-41 10 au 01/02/2005	Indices
70	Gardiens de la paix	265-415

Effectifs	84 emplois créés sur le 31-41 10 au 01/05/2005	Indices
84	Gardiens de la paix	265-415

Effectifs	196 emplois créés sur le 31-41 10 au 01/12/2005	Indices
196	Gardiens de la paix	265-415

Effectifs	10 emplois créés sur le 31-41 10 au 01/01/2005	Indices
10	Directeurs adjoints, sous-directeurs, contrôleurs généraux	733-Gr.B

12 002 Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : réforme des corps et carrières - Transformations d'emplois (déflation des corps)

-8.085.053

Création de 630 emplois de gardiens de la paix au 1er juillet 2005	+9.656.955	31-01	+1.642.039
Création de 240 emplois au 1er juillet 2005 :	+3.577.515	31-02	+307.844
Création de 60 emplois d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale, de 20 agents contractuels, de 5 psychologues et de 2 médecins		31-11	+116.864
		31-12	+21.743

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

Création de 43 emplois de contrôleurs et de 10 inspecteurs du service des systèmes d'information et de communication, d'1 ingénieur et de 19 contrôleurs des services techniques du matériel, de 7 maîtres ouvriers, de 68 ouvriers professionnels et de 5 ingénieurs contractuels		31-41	-6.258.181
		31-42	-3.244.532
		33-90	-353.830
Création de 30 emplois de commandant échelon fonctionnel au 1er juillet 2005	+844.803	33-91	-317.000
Création de 17 emplois de gardiens de la paix au 1er juillet 2005	+260.585		
Transformation de 5 emplois de commissaire en 5 emplois de directeur de SGAP au 1er juillet 2005	+14.033		
Transformation de 500 emplois de gardien de la paix en 500 emplois de brigadier-major au 1er juillet 2005	+2.779.000		
Suppression de 600 emplois d'officiers, de 60 emplois de commissaires et de 17 enquêteurs contractuels	-28.592.272		
Suppression de 240 emplois de lieutenants	-8.471.040		
Repyramidage : transformation de 4232 emplois de gardiens de la paix en 4232 emplois de brigadiers	+11.845.368		

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-41 10 au 01/07/2005	Indices
5	Commissaires de police	355-636

Effectifs	53 emplois créés sur le 31-01 91 au 01/07/2005	Indices
10	Inspecteurs du service des systèmes d'information et de communication	348-641
43	Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication	318-491

Effectifs	5 emplois créés sur le 31-01 92 au 01/07/2005	Indices
3	Ingénieurs contractuels	820
2	Ingénieurs contractuels	Gr.B

Effectifs	95 emplois créés sur le 31-01 95 au 01/07/2005	Indices
1	Ingénieur de 2ème classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	348-581
68	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
7	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
19	Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462

Effectifs	5 emplois créés sur le 31-11 30 au 01/07/2005	Indices
5	Directeurs des services de préfecture	589-820

Effectifs	677 emplois créés sur le 31-41 10 au 01/07/2005	Indices
30	Commandants de police (emplois fonctionnels)	643-672
500	Brigadiers-majors de police	467-498
147	Gardiens de la paix	265-415

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+82.903.890**

catégorie

mesure

Effectifs	87 emplois créés sur le 31-41 40 au 01/07/2005	Indices
2	Médecins	378-820
5	Psychologues	482
15	Agents contractuels	820
5	Agents contractuels (Direction de la surveillance du territoire)	263-397
60	Agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale	271-378

Effectifs	5149 emplois supprimés sur le 31-41 10 au 01/01/2005	Indices
17	Enquêteurs contractuels	270
60	Commissaires de police	355-636
255	Commandants de police	520-643
95	Capitaines de police	488-566
490	Lieutenants de police	298-533
4.232	Gardiens de la paix	265-415

Effectifs	4232 emplois créés sur le 31-41 10 au 01/01/2005	Indices
4.232	Brigadiers de police	379-457

12 003	Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : réforme des corps et carrières de la police nationale - Mesures statutaires			+13.679.117
	Revalorisation indiciaire du chef de l'IGPN	+2.299	31-41	+11.137.896
	Provision pour la revalorisation indiciaire des hauts fonctionnaires de la police nationale	+75.378	31-42	+2.541.221
	Fusion des deux premiers grades de commissaire			
	Provision pour la revalorisation indiciaire des membres du corps de commandement et d'encadrement	+2.472.755		
	Création de 150 emplois de brigadier major à l'échelon exceptionnel	+58.875		
	Provision pour la revalorisation indiciaire des gradés et gardiens	+10.955.646		
	Provision pour la réforme du corps des techniciens de la police nationale	+114.164		
12 004	Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : réforme des corps et carrières de la police nationale - revalorisations indemnitaires			+4.400.000
	Attribution de la qualification d'OPJ 16 à 3000 agents supplémentaires	+900.000	31-42	+4.400.000
	Revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs techniques et scientifiques	+3.500.000		
12 005	Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : revalorisations indemnitaires			+8.044.623
	Pérennisation du rachat de 16 jours ARTT au lieu de 8 pour les CRS	+3.044.623	31-42	+8.044.623
	Provision pour la prime de résultats exceptionnels	+5.000.000		
12 006	Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : crédits de rémunération ouverts au titre de la 3ème tranche pour 2005			+3.957.444
	Crédits pour un contingent de 500 cadets de la police nationale	+375.000	31-96	+3.582.444
	Prise en compte de la revalorisation du SMIC intervenue au 1er juillet 2003	+3.582.444	31-98	+375.000

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

pour la rémunération de 11.300 adjoints de sécurité

12 007 Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : moyens nouveaux des services **+106.153.679**

Action sociale en faveur des personnels de police (aide au logement, développement des crèches, espaces sociaux de restauration) +800.000 **33-92** +800.000

Augmentation des moyens de fonctionnement des services de police +105.353.679 **34-41** +105.353.679

12 008 Créations d'emplois - Défense et sécurité civiles **+1.417.900**

Création de 4 emplois de pilotes d'hélicoptère et de 4 emplois de mécaniciens navigants hélicoptère +471.261 **31-01** +516.478

Création de 5 emplois de techniciens de maintenance et d'1 emploi d'adjoint au chef des moyens techniques du groupement hélicoptère +238.389 **31-30** +258.764

Création d'1 emploi de technicien supérieur de maintenance +38.538 **31-31** +406.198

Renforcement des Etats-majors de zone en métropole et Outre-mer (12 caporaux-chefs en métropole, 1 capitaine en Guyane, 1 caporal-chef à la Réunion et 1 caporal-chef aux Antilles) +408.173 **33-90** +175.473

Régularisation financière de 9 militaires dans l'Etat-major de zone de Lille (1 capitaine, 3 adjudants-chefs, 1 adjudant et 4 caporaux-chefs) +19.871 **33-91** +60.987

Création de 3 emplois de pilotes et de 3 emplois de mécaniciens navigants hélicoptère +176.727

Création de 2 emplois de pilotes d'avion +64.941

Effectifs	15 emplois créés sur le 31-01 94 au 01/01/2005	Indices
4	Pilotes d'hélicoptère	455-573
4	Mécaniciens navigants hélicoptère	410-513
5	Techniciens de maintenance	305-531
1	Chef du bureau technique, adjoint au chef des moyens techniques	595-743
1	Technicien supérieur de maintenance	406-594

Effectifs	24 emplois créés sur le 31-30 10 au 01/01/2005	Indices
3	Adjudants-chefs	311-474
18	Caporaux chefs	267-323
2	Capitaines ou lieutenants	348-577
1	Adjudant ou premier maître	304-437

Effectifs	8 emplois créés sur le 31-01 94 au 01/07/2005	Indices
2	Pilotes d'avion	455-573
3	Pilotes d'hélicoptère	455-573
3	Mécaniciens navigants hélicoptère	410-513

12 009 Crédits de rémunération - Défense et sécurité civiles **+650.000**

Revalorisation de la dotation ouverte pour la prise en charge des sapeurs-pompiers professionnels mis à la disposition de la direction de la sécurité civile **31-30** +650.000

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

12 010 Transformation d'emplois - Défense et sécurité civiles +228.044

Transformation de 14 emplois de gardiens de la paix en 8 emplois de pilote et de 6 emplois de mécanicien navigant hélicoptère au groupement d'hélicoptère de la sécurité civile	+98.624	31-01	+439.832
		31-02	+10.184
Création et suppression compensatoires d'hommes du rang EVAT et VDAT (40 emplois de caporaux chefs EVAT créés contre 40 emplois de soldat EVAT supprimés et 40 emplois de caporaux-chefs VDAT supprimés pour 40 emplois de soldat VDAT créés)	+40.805	31-30	+90.123
		31-31	+45.657
		31-41	-268.072
Transformation de 5 emplois de volontaire aspirant en 5 emplois d'officier sous contrat	+109.326	31-42	-119.448
		31-95	-89.595
Transformation de 3 emplois de second maître mécanicien d'aéronautique en 3 emplois de sergent de l'armée de terre		33-90	+103.021
Transformation de 3 emplois d'ouvriers d'Etat en 2 emplois d'ouvriers professionnels et en 1 emploi d'agent des services techniques	-20.711	33-91	+16.342

Effectifs	88 emplois supprimés sur le 31-30 10 au 01/01/2005	Indices
3	Seconds maîtres mécaniciens d'aéronautique	273-386
40	Volontaires caporaux-chefs	-
5	Volontaires aspirants	-
40	Soldats	263-279

Effectifs	14 emplois supprimés sur le 31-41 10 au 01/01/2005	Indices
14	Gardiens de la paix	265-415

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-95 10 au 01/01/2005	Indices
3	Ouvriers du métal groupe 4 N	-

Effectifs	17 emplois créés sur le 31-01 94 au 01/01/2005	Indices
8	Pilotes d'hélicoptère	455-573
6	Mécaniciens navigants hélicoptère	410-513
1	Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
2	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337

Effectifs	88 emplois créés sur le 31-30 10 au 01/01/2005	Indices
40	Volontaires soldats	-
40	Caporaux chefs	267-323
5	Capitaines ou lieutenants	348-577
3	Sergents ou seconds maîtres	273-386

12 011 Mesures catégorielles - Défense et sécurité civiles +550.000

Provision pour réforme du cadre d'emploi des personnels navigants du groupement d'hélicoptère de la sécurité civile	31-31	+220.000
	33-90	+330.000

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie				
mesure				
12 012	Crédits de rémunération - Réformes statutaires			+425.105
	Provision catégorielle pour les hauts fonctionnaires de l'administration territoriale	+172.600	31-01	+245.298
			31-11	+7.000
	Provision destinée à la mise en oeuvre de la réforme statutaire relative aux personnels appartenant aux corps des systèmes d'information et de communication	+151.667	37-30	+172.807
	Provision destinée à la mise en oeuvre de la réforme statutaire relative aux personnels de la filière immobilière	+100.838		
12 013	Revalorisations indemnitaires - Administration centrale			+1.491.859
	Revalorisation du régime indemnitaire des personnels de l'inspection générale de l'administration	+130.000	31-02	+1.491.859
	Revalorisation du régime indemnitaire des administrateurs civils, des directeurs et des emplois de direction	+650.000		
	Revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs	+425.869		
	Revalorisation du régime indemnitaire des personnels des systèmes d'information et de communication	+270.990		
	Amélioration du régime indemnitaire des infirmières et infirmiers	+15.000		
12 014	Revalorisations indemnitaires - Administration territoriale			+5.752.879
	Revalorisation du régime indemnitaire des personnels du corps préfectoral	+1.075.000	31-12	+235.000
	Revalorisation du régime indemnitaire des agents du CNP	+4.500.000	37-30	+5.517.879
	Revalorisation du régime indemnitaire des personnels des services départementaux des systèmes d'information et de communication	+177.879		
12 015	Revalorisations indemnitaires - Défense et sécurité civiles			+354.797
	Mise à niveau de la prime de danger des personnels démineurs	+210.000	31-02	+44.266
	Prise en compte en année pleine des astreintes et permanences assurées par le "grand service du déminage"	+100.531	31-31	+310.531
	Revalorisation du régime indemnitaire forfaitaire des personnels des corps des services techniques du matériel affectés dans les services de la direction de la défense et de la sécurité civiles	+44.266		
12 016	Revalorisation indemnitaire - Services techniques de la police nationale			+261.896
	Revalorisation du régime indemnitaire des personnels des corps des services techniques du matériel affectés à la police nationale		31-02	+261.896
12 017	Cotisations sociales. Part de l'Etat			+10.198.297
	Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)		31-41	+29.946
			33-90	+8.491.944
			36-51	+113.872
			37-30	+1.562.535
12 018	Action sociale			+1.613.470
	Revalorisation des prestations interministérielles à réglementation commune (subvention aux enfants handicapés, prestations d'aide à la famille, subvention pour prestation repas, subvention pour séjours d'enfants)	+113.470	33-92	+1.613.470
	Moyens nouveaux pour l'action sociale (aide à la restauration)	+500.000		

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+82.903.890**

catégorie				
mesure				
	Abondement des crédits d'aide à l'accession à la propriété	+1.000.000		
12	019 Moyens nouveaux des services - Administration centrale			+1.000.000
	Augmentation des moyens de fonctionnement (travaux d'aménagement dans les locaux)	+1.000.000	34-01	+1.000.000
12	020 Moyens nouveaux des services - Sécurité civile			+1.000.000
	Augmentation des moyens de fonctionnement de la sécurité civile (campagne nationale de communication sur le signal d'alerte des sirènes, création du conseil national de la sécurité civile, maintenance et stockage des matériels NRBC, réalisation du pôle de défense civile à Cambrai et mise à niveau des structures opérationnelle du groupement hélicoptère)		34-31	+1.000.000
12	021 Dépenses d'informatique et de télématique			+28.338.948
	Administration centrale et services communs	+6.467.462	34-82	+28.338.948
	Administration territoriale	+7.207.114		
	Sécurité civile	+28.493		
	Police nationale	+14.635.879		
12	022 Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris			+1.215.003
	Quatrième tranche du plan de modernisation (2002-2007) de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris	+927.972	36-51	+1.215.003
	Poursuite du plan NRBC de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris	+222.154		
	Relèvement des crédits destinés aux frais d'assurance et de contentieux (brigade des sapeurs-pompiers de Paris)	+64.877		
12	023 Moyens nouveaux des services - Administration territoriale			+3.000.000
	Abondement des crédits de personnel et de fonctionnement	+2.134.452	37-30	+3.000.000
	Nouvel acheminement sécurisé des titres vierges	+865.548		
12	024 Moyens nouveaux des services - Instituts d'études et autres organismes			+1.238.000
	Institut national des hautes études de sécurité : crédits destinés à l'Observatoire national de la délinquance	+372.700	37-50	+1.238.000
	Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers : crédits destinés au développement de l'école	+865.300		
13 Transferts				-16.816.031
13	001 Transfert interne			"
	Modification de la répartition des crédits d'action sociale consécutive à la modification de la nomenclature budgétaire (création de la sous-direction de l'action sociale de la police nationale)		33-92	"
13	002 Transfert interne			"
	Ajustement de la dotation des 100 préfetures expérimentant la globalisation de leurs emplois et de leurs crédits en 2005 :		34-82	+2.100.000
	Transfert de crédits de rémunération (4 657 500 euros)		37-10	-6.938.413
	Transfert des crédits de fonctionnement des 3 préfetures des départements d'Outre-mer entrant dans la globalisation en 2005 (6 938 413 euros)		37-30	+4.838.413

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

Transfert des crédits correspondant à l'envoi des cartes nationales d'identité aux mairies vers l'administration centrale (2 100 000 euros)

13 003 Transfert interne "

Transfert des crédits relatifs au fonctionnement des aides artificiers pris en charge par la défense et la sécurité civiles en 2004 (400 000 euros)	31-02	+255.602
	31-42	+914.694
Redéploiement des crédits relatifs au paiement des locaux loués pour le compte de l'administration de la police nationale (614 867 euros)	33-92	-500.000
Redéploiement des crédits relatifs aux moyens de fonctionnement des réseaux relevant de l'administration centrale (500 000 euros)	34-01	+1.114.867
	34-31	+400.000
Transfert des crédits correspondant à l'indemnité pour les membres du cabinet du ministre pour le compte de l'administration centrale (255 602 euros)	34-41	-2.185.163
Transfert des crédits relatifs au financement de l'indemnité d'expertise des personnels en fonction dans les laboratoires de police technique et scientifique (914 694 euros)		

13 004 Transfert interne "

Transferts de crédits et d'emplois consécutifs à la globalisation :	31-01	+222.126
Transfert d'1 inspecteur, de 2 agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication, d'1 ingénieur en chef des services techniques du matériel, de 9 contrôleurs des services techniques, de 18 agents des services techniques, de 6 ouvriers professionnels, de 4 conducteurs d'automobile et de 8 techniciens de groupe V vers les préfetures globalisées	31-02	+137.750
	31-11	-1.422.292
	31-12	-224.654
	33-90	-124.425
Transfert de 18 inspecteurs du service des systèmes d'information et de communication de 6 contrôleurs de classe normale des services techniques vers l'administration centrale	33-91	-98.900
	37-30	+1.510.395
Transfert de 25 emplois d'agents des services techniques de 2ème classe vers les préfetures globalisées		
Transfert de 2 emplois de contractuels de 1ère catégorie vers les préfetures globalisées		
Transfert d'1 emploi d'inspecteur principal, de 4 inspecteurs, d'1 contrôleur divisionnaire, d'1 contrôleur principal et de 2 contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication		

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-01 91 au 01/01/2005	Indices
1	Inspecteur principal du service des systèmes d'information et de communication	433-672
1	Contrôleur divisionnaire du service des systèmes d'information et de communication	404-542
1	Contrôleur principal du service des systèmes d'information et de communication	379-517
2	Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication	318-491

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 31-01 95 au 01/01/2005	Indices
4	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-01 96 au 01/01/2005	Indices
1	Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	263-337

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

Effectifs	95 emplois supprimés sur le 31-11 30 au 01/01/2005	Indices
19	Inspecteurs du service des systèmes d'information et de communication	348-641
1	Ingénieur en chef des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	618-782
2	Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348
8	Techniciens groupe V	263-356
2	Agents contractuels de 1ère catégorie de l'intérieur	348-641
43	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
5	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
15	Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462

Effectifs	14 emplois créés sur le 31-01 91 au 01/01/2005	Indices
14	Inspecteurs du service des systèmes d'information et de communication	348-641

Effectifs	6 emplois créés sur le 31-01 95 au 01/01/2005	Indices
6	Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462

Effectifs	85 emplois créés sur le 31-01 10 au 01/01/2005	Indices
1	Inspecteur principal du service des systèmes d'information et de communication	433-672
5	Inspecteurs du service des systèmes d'information et de communication	348-641
1	Ingénieur en chef des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	618-782
2	Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348
8	Techniciens groupe V	263-356
4	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
2	Agents contractuels de 1ère catégorie de l'intérieur	348-641
43	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
6	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
9	Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462
1	Contrôleur divisionnaire du service des systèmes d'information et de communication	404-542
1	Contrôleur principal du service des systèmes d'information et de communication	379-517
2	Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication	318-491

13 005 Transfert interne

"

Redéploiement des crédits correspondant à la nouvelle bonification des

31-01

+507.000

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

directeurs de préfecture au profit des préfectures globalisées (cf. mesure 12-010 du PLF pour 2003)	31-02	+82.350
Redéploiement des crédits relatifs aux indemnités du corps préfectoral au profit des préfectures globalisées (cf. mesure 12-015 du PLF pour 2004)	31-11	-378.070
	31-12	-54.700
Redéploiement des crédits relatifs à la requalification des emplois de catégorie C du cadre national des préfectures au profit des préfectures globalisées (cf. mesure 12-002 du PLF pour 2004)	31-41	-488.788
	31-42	-83.520
Redéploiement de crédits (personnels de la ville de Paris)	31-98	-17.042
	33-90	"
Transfert de 30 emplois d'ouvriers professionnels de la police nationale au profit de l'administration générale (régularisation d'une mesure en gestion 2004)	33-91	"
	37-30	+432.770
Redéploiement des crédits correspondant à la rémunération des sous-préfets (cf. mesure 12-012 du PLF pour 2004)		

Effectifs		Indices
30	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337

Effectifs		Indices
18	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337

Effectifs		Indices
12	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337

13 006 Transfert interne

"

Transfert d'emploi d'inspecteur régional du service des systèmes d'information et de communication des préfectures globalisées vers l'administration centrale	31-01	+61.598
	31-02	+12.076
Transfert d'un emploi d'agent contractuel relevant de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000 vers les préfectures globalisées	31-98	-38.169
	33-90	-1.765
Redéploiement de 7 emplois d'ingénieurs immobiliers contractuels entre services gestionnaires de l'administration centrale	33-91	+2.109
	37-30	-35.849
Redéploiement des crédits de rémunération correspondant à un emploi d'agent contractuel entre les services gestionnaires		
Redéploiement des crédits correspondant aux cotisations sociales versées aux personnels de nettoyage d'administration centrale		

Effectifs		Indices
1	Agent contractuel (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337

Effectifs		Indices
7	Agents contractuels	660

Effectifs		Indices
1	Inspecteur régional du service des systèmes d'information et de communication	705-782

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-01 91 au 01/01/2005	Indices
1	Inspecteur régional du service des systèmes d'information et de communication	705-782

Effectifs	7 emplois créés sur le 31-01 95 au 01/01/2005	Indices
7	Agents contractuels	660

Effectifs	1 emploi créé sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
1	Agent contractuel (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337

13 007 Transfert interne " "

Redéploiement de crédits de rémunérations et de charges sociales (crédits en provenance des préfectures globalisées)	33-90	+22.589
	33-91	+142.411
	37-30	-165.000

13 008 Transfert interne " "

Modification de la répartition des crédits consécutive à la modification de la nomenclature budgétaire	37-50	"
--	-------	---

13 009 Transfert interne " "

Expérimentation des dispositions de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances : programme "Soutien des politiques de l'intérieur"	31-01	-3.997.391
	31-02	-1.100.317
Transfert de 108 emplois administratifs	33-90	-283.400
Transfert de 87 emplois techniques	33-91	-342.239
	34-01	-430.450
	39-01	+6.153.797

Effectifs	108 emplois supprimés sur le 31-01 22 au 01/01/2005	Indices
10	Agents contractuels	-
7	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
29	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
15	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
4	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
3	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488
16	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	705-782
8	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
14	Attachés d'administration centrale	348-641

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

Effectifs	40 emplois supprimés sur le 31-01 95 au 01/01/2005	Indices
8	Ingénieurs de 2ème classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	348-581
1	Ingénieur de 1ère classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	596-657
3	Ingénieurs en chef des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	618-782
1	Ingénieur des travaux divisionnaires des services techniques du ministère de l'intérieur	499-782
4	Ingénieurs des travaux des services techniques du ministère de l'intérieur	348-618
1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
2	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
1	Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
1	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782
5	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618
4	Contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur	351-488
9	Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462
Effectifs	47 emplois supprimés sur le 31-01 96 au 01/01/2005	Indices
11	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
7	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
15	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
3	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351
7	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378
4	Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415
Effectifs	195 emplois créés sur le 39-01 50 au 01/01/2005	Indices
8	Ingénieurs de 2ème classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	348-581
1	Ingénieur de 1ère classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	596-657
3	Ingénieurs en chef des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	618-782
1	Ingénieur des travaux divisionnaires des services techniques du ministère de l'intérieur	499-782
4	Ingénieurs des travaux des services techniques du ministère de l'intérieur	348-618
1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
2	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
1	Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
1	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782
5	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+82.903.890**

catégorie

mesure

10	Agents contractuels	-
7	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
11	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
7	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
15	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
3	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351
7	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378
4	Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415
29	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
15	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
4	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
3	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488
16	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	705-782
8	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
14	Attachés d'administration centrale	348-641
4	Contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur	351-488
9	Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462

13 010 Transfert interne

"

Expérimentation des dispositions de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances : programme "Police nationale"	31-41	-3.844.800
	31-42	-17.605.985
Transfert des crédits de fonctionnement et de l'IJAT de la direction centrale des CRS sur le chapitre 39-02 relatif au programme "Police nationale"	31-95	-469.976
(115.777.665 euros)	31-98	-480.300
Transfert des crédits de fonctionnement de la direction départementale de sécurité publique des Yvelines sur le chapitre 39-02 relatif au programme "Police nationale"	33-90	-295.227
(4.375.075 euros)	33-91	-337.580
Transfert des crédits de fonctionnement (3.074.976 euros) et de personnel (5.559.682 euros) et des emplois (202) du SGAP de Marseille sur le chapitre 39-02 relatif au programme "Police nationale"	34-41	-105.753.530
	39-02	+128.787.398
Transfert de crédits correspondant à la rémunération de 30 médecins de prévention vacataires		

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

Effectifs	202 emplois supprimés sur le 31-41 40 au 01/01/2005	Indices
3	Médecins	591
5	Psychologues	482
11	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323
16	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
10	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
10	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
17	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
64	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
3	Agents des services techniques de 1ère classe (échelle 3)	263-337
8	Agents des services techniques de 2ème classe de la police nationale (échelle 2)	263-323
6	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de police	376-513
13	Secrétaires administratifs de classe supérieure de police	351-488
18	Secrétaires administratifs de classe normale de police	290-462
17	Attachés de la police nationale	348-641
1	Infirmier (e) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480

Effectifs	202 emplois créés sur le 39-02 60 au 01/01/2005	Indices
3	Médecins	591
5	Psychologues	482
11	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323
16	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
10	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
10	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
17	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
64	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
3	Agents des services techniques de 1ère classe (échelle 3)	263-337
8	Agents des services techniques de 2ème classe de la police nationale (échelle 2)	263-323
6	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de police	376-513
13	Secrétaires administratifs de classe supérieure de police	351-488
18	Secrétaires administratifs de classe normale de police	290-462
17	Attachés de la police nationale	348-641
1	Infirmier (e) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

13	011	Transfert entre sections			-48.867.755
		Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005		33-91	-38.893.023
		Cf. section : Charges communes	+48.867.755	37-30	-9.974.732
13	012	Transfert entre sections			-5.354.546
		Transfert de crédits au profit du budget Santé-solidarité au titre de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)	-1.900.000	34-82	-5.354.546
		Transfert de crédits au profit des services généraux du premier ministre au titre de de l'Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE)	-3.454.546		
		Cf. section : Services du Premier ministre. I. Services généraux	+3.454.546		
		Cf. section : Travail, santé et cohésion sociale. II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale	+1.900.000		
13	013	Transfert entre sections			-55.749
		Transfert d'un emploi de sous-préfet au profit du secrétariat général de la défense nationale	-52.000	31-11	-39.440
		Transfert de 2 emplois d'adjoint administratif en provenance du ministère de la défense vers les préfetures globalisées	+43.191	31-12	-6.429
		Transfert d'un emploi de commissaire vers le secrétariat général de la défense nationale	-46.940	31-41	-27.933
		Cf. section : Défense	-43.191	31-42	-14.663
		Cf. section : Services du Premier ministre. II. Secrétariat général de la défense nationale	+98.940	33-90	-4.796
				33-91	-5.679
				37-30	+43.191
		Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-11 10 au 01/01/2005	Indices	
		1	Sous-préfet de 1ère classe	618-782	
		Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-41 10 au 01/01/2005	Indices	
		1	Commissaire de police	355-636	
		Effectifs	2 emplois créés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices	
		2	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	
13	014	Transfert entre sections			+37.462.019
		Transfert de crédits et d'emplois en provenance du Ministère de l'Outre-mer dans le cadre de la globalisation des préfetures de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion et de Saint Pierre et Miquelon :		31-01	+22.770
				31-02	+4.391
		Transfert de 968 emplois vers les préfetures globalisées et d'un emploi d'assistant de service social vers l'administration générale	+36.044.702	33-90	+1.616
		Transfert des crédits de fonctionnement correspondant à la dotation des préfetures de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion et de Saint-Pierre-et-Miquelon	+1.417.317	33-91	+1.913
		Cf. section : Outre-mer	-37.462.019	37-30	+37.431.329

Titre III Moyens des services

+82.903.890

catégorie

mesure

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-01 93 au 01/01/2005	Indices
1	Assistant de service social	307-499

Effectifs	968 emplois créés sur le 37-30 10 au 01/01/2005	Indices
3	Chefs de service administratif des préfectures	705-820
4	Préfets de classe normale	Gr.B bis-Gr.E
1	Inspecteur du service des systèmes d'information et de communication	348-641
2	Sous-préfets hors-classe	657-Gr.B
10	Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348
3	Agents du 2ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	268-371
5	Agents du 1er groupe du service des systèmes d'information et de communication	271-415
16	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
10	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
4	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
1	Chef de garage (échelle 5)	271-378
28	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323
32	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337
1	Agent contractuel (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	266-393
11	Sous-préfets	451-782
66	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
42	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
46	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
90	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
211	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
5	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe	271-378
9	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe	266-351
56	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
30	Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
27	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
7	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
3	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
18	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	376-513

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+82.903.890**

catégorie

mesure

22	Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	351-488
100	Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462
9	Directeurs de préfecture	589-797
3	Attachés principaux de préfecture de 1ère classe	695-782
9	Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672
81	Attachés de préfecture	348-641
1	Contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462
2	Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication	318-491

Titre IV Interventions publiques

+67.698.413

catégorie

mesure

02 Non-reconduction				-418.100
02	001 Crédits d'intervention			-418.100
	Non-reconduction des crédits de subvention versées pour les services d'incendie et de secours, ouverts au budget de 2004 à titre non renouvelable	-26.300	41-31	-26.300
	Non-reconduction des crédits de subvention versées à des organismes divers, ouverts au budget de 2004 à titre non renouvelable	-391.800	41-52	-391.800
10 Mesures d'ajustement				+35.858.841
10	001 Dotation générale de décentralisation			+824.647
	Ajustement de la contrepartie de la prise en charge pour l'exercice 2003, au titre des personnels des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, du solde entre :		41-56	+824.647
	- le montant des dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition de l'Etat par les départements,			
	- et le montant de dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition des départements de l'Etat.			
	(Application des articles L.1614-1 à L.1614-4 du code général des collectivités territoriales et des articles 6, 7 et 26 de la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985)			
10	002 Dotation générale de décentralisation			-908.005
	Ajustement de la contrepartie de la prise en charge pour l'exercice 2005, au titre des personnels des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, du solde entre :		41-56	-908.005
	- le montant des dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition de l'Etat par les départements,			
	- et le montant de dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition des départements par l'Etat.			
	(Application des articles L.1614-1 à L.1614-4 du code général des collectivités territoriales et des articles 6, 7 et 26 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985)			
10	003 Dotation générale de décentralisation			-12.725
	Ajustement de la contrepartie de la prise en charge pour les exercices 2003, au titre des personnels des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, du solde entre :		41-56	-12.725
	- le montant des dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition de l'Etat par les départements et les régions,			
	- et le montant de dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition des départements et des régions par l'Etat.			
	(Application des articles L.1614-1 à L.1614-4 du code général des collectivités territoriales et des articles 6, 7 et 26 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 et de l'article 3 de la loi n° 91-1406 du 31 décembre 1991)			
10	004 Dotation générale de décentralisation			-30.211
	Ajustement de la contrepartie de la prise en charge pour les exercices 2004, au titre des personnels des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, du solde entre :		41-56	-30.211
	- le montant des dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition de l'Etat par les départements et les régions,			

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques**+67.698.413**

catégorie

mesure

- et le montant de dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition des départements et des régions par l'Etat.

(Application des articles L.1614-1 à L.1614-4 du code général des collectivités territoriales et des articles 6, 7 et 26 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 et de l'article 3 de la loi n° 91-1406 du 31 décembre 1991)

10 005 Dotation générale de décentralisation **-30.079**

Contrepartie de la prise en charge pour l'exercice 2005, au titre des personnels des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, du solde entre : 41-56 -30.079

- le montant des dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition de l'Etat par les départements,

- et le montant de dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition des départements par l'Etat.

(Application des articles L.1614-1 à L.1614-4 du code général des collectivités territoriales et des articles 6, 7 et 26 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985)

10 006 Dotation générale de décentralisation **+12.364.021**

Ajustement de la contrepartie de la prise en charge pour les exercices 2004, au titre des personnels des directions départementales de l'équipement, du solde entre : 41-56 +12.364.021

- le montant des dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition de l'Etat par les départements,

- et le montant de dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition des départements par l'Etat.

(Application des articles L.1614-1 à L.1614-4 du code général des collectivités territoriales et des articles 6, 7 et 26 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 et de l'article 10-IV de la loi n° 92-1255 du 2 décembre 1992)

10 007 Dotation générale de décentralisation **+188.899**

Contrepartie de la prise en charge pour l'exercice 2005, au titre des personnels des directions départementales de l'équipement, du solde entre : 41-56 +188.899

- le montant des dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition de l'Etat par les départements,

- et le montant de dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition des départements par l'Etat.

(Application des articles L.1614-1 à L.1614-4 du code général des collectivités territoriales et des articles 6, 7 et 26 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 et de l'article 10-IV de la loi n° 92-1255 du 2 décembre 1992)

10 008 Dotation générale de décentralisation **-616.300**

Contrepartie de la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'équipement relatives aux directions départementales de l'équipement 41-56 -616.300

(Application des articles L.1614-1 à L.1614-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 7 de la loi n° 92-1255 du 2 décembre 1992)

10 009 Dotation générale de décentralisation **-361.019**

Crédits correspondant à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'équipement relatives aux instituts de formation des maîtres 41-56 -361.019

(Application du titre Ier de la loi n° 90-587 du 4 juillet 1990)

Titre IV Interventions publiques

+67.698.413

catégorie

mesure

10	010	Dotation générale de décentralisation		+6.708.315
		Inscription des crédits relatifs au fonctionnement et à l'équipement de collèges et de lycées antérieurement à la charge de l'Etat en application des transferts de compétences prévus par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 84 et 121	41-56	+6.708.315
10	011	Dotation générale de décentralisation		+13.861.000
		Inscription des crédits relatifs à l'entretien de la voirie nationale de la ville de Paris en application des transferts de compétences prévus par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 25	41-56	+13.861.000
10	012	Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse		+890.605
		Ajustement des abondements, inscrits en LFI 2002 et 2003, de la DGD de la collectivité territoriale de Corse destiné à compenser les transferts de compétences prévus par la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse	41-57	+890.605
10	013	Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse		+2.952.664
		Abondement de la DGD de la collectivité territoriale de Corse destiné à compenser les transferts de personnels prévus par la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse	41-57	+2.952.664
10	014	Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse		+31.369
		Contrepartie de la prise en charge pour l'exercice 2005, au titre des personnels des directions départementales de l'équipement, du solde entre : - le montant des dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition de l'Etat par les départements, - et le montant de dépenses de personnel correspondant aux agents mis à la disposition des départements par l'Etat. (Application des articles L.1614-1 à L.1614-4 du code général des collectivités territoriales et des articles 6, 7 et 26 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 et de l'article 10-IV de la loi n° 92-1255 du 2 décembre 1992)	41-57	+31.369
10	015	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales		-4.340
		Ajustement des crédits pour l'administration des cultes d'Alsace et de Lorraine	41-51	-4.340
12 Moyens nouveaux				+30.623.941
12	001	Dotation générale de décentralisation		+22.239.152
		Actualisation de la dotation par application d'un taux égal au taux de progression de la dotation globale de fonctionnement (application de l'article L.1614-1 du code général des collectivités territoriales)	41-56	+22.239.152
12	002	Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse		+7.884.789
		Actualisation de la dotation par application d'un taux égal au taux de progression de la dotation globale de fonctionnement (application de l'article L.1614-1 du code général des collectivités territoriales)	41-57	+7.884.789
12	003	Crédits d'intervention		+500.000
		Financement des colonnes de renfort intrazonales par l'Etat (article 22 du projet de loi de modernisation de la sécurité civile)	41-31	+500.000

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques**+67.698.413**

catégorie

mesure

13 Transferts +1.633.73113 001 Transfert entre sections **+1.633.731**

Transfert de crédits en provenance du ministère de l'Education nationale relatifs à la compensation, pour la collectivité départementale de Mayotte, du transfert de la compétence de l'organisation des transports scolaires prévu par la loi n°2001-612 du 11 juillet 2001 41-56 +1.633.731

Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire -1.633.731

Présentation des dépenses en capital

P.L.F. 2005

Titre V Investissements exécutés par l'Etat 434.305.000 467.150.000

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
57-09	Recherche scientifique et technique	305.000	200.000
20	<i>Sécurité civile</i> Etudes	80.000	25.000
30	<i>Réglementation et administration générale</i> Etudes	"	"
40	<i>Police nationale</i> Etudes	80.000	75.000
60	<i>Institut des hautes études de sécurité intérieure</i> Etudes	"	"
80	<i>Centre d'études et de prévisions</i> Etudes	145.000	100.000
57-40	Equipement immobilier	209.500.000	222.500.000
11	<i>Police nationale. Equipement immobilier</i> Rénovation du parc immobilier de la police nationale	160.250.000	162.500.000
20	<i>Administration centrale: sites centraux et délocalisés</i> Poursuite des programmes en cours	8.400.000	8.100.000
41	<i>Sécurité civile</i> Poursuite des travaux de rénovation et de réhabilitation	7.200.000	5.600.000
51	<i>Administration préfectorale</i> Programme d'équipement des préfetures et des sous-préfetures	31.650.000	45.000.000
70	<i>Cultes d'Alsace et de Lorraine</i> Poursuite de la rénovation du grand séminaire de Strasbourg et du palais épiscopal de Metz	500.000	300.000
81	<i>Investissements immobiliers sociaux</i> Réhabilitation du patrimoine social de l'Etat	1.500.000	1.000.000
82	<i>Equipements sociaux</i> Construction d'équipements immobiliers	"	"
57-50	Equipement matériel	97.700.000	125.450.000
41	<i>Défense et sécurité civiles. Matériels techniques des services opérationnels</i> Achats de matériels techniques divers	3.945.000	2.500.000
43	<i>Sécurité civile. Groupement des moyens aériens. Acquisition et modernisation</i> Programme d'acquisition des aéronefs du groupement des moyens aériens de la sécurité civile	18.915.000	52.450.000

P.L.F. 2005

Titre V Investissements 434.305.000 467.150.000
exécutés par l'Etat

chapitre		Autorisations de programme	Crédits de paiement
	Analyse des autorisations de programme demandées		
	<i>article</i>		
44	<i>Sécurité civile. Groupement des moyens aériens.</i>	55.500.000	54.500.000
	<i>Maintenance des aéronefs</i>		
	Maintenance des aéronefs du groupement des moyens aériens de la sécurité civile		
50	<i>Police nationale</i>	19.340.000	16.000.000
	Achats de véhicules lourds et rénovation du parc		
57-60	Informatique, télématique et transmissions. Dépenses d'équipement	126.800.000	119.000.000
10	<i>Administration préfectorale</i>	11.649.000	7.839.000
43	<i>Administration centrale et services communs</i>	5.545.000	4.430.000
	Achats d'équipements divers		
44	<i>Défense et sécurité civiles</i>	"	"
	Programme d'équipement des services délocalisés de la sécurité civile		
45	<i>Police nationale (hors programme ACROPOL)</i>	45.866.000	42.991.000
	Poursuite de l'installation du réseau des transmissions numériques et cryptées		
46	<i>Police nationale: programme ACROPOL</i>	63.740.000	63.740.000
	Poursuite de l'installation du réseau des transmissions numériques et cryptées		

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

2.110.325.000 1.941.569.000

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
65-51	Contribution aux dépenses de construction de logements destinés aux fonctionnaires du ministère	17.196.000	17.720.000
10	<i>Contribution aux dépenses de construction de logements destinés aux fonctionnaires de police</i> Opérations de réservation de logements	17.196.000	17.720.000
67-50	Subventions d'équipement et achèvement d'opérations en cours	111.460.000	101.312.000
10	<i>Participation de l'Etat au financement d'ACROPOL souterrain</i> Subventions à divers organismes pour la mise en place d'ACROPOL dans les lieux souterrains	8.000.000	950.000
30	<i>Programmes d'investissements des partenaires sociaux</i> Subventions à divers organismes pour la construction d'équipements immobiliers	500.000	500.000
40	<i>Programme exceptionnel d'investissements pour la Corse</i>	38.460.000	31.812.000
52	<i>Mise en oeuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : programmes d'investissements conduits par les collectivités territoriales</i> Mise en oeuvre des dispositions de l'article 3.III de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure	3.050.000	3.050.000
80	<i>Services départementaux d'incendie et de secours</i> Subventions d'équipement aux services départementaux d'incendie et de secours	61.450.000	65.000.000
67-51	Subventions pour travaux divers d'intérêt local	9.000.000	"
10	<i>Collectivités locales</i> Subventions pour travaux divers d'intérêt local	9.000.000	"
67-52	Dotations globales d'équipement et dotations de développement rural	1.051.189.000	923.965.000
20	<i>Dotations globales d'équipement des communes</i>	441.371.000	378.000.000
30	<i>Départements - 1ère part</i> Dotations globales d'équipement - départements 1ère part	285.805.000	229.038.000
40	<i>Départements - 2ème part</i> Dotations globales d'équipement - départements 2ème part	204.426.000	199.357.000

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **2.110.325.000** **1.941.569.000**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
50	<i>Dotations de développement rural</i>	119.587.000	117.570.000
67-56	Dotations régionale et départementale d'équipement scolaire et des collèges	921.480.000	898.572.000
10	<i>Dotation régionale d'équipement scolaire</i> Subventions aux régions	615.718.000	600.411.000
20	<i>Dotation départementale d'équipement des collèges</i> Subventions aux départements	305.762.000	298.161.000

P.L.F. 2005

Récapitulation par agrégat

Agréгат 11 Administration territoriale

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	1.126.366.066	+4.229.505	1.130.595.571	+46.688.978	1.177.284.549
<i>Personnel</i>	///////	///////	868.394.784	+4.229.505	872.624.289	+41.735.084	914.359.373
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	257.971.282	"	257.971.282	+4.953.894	262.925.176
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	1.126.366.066	+4.229.505	1.130.595.571	+46.688.978	1.177.284.549
Dépenses en capital							
Titre V	31.645.000	43.299.000	32.932.000	///////	39.976.000	+12.863.000	52.839.000
Totaux pour les dépenses en capital	31.645.000	43.299.000	32.932.000	///////	39.976.000	+12.863.000	52.839.000
Totaux généraux	31.645.000	43.299.000	1.159.298.066	+4.229.505	1.170.571.571	+59.551.978	1.230.123.549

Effectifs pour 2005 : 31.172

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Administration territoriale

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			1.126.366.066	1.177.284.549
Chapitre	31-11	Administration territoriale. Rémunérations principales (intégralité du chapitre)	22.101.885	20.153.999
Chapitre	31-12	Administration territoriale. Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	4.634.824	4.603.998
Chapitre	31-98	Autres agents non titulaires. Rémunérations et vacations		
Article	20	Préfectures	"	"
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat		
Article	20	Corps préfectoral	"	47.794
Article	30	Préfectures	18.899	"
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat		
Article	20	Corps préfectoral	90.418	27.178
Article	30	Préfectures	"	"
Chapitre	34-82	Dépenses d'informatique et de télématique		
Article	21	Administration territoriale. Informatique	20.872.119	30.179.233
Article	22	Administration territoriale. Systèmes d'information et de communication	"	"
Article	23	Administration territoriale. Autocommutateurs	3.056.801	2.222.884
Chapitre	37-10	Administration préfectorale. Dépenses diverses		
Article	10	Préfectures et sous-préfectures. Dépenses de fonctionnement et d'entretien	12.509.603	5.511.190
Chapitre	37-30	Dotations globalisées de préfectures		
Article	10	Préfectures : dépenses de personnel	841.548.758	889.526.404
Article	20	Préfectures : dépenses de fonctionnement	221.532.759	225.011.869
Totaux pour les dépenses ordinaires			1.126.366.066	1.177.284.549
Dépenses en capital				
Titre V			32.932.000	52.839.000
Chapitre	57-40	Equipement immobilier		
Article	51	Administration préfectorale	32.932.000	45.000.000
Chapitre	57-60	Informatique, télématique et transmissions. Dépenses d'équipement		
Article	10	Administration préfectorale	"	7.839.000

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Administration territoriale

	Crédits de paiement	
	Dotations 2004	Total pour 2005
Totaux pour les dépenses en capital	32.932.000	52.839.000
Totaux généraux	1.159.298.066	1.230.123.549

Agrégat 11 Administration territoriale

Agrégat 11 : Administration territoriale

Composantes de l'agrégat

Représentant direct du Premier ministre et de chacun des ministres, le préfet, assisté des sous-préfets d'arrondissement et des sous-préfets chargés de la politique de la ville, et, pour le préfet de région, du secrétaire général aux affaires régionales, a la charge des intérêts nationaux à l'échelon territorial et assure à ce titre la direction et la coordination des services de l'Etat dans le département ou la région.

L'administration territoriale exerce les missions et fonctions logistiques décrites ci-dessous :

1. Sécurité

Il s'agit des activités des préfetures consacrées à la sécurité des personnes et des biens dans le département (mise en œuvre et mise à jour des plans de secours, coordination des forces de police et de gendarmerie par exemple).

2. Communication et représentation de l'Etat

Cette mission recouvre toutes les actions de communication et de représentation de l'Etat dans le département (relations publiques, publications, participation à des stands lors de salons, sites internet...).

3. Accueil du public et délivrance des titres

Cette mission regroupe l'ensemble des activités consacrées essentiellement à l'accueil du public et à la délivrance des titres réglementaires (titres d'identité, titres de séjour des étrangers, cartes grises, etc...).

4. Réglementation générale et élections

Il s'agit des activités relevant de l'organisation des élections et de la police administrative (installations classées pour la protection de l'environnement etc...).

5. Relations avec les collectivités locales

Cette mission recouvre les activités de conseil et de contrôle exercées par les préfetures auprès des collectivités locales (y compris le contrôle sur les actes d'urbanisme) ainsi que la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

6. Développement économique, politiques interministérielles et gestion des crédits

Il s'agit des actions de coordination menées notamment en matière économique (emploi, développement économique, accueil des entreprises) et sociale (solidarité, exclusion, droits des femmes, rapatriés), des attributions exercées directement par les préfetures en matière de tourisme, de culture et d'environnement et des attributions relatives à la programmation et à la gestion des crédits.

7. Animation des politiques régionales (uniquement pour les préfetures de région)

Il s'agit des missions confiées aux secrétariats généraux aux affaires régionales en matière d'animation de la vie économique, sociale et culturelle de la région.

8. Fonctions logistiques

Il s'agit de l'ensemble des activités concourant à l'exercice des missions des préfetures :

Immobilier des services et services techniques (entretien et maintenance du patrimoine)

Garage et parc automobile

Administration générale

Informatique

Formation

Résidences du corps préfectoral.

Agrégat 11 Administration territoriale

Indicateurs d'activité de l'ensemble des préfectures :

L'activité des préfectures peut être appréciée au regard de l'évolution des principaux indicateurs d'activité présentés dans les tableaux ci-dessous.

	Nombre de titres réglementaires délivrés	2001	2002	2003
	Permis de conduire	2 236 093	2 249 656	2 294 943
1	Cartes grises	11 106 990	10 664 539	12 850 000
2	Passports	2 574 308	2 656 000	2 790 000
3	Carte nationale d'identité à sécurité renforcée	5 937 921	5 199 004	5 200 752
4	Titre de séjours d'étrangers	683 098	623 127	662 121
	Contrôle de légalité			
5	actes	NC	4 959 447	8 280 596
6	Saisines du juge administratif	NC	8	1 726
7	Budgets examinés	NC	9 488	406 628
8	Saisines des chambres régionales des comptes	NC	664	558

1. En 2003, l'évolution s'explique par un changement de périmètre : le chiffre inclut désormais les cartes grises délivrées par télétransmissions.

2. Dont 2 525 000 passeports délivrés par l'application DELPHINE en 2002.

3. Depuis 2002, les CNI sont délivrées directement par les mairies.

4. Le nombre de titres de séjour d'étrangers correspond à l'ensemble des titres de séjours délivrés par les 96 préfectures métropolitaines.

5 - Pour 2002 et 2003, sont comptabilisés les délibérations, les actes de commande publique, les actes FPT, les actes d'urbanisme, les décisions de police et les actes divers reçus des communes, EPCI et autres CL et EP par les préfectures dans les conditions suivantes.

2002 : extrapolation pour 100 préfectures à partir des chiffres reçus de 79 préfectures

2003 : extrapolation pour 100 préfectures à partir des chiffres reçus de 93 préfectures

6 - En 2002 : extrapolation pour 100 préfectures à partir des chiffres reçus de 77 préfectures. En 2003 : extrapolation pour 100 préfectures à partir des chiffres reçus de 93 préfectures

7 - Pour 2002 et 2003, sont pris en compte les budgets primitifs, les budgets supplémentaires, les décisions modificatives et les comptes administratifs des collectivités locales et des établissements publics contrôlés.

2002 : chiffres reçus de 18 préfectures

2003 : extrapolation pour 100 préfectures à partir des chiffres reçus de 96 préfectures.

8 - Pour 2002 et 2003, sont uniquement prises en compte les saisines de la CRC relatives au non-respect des dispositions du CGCT (art. L1612-1 à L1612-20).

2002 : extrapolation pour 100 préfectures à partir des chiffres reçus de 78 préfectures

2003 : extrapolation pour 100 préfectures à partir des chiffres reçus de 98 préfectures

Répartition des coûts

Avertissement :

La répartition des coûts 2002 a été réalisée sur la base de la clef de répartition par mission décidée en 2000 (4 préfectures globalisées seulement), chaque année élargie, des préfectures nouvellement globalisées.

Il est à noter que le dispositif de contrôle de gestion connaît depuis 2002 une évolution importante du fait du projet de généralisation de la globalisation et donc de l'extension progressive à toutes les préfectures des systèmes d'indicateurs.

Les résultats 2002 sont donc à comparer avec une grande prudence avec ceux de 2001 : en 2001, seules les 14 préfectures globalisées remplissaient les indicateurs. De la même manière, il est difficile de comparer les chiffres de 2003 et de 2002, étant donné que 29 préfectures globalisées remplissent les indicateurs de 2003, alors qu'elles n'étaient que 18 en 2002.

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Administration territoriale

Indicateur de coûts : Evolution des dépenses de fonctionnement et de rémunération des préfectures globalisées (en millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Communication et représentation de l'Etat	15	12	45	48	
	Sécurité	11	12	46	48	
	Accueil du public et délivrance des titres	58	75	250	262	
	Réglementation générale et élections	20	24	56	59	
	Relations avec les collectivités locales	24	26	89	93	
	Développement économique, politiques interministérielles et gestion des crédits	33	38	133	140	
	Animation des politiques régionales (uniquement pour les préfectures de région)	1	8	30	31	
	Fonctions logistiques	45	153	412	433	
1	Total	207	348	1.061	1.114	

1. Dont rattachement de fonds de concours : 0,03 M€ en 2001, 0,04 M€ en 2002 et 0,07 M€ en 2003.

L'expérimentation de la globalisation des crédits de fonctionnement et de personnel a été lancée en 2000 au sein de 4 préfectures: Doubs, Finistère, Isère et Seine Maritime. Entre 2001 et 2003, l'expérimentation a été étendue à 25 autres préfectures :

- en 2001, 10 nouvelles préfectures : Territoire de Belfort, Eure, Charente-Maritime, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire, Haut-Rhin, Somme, Var, Vosges et Seine-Saint-Denis (soit 14 au total).
- en 2002, extension à 4 nouvelles préfectures : Calvados, Oise, Haute-Vienne et Yonne (soit 18 au total).
- en 2003, 11 nouvelles préfectures : Aisne, Alpes Maritimes, Cher, Indre, Indre et Loire, Loir et Cher, Loiret, Rhône, Saône et Loire, Seine et Marne et Martinique (soit 29 au total).
- en 2004, généralisation à l'ensemble des préfectures métropolitaines (+68), soit 97 préfectures globalisées. Les préfectures qui ne sont pas globalisées sont au nombre de 4 : préfectures de Paris, de Guadeloupe, de Guyane et de la réunion.

Indicateur de coûts : Ensemble des préfectures (hors dépenses des personnels des préfectures non globalisées) (M€)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Communication et représentation de l'Etat	26	17	46	49	
	Sécurité	17	17	46	50	
	Accueil du public et délivrance des titres	93	109	252	267	
	Réglementation générale et élections	33	35	57	60	
	Relations avec les collectivités locales	37	38	89	95	
	Développement économique, politiques	55	55	134	142	

Agrégat 11 Administration territoriale

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	interministérielles et gestion des crédits					
	Animation des politiques régionales (uniquement pour les préfetures de région)	9	11	31	32	
1	Fonctions logistiques	195	280	418	510	
	Total	465	562	1.073	1.205	
	<i>dont rattachement de fonds de concours</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>0,5</i>		

1. Cette composante regroupe également les moyens financiers de l'administration centrale concourant aux fonctions logistiques des préfetures pour ce qui concerne l'investissement immobilier, les crédits informatiques et des transmissions (soit 57-40, 34-82 et 57-60).

2. 2003 : les rattachements de fonds de concours indiqués sont ceux des chapitres 37-10, 37-30, 34-82, et 57-40.

Objectifs, résultats et cibles

Les objectifs indiqués ci-après sont extraits des indicateurs de " l'info centre territorial " des préfetures qui a été mis en place en avril 2002.

Toutefois, la liste des indicateurs ainsi que leur contenu ont fait l'objet d'une actualisation tout au long de l'année 2002 et au début de l'année 2003. Certains indicateurs ont été supprimés à la lumière du bilan des résultats des premières préfetures globalisées.

La majorité des indicateurs sont calculés sur une base annuelle. Pour ces indicateurs, les données 2004 ne sont pas encore disponibles, il est donc indiqué la notion NC "non communiqué". Les chiffres renseignés en 2004 représentent des indicateurs renseignés trimestriellement : ce sont les valeurs du 1er trimestre 2004.

Sécurité

Efficacité socio-économique

1. Prévenir les comportements à risque des automobilistes.

Qualité du service

1. Renforcer les mesures de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP).

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Taux de respect du programme de visite des ERP de 1ère catégorie dans l'année	NC	NC	95%	NC		
2	Nombre d'avis défavorables dans l'année	165	NC	1 102	NC		

1. Les ERP de 1^{ère} catégorie sont soumis tous les deux ans à une visite de la Commission consultative de sécurité et d'accessibilité présidée par le Préfet.

2. En 2002 : Nombre d'avis défavorables émis dans l'année par les 18 préfetures globalisées.

En 2003 : Nombres d'avis défavorables concernant les E.R.P de 1ère catégorie en stock au 31/12/2002 et émis en 2003 par 90 préfetures.

Agrégat 11 Administration territoriale

Effacité de la gestion

1. disposer de documents de référence actualisés permettant la mise en œuvre efficace de la direction des opérations de secours.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux d'actualisation annuel des plans de secours sur une période de 5 ans	48%	NC	58%	NC		
---	---	-----	----	-----	----	--	--

1. Pour 2001 et 2002 : La réglementation prévoit une actualisation des plans tous les trois ans. 2003 : depuis juillet 2003, une distinction entre, d'une part, les PPI (Plans Particuliers d'Interventions) des installations soumises à la directive SEVESO II seuil haut et des installations de stockage souterrain de gaz, d'hydrocarbure ou de produits chimiques à actualiser tous les 3 ans et, d'autre part, les plans d'urgence (autres PPI, plans rouges, PSS) à actualiser tous les 5 ans.

Communication et représentation de l'Etat

Effacité socio-économique

1. Diversifier les modes de communication institutionnelle en développant le recours aux sites internet.

Les préfetures diversifient leur mode de communication institutionnelle. A la fin de l'année 2000, 66 % des préfetures sur l'ensemble du territoire disposaient d'un site internet offrant des informations à caractère général, relatives aux démarches administratives et aux actions de l'Etat. Pour les préfetures globalisées, le taux était de 75 %. En 2001, 96% de l'ensemble des préfetures disposaient d'un site internet et en 2002, la totalité des préfetures dispose d'un site internet.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Taux de préfetures disposant d'un site Internet	100%	100%	100%	100%		
--	---	------	------	------	------	--	--

Qualité du service

1. Assurer des réponses aux interventions des parlementaires et aux courriers des usagers dans des délais rapides

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux de réponse de fond aux courriers parlementaires dans le mois	44%	53%	52%	NC		
---	---	-----	-----	-----	----	--	--

1. 2002 : Taux moyen pour le 4ème trimestre des 18 préfetures globalisées.

2003 : (résultat) Taux moyen sur l'année des 29 préfetures globalisées.

Accueil du public et délivrance des titres

Effacité socio-économique

1. Simplifier les procédures et les démarches des usagers

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux de cartes grises délivrées par téléprocédure, tous véhicules confondus	30 %			14,7%		
---	---	------	--	--	-------	--	--

Agrégat 11 Administration territoriale

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Taux de cartes grises délivrées par téléprocédure pour les véhicules neufs	62 %	NC	66 %			
--	--	------	----	------	--	--	--

1. La délivrance par téléprocédure des cartes grises des véhicules de marque française est effective depuis 1997. Depuis la fin de l'année 2001, elle est étendue progressivement aux constructeurs étrangers.

Qualité du service

1. Réduire les délais de délivrance de titres

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux d'erreur sur les titres délivrés	4,5%		4,24%	3,75%		
2	Délai moyen de délivrance d'une carte grise en temps réel	23 mn		21 mn	21 mn		

1. Le titre retenu en 2001 est la carte grise qui représente 75 % des motifs de déplacements des usagers en préfecture.

En 2002, les titres retenus sont les cartes grises, les permis de conduire et les passeports.

Pour 2003 : (résultat) moyenne nationale sur l'année.

2004 : résultat du 1^{er} trimestre

2. Cet indicateur, renseigné que par les préfectures globalisées en 2000 et 2001, a été étendu à toutes les préfectures en 2002. Cette extension peut être une des raisons de l'augmentation du délai moyen de délivrance d'une carte grise, les préfectures les plus importantes, (non globalisées), ayant en général des délais plus longs.

Pour 2003 : (résultat) moyenne nationale sur l'année.

Pour 2004 : résultat du 1^{er} trimestre

Efficacité de la gestion

1. Réduire les coûts moyens de l'activité de délivrance des titres

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	nombre de titres délivrés par agent	609		ND	507		
---	-------------------------------------	-----	--	----	-----	--	--

1 - Il s'agit du nombre de titres (passeports, cartes nationales d'identité, cartes grises, permis de conduire) délivrés par agent en équivalent temps plein affecté à la mission "délivrance de titres" (source Arcade). La donnée pour l'année 2002 correspond à une moyenne nationale.

En 2004 : résultat du 1^{er} trimestre

Réglementation générale et élections

Efficacité socio-économique

1. Apprécier la sécurité juridique des actes de police administrative pris par les agents du cadre national des préfectures.

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Administration territoriale

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux d'actes annulés par des juridictions administratives	1%		NC			
---	---	----	--	----	--	--	--

1 - Il s'agit de mesurer le nombre d'annulations prononcées par les juridictions administratives par rapport au nombre d'actes pris par les préfetures dans ces matières.

Pour 2002, le périmètre comprend les refus d'autorisations de détention d'armes et les fermetures administratives de débit de boisson. Le périmètre retenu antérieurement était trop vaste (ventes au déballage, cartes VRP, pharmacies ...) et ne permettait pas de tirer de conclusions pertinentes sur les résultats observés.

En juillet 2003, l'indicateur a été supprimé du module INDIGO. En revanche, des données relatives aux contentieux sont disponibles :

- taux de contentieux gagnés par les tiers en matière de refus d'autorisation de détention d'armes et de fermetures administratives de débits de boisson : 22,12 %
- taux de contentieux gagnés par les tiers en matière de refus de titres de séjour et de reconduite à la frontière : 31,4%
- taux de contentieux gagnés par les tiers en matière de DUP expropriation : 24,24%

Relations avec les collectivités locales

Efficacité socio-économique

1. Accompagner le développement de l'intercommunalité.

Les structures intercommunales sont les syndicats à vocation unique, les syndicats à vocation multiple, les syndicats mixtes ainsi que les districts, les syndicats d'agglomération nouvelle, les communautés de communes, les communautés urbaines, les communautés de villes et les communautés d'agglomération. La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a créé une nouvelle forme de groupement de communes, la communauté d'agglomération, a prévu la disparition au 1^{er} janvier 2002 des districts et des communautés de villes.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Pourcentage de la population regroupée	81%		82%	NC		
2	Pourcentage de communes regroupées	77%		85%	NC		

1. En 2000, les groupements de collectivités territoriales représentaient une population 37 millions d'habitants (sur une population totale de la France de 60,1 millions d'habitants au dernier recensement général 1999), 40,3 millions en 2001 et 45 millions en 2002, 48,8 millions en 2003.

Le nombre total de regroupements s'élève à 2 461 au 1er janvier 2003.

2. 21 328 communes étaient regroupées en 2000, 23 486 l'étaient en 2001, 26 850 en 2002 et 29 754 en 2003. En 2003, les départements dont les préfetures sont globalisées comptent 36 597 communes, dont 29 701 sont regroupées, celles-ci représentant 47 883 952 habitants.

Qualité du service

1. optimiser l'efficacité du contrôle budgétaire

Il s'agit de répondre au besoin croissant de contrôle tant en quantité qu'en terme de qualité. L'objectif à atteindre consiste en un contrôle au moins par an, sur toutes les structures. Par " contrôle ", on entend au minimum le calcul des ratios budgétaires prévus dans le réseau d'alerte des finances locales.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux de collectivités ayant subi au moins un contrôle budgétaire dans l'année	81%	NC	89,5%	NC		
---	---	-----	----	-------	----	--	--

Agrégat 11 Administration territoriale

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

2	Taux de saisine CRC / nombre d'actes reçus	0,11%	NC	0,11%	NC		
---	--	-------	----	-------	----	--	--

1. En 2003, il s'agit de la part de collectivités locales et d'établissements publics ayant subi au moins un contrôle budgétaire dans l'année.

2. En 2003, cet indicateur concerne les actes budgétaires des collectivités locales et des établissements publics.

Efficacité de la gestion

1. Renforcer le contrôle des marchés publics.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux de marchés publics contrôlés	76%	NC	80%	NC		
2	Taux de recours gracieux	7%	NC	6%	NC		
3	Taux d'annulations à l'initiative des tiers	NC	NC	NC	NC		

1. 2002 : résultat obtenu sur les 18 préfectures globalisées. En juillet 2003, le périmètre de cet indicateur a été étendu, dans INDIGO, aux actes de commande publique contrôlés.

2. 2002 : résultat obtenu sur les 18 préfectures globalisées.

2003 : Taux de lettres d'observations avec demande de recours gracieux pour les marchés publics.

3. Taux obtenu à partir du nombre de contentieux gagnés en dernière instance par des tiers au cours de l'année, rapporté au nombre total des actes de marchés publics soumis au contrôle de légalité au cours de l'année. Cet indicateur permet ainsi de mesurer le nombre de marchés qui ont fait l'objet d'une transmission au titre du contrôle de légalité mais qui ont été ensuite annulés par la juridiction administrative à la suite du recours d'un tiers (particulier, entreprise...). Depuis 2002 cet indicateur n'est plus répertorié dans l'outil INDIGO.

Développement économique, politiques interministérielles et gestion des crédits

Qualité du service

1. Respecter les délais de traitement des autorisations administratives dans le domaine de l'environnement.

L'objectif global est de respecter les délais de traitement moyen et de sécuriser la décision réglementaire des dossiers de police administrative (domaine environnement et urbanisme).

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	délai moyen annuel de délivrance d'une autorisation d'installation classée protection de l'environnement (ICPE)	309 j	NC	354 j	NC		
---	---	-------	----	-------	----	--	--

1 - Les autorisations ICPE sont délivrées après une instruction menée conjointement par les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et par les préfectures. Ces dernières assurent l'instruction administrative des dossiers qui aboutissent à la délivrance d'une autorisation.

Résultat 2002 obtenu sur les 18 préfectures globalisées.

2003 : Résultat de la France entière (les dossiers loi sur l'eau sont inclus).

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Administration territoriale

2. Respecter les délais de traitement des autorisations administratives dans le domaine de l'urbanisme.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	délai moyen annuel de traitement d'un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) d'expropriation	NC		255 j	NC		
---	---	----	--	-------	----	--	--

1 - Les déclarations d'utilité publique font l'objet d'arrêtés préfectoraux pris après une procédure de large consultation (services déconcentrés de l'Etat compétents, élus et population concernée notamment).

Pour 2002, le délai moyen n'a pu être déterminé en raison d'une remontée d'information hétérogène de la part des préfetures.

Animation des politiques régionales (uniquement pour les préfetures de région)

Efficacité de la gestion

1. Améliorer la qualité de la programmation et de la consommation des crédits.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	taux de contrôles approfondis sur les dossiers fonds européens	NC		9,29 %	3.08%		
---	--	----	--	--------	-------	--	--

1 - Ces contrôles répondent aux exigences communautaires (articles 3 et 4 du règlement CE n°2064-97 du 15 octobre 1997). Leur mise en œuvre est suivie par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC). Cet indicateur a été répertorié dans l'outil de contrôle de gestion des préfetures globalisées (INDIGO) en 2001. Une seule préfeture globalisée de région a répondu à cet indicateur au titre de l'année 2001.

En 2002, cet indicateur ayant été très peu renseigné par les préfetures de région, aucun chiffre ne peut être communiqué.

En 2003, (situation cumulée arrêtée au 31/12/03) 8 régions sur 26, dont 2 régions outre-mer, n'ont pas communiqué les contrôles effectués sur le programmes européens 2000-2006, financés par le FEDER.

Le montant de la dépense totale éligible est de : 5 304 991 675,48€

Le montant de la dépense contrôlée est de : 498 200 715.85€, soit 9.39%

En 2004, trois régions ont adressé l'état des contrôles effectués durant le 1^{er} semestre.

- dépenses totales éligibles 1 609 735 498.12€

- montant des dépenses contrôlées 49 527 754.6€ soit 3.08%

Fonctions logistiques

Qualité du service

1. Promouvoir la formation professionnelle pour l'adaptation aux missions

L'objectif est d'atteindre, au minimum, 4 jours de formation par agent et par an.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Nombre de jours de formation par agent et par an	3,4		2,9	3,3		
---	--	-----	--	-----	-----	--	--

1. 2001-2003 : il s'agit d'un nombre de jours moyen portant sur les personnels de préfetures.

La baisse du nombre de jours résulte de la mise en place d'un gel de crédits en 2003.

2. En 2003, la baisse du nombre de jours résulte de la mise en place d'un gel de crédits.

3. La prévision 2004 est établie sur la base d'une diminution des crédits centraux de 25% et d'une stabilité des crédits des préfetures. Il s'agit d'une estimation.

Agrégat 11 Administration territoriale

Effacité de la gestion

1. Favoriser la mobilité des personnels

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Ancienneté moyenne dans un poste	8		7,8	NC		
---	----------------------------------	---	--	-----	----	--	--

1- En nombre d'années.

2. Rationaliser les coûts de fonctionnement (en euros)

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	coût moyen de l'affranchissement par habitant	0,29	0,31	0,27	0,29		
	coût d'entretien des locaux au m ²	6,90	6,54	7,27	6,65		
	coût du parc automobile au kilomètre	0,22	0,23	0,22	0,24		

Les données 2001, 2002, et 2003 sont issues de la base de données Concorde et concernent l'ensemble des préfctures.

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Administration territoriale

Agrégat 12 Sécurité civile

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	////////	////////	201.168.354	+348.586	201.516.940	+9.999.591	211.516.531
<i>Personnel</i>	////////	////////	93.139.149	+348.586	93.487.735	+5.142.480	98.630.215
<i>Fonctionnement</i>	////////	////////	108.029.205	"	108.029.205	+4.857.111	112.886.316
Titre IV	////////	////////	14.327.704	-26.300	14.301.404	+500.000	14.801.404
Totaux pour les dépenses ordinaires	////////	////////	215.496.058	+322.286	215.818.344	+10.499.591	226.317.935
Dépenses en capital							
Titre V	73.700.000	85.560.000	76.700.000	////////	60.740.000	+54.310.000	115.050.000
Titre VI	54.750.000	61.450.000	45.750.000	////////	11.000.000	+54.000.000	65.000.000
Totaux pour les dépenses en capital	128.450.000	147.010.000	122.450.000	////////	71.740.000	+108.310.000	180.050.000
Totaux généraux	128.450.000	147.010.000	337.946.058	+322.286	287.558.344	+118.809.591	406.367.935

Effectifs pour 2005 : 2.057

P.L.F. 2005

Agrégat 12 Sécurité civile

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			201.168.354	211.516.531
Chapitre	31-01	Administration centrale et services techniques communs. Rémunérations principales		
	Article 94	Personnels techniques de la sécurité civile	9.750.965	10.779.694
Chapitre	31-02	Administration centrale et services techniques communs. Indemnités et allocations diverses		
	Article 50	Défense et sécurité civiles: enseignement, séminaires et cycles d'information de défense	35.303	35.480
	Article 94	Personnels techniques de la sécurité civile	669.071	725.563
Chapitre	31-30	Défense et sécurité civiles. Rémunérations principales (intégralité du chapitre)	28.939.958	30.083.546
Chapitre	31-31	Défense et sécurité civiles. Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	21.024.402	22.676.013
Chapitre	31-95	Personnels ouvriers. Salaires et accessoires de salaire		
	Article 10	Défense et sécurité civiles	4.651.371	4.561.776
Chapitre	31-98	Autres agents non titulaires. Rémunérations et vacances		
	Article 50	Défense et sécurité civiles	361.217	361.217
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat		
	Article 74	Défense et sécurité civiles. Personnels techniques	25.103.756	25.743.669
	Article 75	Défense et sécurité civiles. Personnels militaires	1.454.028	2.532.054
	Article 76	Défense et sécurité civiles. Personnels de nettoyage	151.749	152.508
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat		
	Article 74	Défense et sécurité civiles. Personnels techniques	502.792	464.286
	Article 75	Défense et sécurité civiles. Personnels militaires	494.537	514.409
Chapitre	34-31	Défense et sécurité civiles. Moyens de fonctionnement (intégralité du chapitre)	33.238.963	34.638.963
Chapitre	34-82	Dépenses d'informatique et de télématique		
	Article 41	Défense et sécurité civiles. Informatique	856.832	6.936
	Article 42	Défense et sécurité civiles. Systèmes d'information et de communication	104.000	90.000
	Article 43	Défense et sécurité civiles. Autocommutateurs	85.753	114.246
Chapitre	36-51	Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris		
	Article 30	Brigade de sapeurs-pompiers de Paris	66.514.158	69.121.973
	Article 60	Protection civile et service des installations classées de la préfecture de police	2.440.092	2.590.454

P.L.F. 2005

Agrégat 12 Sécurité civile

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	37-50	Instituts d'études et autres organismes		
	Article 30	Ecole nationale supérieure des sapeurs-pompiers	4.789.407	6.323.744
Titre IV			14.327.704	14.801.404
Chapitre	41-31	Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours (intégralité du chapitre)	2.313.035	2.786.735
Chapitre	46-91	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (intégralité du chapitre)	159.748	159.748
Chapitre	46-92	Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive) (intégralité du chapitre)	11.854.921	11.854.921
Totaux pour les dépenses ordinaires			215.496.058	226.317.935
Dépenses en capital				
Titre V			76.700.000	115.050.000
Chapitre	57-40	Equipement immobilier		
	Article 41	Sécurité civile	6.000.000	5.600.000
	Article 42	Sécurité civile. Programme civil de défense	"	"
Chapitre	57-50	Equipement matériel		
	Article 41	Défense et sécurité civiles. Matériels techniques des services opérationnels	2.500.000	2.500.000
	Article 43	Sécurité civile. Groupement des moyens aériens. Acquisition et modernisation	14.500.000	52.450.000
	Article 44	Sécurité civile. Groupement des moyens aériens. Maintenance des aéronefs	53.500.000	54.500.000
Chapitre	57-60	Informatique, télématique et transmissions. Dépenses d'équipement		
	Article 44	Défense et sécurité civiles	200.000	"
Titre VI			45.750.000	65.000.000
Chapitre	67-50	Subventions d'équipement et achèvement d'opérations en cours		
	Article 80	Services départementaux d'incendie et de secours	45.750.000	65.000.000
Totaux pour les dépenses en capital			122.450.000	180.050.000
Totaux généraux			337.946.058	406.367.935

P.L.F. 2005

Agrégat 12 Sécurité civile

Agrégat 12 : Sécurité civile

Composantes de l'agrégat

Au sein du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, la direction de la défense et de la sécurité civiles prépare, coordonne et met en œuvre les mesures de défense civile, la politique de protection des populations, la prévention des risques civils. Elle apporte secours aux personnes et aux biens en temps de paix comme en temps de crise et assiste les services locaux de secours et de lutte contre l'incendie.

1. Secours et interventions opérationnelles

La sécurité civile a pour mission d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Au cours de l'année 2003 :

- les 32 hélicoptères de la sécurité civile ont permis de secourir 9 182 personnes (pour 17 349 heures de vol) toutes missions confondues.
- les 1 480 personnels militaires des unités d'intervention ont été conduits à intervenir tant en métropole (nombre de jours de missions accomplis par les militaires = 89 410) qu'outre-mer (171 jours de missions accomplis par les militaires) et à l'étranger (114 jours de missions accomplis) à l'occasion notamment de catastrophes naturelles.
- **Au 1^{er} mai 2004, 151 artificiers de la police nationale ont intégré le service du déminage de la direction de la défense et de la sécurité civiles portant ainsi ses effectifs à 303 personnes . Ces personnels (répartis entre le bureau central du déminage, son annexe technique, les 20 centres de déminage situés en métropole et outre-mer et ses six antennes) ont assuré une intense activité de déminage pour protéger les populations puisque le nombre de jours de mission des démineurs s'est élevé à 13 428 en EOD (Explosion Ordonance Disposal) et 1 232 en EEI-VO (Engins Explosifs Identifiés dans le cadre de voyages officiels) soit un total de 14 660 interventions, au cours desquelles 430 tonnes d'engins explosifs ont été traitées dont 19 tonnes de munitions chimiques et à chargement d'emploi particulier.**
- 16,43 M€ ont été délégués au titre des secours financiers d'extrême urgence au profit des victimes de catastrophes naturelles ou technologiques.

2. Lutte contre les feux de forêt

La sécurité civile est chargée de la mise en œuvre des moyens nationaux pour la protection de la forêt. Ces moyens nationaux comprennent les moyens aériens avec 25 avions bombardier d'eau et 3 avions de liaison de la base d'avions de Marignane et les moyens terrestres avec les trois unités militaires de la sécurité civile (Nogent-le-Rotrou, Brignoles et Corte) et la base d'avions de Marignane, les hélicoptères du groupement des hélicoptères engagés dans les missions de reconnaissance et les moyens terrestres avec les trois unités militaires de la sécurité civile (Nogent-le-Rotrou, Brignoles, et Corte).

Toutes régions confondues, les surfaces brûlées par le feu se sont élevées à 74.000 hectares en 2003 (20.700 hectares en 2002). 85% des feux ont eu lieu en Zone Sud. (61.500 hectares soit dix fois plus de surface brûlées qu' en 2002). Cette situation s'explique par la sécheresse sans précédent, doublée de températures caniculaires, qui a frappé l'ensemble des départements méditerranéens.

Pour assurer la lutte contre les feux de forêts, 468 interventions des unités militaires ont été nécessaires en 2003, correspondant à un total de 48.000 hommes / jours de missions accomplis par les militaires (dont 4.200 jours de missions accomplis au titre de la prévention).

Au titre de la solidarité nationale, des colonnes de renfort feux de forêt de sapeurs-pompier ont été mobilisées, mesure complétée par le renforcement des centres urbains des départements les plus sollicités par les incendies de forêts pour permettre d'engager un maximum de moyens locaux sur les feux. **Au total, 1 500 sapeurs pompier venus de toute la France** ont, en situation extrême, été engagés simultanément en zone sud. Leur apport représentait un volume de 85 000 hommes/jour.

L'utilisation des moyens aériens en heures de vol s'est élevé à 9070 h de vol avions dont 1 865 h de vol en Guet Armé Aérien (GAAR) et ont permis le largage de 5000 tonnes de produits retardants.

Enfin, l'action préventive exercée par les services de la sécurité civile a conduit au traitement de 289 feux par guet armé aérien durant l'été, en zone sud.

Agrégat 12 Sécurité civile

3. Soutien général

Les moyens de soutien assurent l'assistance technique et logistique des services opérationnels, notamment l'aménagement et la maintenance du parc des véhicules lourds ou spécialisés (400 engins). Ces moyens relèvent des services centraux de la direction d'Asnières, des 4 établissements de soutien opérationnel et logistique et de l'état-major des unités militaires de la sécurité civile.

L'institut national d'études de la sécurité civile (INESC) assure la formation initiale et continue des officiers de sapeurs-pompiers. En 2003, 48 591 journées de formation stagiaires ont été dispensées en matière de prévention (4 754 officiers sapeurs-pompiers formés)

4. Soutien financier aux acteurs locaux

La sécurité civile assure le versement de subventions aux services d'incendie et de secours lorsqu'ils interviennent hors de leur zone de défense.

Elle assure la participation de l'Etat aux dépenses de la brigade des sapeurs pompiers de Paris, unité militaire comprenant 7.090 hommes, (hors détachements) qui a réalisé 428.458 interventions en 2003.

Elle procède aux versements de pensions (Régimes d'Indemnisation des sapeurs Pompiers Volontaires - RISP), qui ont représenté 9,875 M€ (versements 2003 de pensions, d'allocations, de rentes et de pensions temporaires d'orphelins).

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion

	Secours et interventions opérationnelles	63	77	38	80	
	Lutte contre les feux de forêt	88	125	64	151	
	Soutien général	21	20	10	19	
	Soutien financier aux acteurs locaux	77	95	66	156	
l	Total <i>Dont rattachements de fonds de concours</i>	249	317	178	406	

1. De 2001 à 2003, il s'agit des dépenses effectivement réalisées au 31 décembre (données issues de l'agence centrale comptable du trésor). Les calculs ont été réalisés à partir des clefs de répartition suivantes :

- pour 2001 (réalisé) : 28,47% de l'activité consacrés aux secours et aux interventions opérationnelles, 35,62% à la lutte contre les feux de forêts, 6,82% au soutien général et 29,09% au soutien financier aux acteurs locaux.
- pour 2002 (réalisé) : 25,36% de l'activité consacrés aux secours et aux interventions opérationnelles, 35,47% à la lutte contre les feux de forêts, 8,41% au soutien général et 30,81% au soutien financier aux acteurs locaux.
- pour 2003 (réalisé) : 19,97% de l'activité consacrés aux secours et aux interventions opérationnelles, 35,95% à la lutte contre les feux de forêts, 5,21% au soutien général et 38,87% au soutien financier aux acteurs locaux.
- pour 2004 (prévisions) : 20,95 % de l'activité consacrés aux secours et aux interventions opérationnelles, 35,45 % à la lutte contre les feux de forêts, 5,80 % au soutien général et 37,80 % au soutien financier aux acteurs locaux.

P.L.F. 2005

Agrégat 12 Sécurité civile

Organismes et budgets spécialisés

Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers (ENSOP)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
				Après DM1	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Dépenses (en Euros)					
	<i>1ère section: fonctionnement.</i>	9.297.994	11.436.280	13.678.422		
	<i>2ème section: capital - ...</i>	802.669	902.496	846.696		
	<i>Total brut des dépenses</i>	10.100.663	12.338.776	14.525.118		
	<i>Virements internes/ Résultats</i>	117.864	455.391	-961		
	<i>Apport au fonds de roulement</i>					
	Total	10.218.527	12.794.167	14.524.157		
	Ressources (en Euros)					
	<i>- subventions du budget du ministère de tutelle</i>	3.489.406	3.509.407	4.789.407		
	<i>- subventions d'autres budgets ministériels</i>	0	857	258.529		
	<i>- autres ressources</i>	5.926.452	8.381.407	8.629.525		
	<i>Total brut des recettes</i>	9.415.858	11.891.671	13.677.461		
	<i>Virements internes/Capacité d'autofinancement</i>	430.848	791.360	335.121		
	<i>Contraction du fonds de roulement</i>	371.821	111.136	511.575		
	Total	10.218.527	12.794.167	14.524.157		

1. Participation du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), de l'Union européenne, du Centre national pour l'aménagement des structures d'exploitations agricoles (CNASEA), produits financiers, dotations aux amortissements et provisions des travaux relatifs au contrôle de gestion.

Objectifs, résultats et cibles

Secours et interventions opérationnelles

Efficacité socio-économique

1. Adapter, par nature de risque, les moyens aux secours.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Coût moyen d'une personne secourue par hélicoptère (mer et montagne)	1 127 €		1 313 €			
	Coût heure de vol pour la flotte totale	1 302 €		1 367 €			
2	Coût heure de vol de l'ancienne flotte	1 293 €		ND			
	Coût heure de vol pour EC 145	1 398 €		1 367 €			
	Nb personnes secourues par appareil opérationnel	391		316			
	Taux annuel de disponibilité des appareils par base	97,38%		89,23%			
3	Taux annuel de disponibilité des EC 145	71,90%		58,39%			
	Taux annuel de disponibilité des appareils du PARC TOTAL	78,03%		72,85%			

Agrégat 12 Sécurité civile

1. Il s'agit d'une moyenne annuelle (mer et montagne) en sachant que 9 182 personnes ont été secourues pour un total de 8 819,5 heures de vol consacrées au secours et un coût de l'heure de vol à 1 367 €.
2. En 2003, on assiste à une introduction massive des EC 145 dans la flotte et à la réalisation de nombreuses heures de vol avec ces nouveaux appareils. Par conséquent, seul le coût global de l'ancienne flotte et des EC 145 a été calculé pour 2003 (voir ligne précédente du tableau).
3. 12 EC 145 neufs ont été livrés en 2003 (contre 8 en 2002). Ces nouvelles acquisitions ont dû faire l'objet d'une mise au point technique. Or, toute modification ou adaptation éventuelle détectée sur un appareil doit être généralisée à l'ensemble du parc. C'est pourquoi une baisse du taux de disponibilité des appareils entre 2002 et 2003 est constatée.

2. Prévenir les attentats.

Le bureau du déminage est appelé à exercer trois séries de missions :

- le désobusage-débombage qui consiste à neutraliser les engins de guerre laissés sur le sol français au cours des derniers conflits ;
- l'assistance aux fonctionnaires de police dans leurs missions ;
- la détection, l'enlèvement, le désamorçage ou la destruction des objets suspects.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	neutralisation d'engins EEI / nbre opérations totales	2 401/119		1 501/1232			
2	neutralisation d'engins dans le cadre des V	1 187/313		890/416			

1. nombre de neutralisations d'engins sur nombre d'interventions sur engins explosifs improvisés : Nbre Engins Explosifs Identifiés (EEI) – soit 1 501 objets suspects déclarés / 1 232 opérations en 2003. Le service du déminage intervient à la demande pour les EEI ainsi que pour les EOD (Explosion Ordonance Disposal) c'est-à-dire neutralisation et destruction des engins de guerre des deux derniers conflits mondiaux, et objets suspects.
2. Neutralisation d'engins dans le cadre des VO (voyages officiels) – soit 890 objets suspects déclarés / 416 opérations en 2003. Il s'agit d'interventions réalisées à la demande et d'un travail à caractère préventif. Ces missions ont augmenté de 33% par rapport à 2002.

Lutte contre les feux de forêt

Efficacité socio-économique

1. Réduire le nombre d'hectares parcourus par les feux

En assurant la préservation des personnes et des biens ainsi que celle du patrimoine forestier par le moyen de la prévention, du guet armé aérien, de l'attaque massive aérienne et de la coordination des moyens terrestres.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	% feux traités par les moyens aériens sur l'année en Zone Sud	22%		33%			
--	---	-----	--	-----	--	--	--

P.L.F. 2005

Agrégat 12 Sécurité civile

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	% feux traités par les moyens aériens l'été en Zone Sud	25%		41%			
	% heures d'avion consacrées au Guet Armé Aérien réalisées en Zone Sud	10%		14%			

Qualité du service**1. Réduire les délais d'intervention sur zone de départ de feu.**

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	% heures avions en GAAR (guet armé aérien)	10%		14%			
	% feux traités en Zone Sud < 5 ha	90%		90%			
	% feux traités en ZS en été < 5 ha	93%		92%			
1	Prévention opérationnelle : nombre de journées en intervention en zone sud (sapeurs-pompiers)	0		75 000			
2	Nombre de journées en intervention en zone sud (UIISC)	3 260		21 300			
2	Nbre détachements avancés UIISC	596		531			
2	% des départs de feux traités en zone sud par les détachements avancés	10%		20%			

1. Cet indicateur concerne les délais d'action et justifie l'apport des colonnes de renfort - sapeurs-pompiers - dans le dispositif feux de forêts.

2002 : la période feux ayant été très peu active, l'intervention des UIISC a suffi et l'indicateur concernant l'apport des sapeurs-pompiers a été renseigné à 0.

2003 : pour renforcer les dispositifs départementaux méditerranéens, la DDSC a mobilisé les sapeurs-pompiers de 69 départements qui ont participé de la mi-juillet à la fin août au quadrillage du terrain et sont intervenus sur les feux les plus importants.

2. Pour réduire les délais d'intervention sur départ de feu, des modules adaptés de surveillance sont mis en place avec des actions de quadrillage du terrain. A titre préventif, des détachements avancés sont prépositionnés dans les zones à risques feux. Le dispositif mis en place empêche la survenance des feux, permet la maîtrise des départs d'incendie en limitant les développements catastrophiques. En cas de nécessité, ces unités opèrent en renfort et sont " projetables" . Il s'agit là d'une prévention opérationnelle (colonnes de renfort) avec un soutien actif du Guet Armé Aérien (GAAR). Le détachement UIISC est composé d'une section de 21 personnes et de 6 véhicules.

Soutien général**Efficacité socio-économique****1. Assurer une allocation optimale des ressources, en maîtrisant les coûts induits par l'activité de formation.**

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat	prévision		
1	Coût de la formation d'un personnel navigant du GHSC	17 555 €		35 489 €			

Agrégat 12 Sécurité civile

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat	prévision		

2	Coût des stages (convention et frais de déplacements)	421134 €		543 697 €	391 578 €		
	Coût d'une heure de vol consacrée à l'instruction et à l'entraînement des équipages	1 016 €		1 953 €			
3	Coût par journée stagiaires	991 €		545 €	676 €		
	Coût total formation	3072171€		6461357€	3054720€		

1. Coût par navigant calculé à partir du nombre d'heures de vol, du coût des stages et des frais de déplacement (toutes formations confondues sur tous hélicoptères). On compte 210 personnels navigants au 15/07/2004 (4 327,8 heures de vol * 1 367,36 € l'heure de vol = 5 917 660 € + 470 369 € de frais de déplacement soit un total de 6 388 029,6 €)/210 navigants = 35 489 € le coût de la formation d'un personnel navigant en 2003.

La très nette augmentation du coût total est le résultat de l'accélération des formations EC 145 qui, compte tenu des retards successifs de livraison de cet hélicoptère, avaient dû être décalées sur 2003. Le nombre d'heures de vol d'entraînement et d'instruction en bases et au GHSC a presque doublé par rapport à 2002 (2074,7 heures de vol), ce qui explique le quasi doublement de l'indicateur.

2. Conventions de formation avec le ministère de la Défense et Eurocopter, notamment.

Nbre de jours de stages : 4 493 j ; 114 stagiaires navigants.

3. Pour calculer le coût de la formation par journée stagiaires, il est nécessaire de multiplier le nombre d'heures de vol effectuées dans le cadre de la formation par le coût de l'heure de vol. Il faut ensuite y ajouter les frais de déplacement, car le MISILL fait de plus en plus appel au centre d'instruction de Nîmes plutôt qu'à des formateurs privés pour conduire ce type de formation. Au total, on obtiendrait comme prévision 2004 : $2\,240\,878\text{ €} / 3\,314\text{ j} = 676\text{ € par journée/stagiaires}$

P.L.F. 2005

Agrégat 12 Sécurité civile

Agrégat 13 Police nationale

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	5.497.597.849	+20.504.793	5.518.102.642	+51.506.536	5.569.609.178
<i>Personnel</i>	///////	///////	4.705.656.800	+20.504.793	4.726.161.593	+24.591.443	4.750.753.036
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	791.941.049	"	791.941.049	-101.872.305	690.068.744
<i>Expérimentations</i>	///////	///////	"	"	"	+128.787.398	128.787.398
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	5.497.597.849	+20.504.793	5.518.102.642	+51.506.536	5.569.609.178
Dépenses en capital							
Titre V	290.745.000	289.196.000	247.508.000	///////	146.900.000	+138.331.000	285.231.000
Titre VI	24.196.000	28.246.000	19.220.000	///////	11.300.000	+10.420.000	21.720.000
Totaux pour les dépenses en capital	314.941.000	317.442.000	266.728.000	///////	158.200.000	+148.751.000	306.951.000
Totaux généraux	314.941.000	317.442.000	5.764.325.849	+20.504.793	5.676.302.642	+200.257.536	5.876.560.178

Effectifs pour 2005 : 135.459

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			5.497.597.849	5.569.609.178
Chapitre	31-01	Administration centrale et services techniques communs. Rémunérations principales		
	Article 95	Personnels administratifs et techniques des services techniques de la police nationale	10.310.517	12.137.205
Chapitre	31-02	Administration centrale et services techniques communs. Indemnités et allocations diverses		
	Article 95	Personnels administratifs et techniques des services techniques de la police nationale	2.079.780	2.466.042
Chapitre	31-41	Police nationale. Rémunérations principales (intégralité du chapitre)	2.855.917.025	2.888.606.488
Chapitre	31-42	Police nationale. Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	1.198.253.444	1.203.194.173
Chapitre	31-95	Personnels ouvriers. Salaires et accessoires de salaire		
	Article 20	Police nationale. Services techniques	29.697.525	28.362.960
	Article 30	Police nationale. Services actifs. Ouvriers cuisiniers	8.612.685	8.173.379
Chapitre	31-96	Emplois de proximité. Dépenses de personnel (intégralité du chapitre)	213.300.000	216.882.444
Chapitre	31-98	Autres agents non titulaires. Rémunérations et vacations		
	Article 30	Police nationale	5.169.912	5.062.061
	Article 40	Service de coopération technique internationale de police	1.043.514	1.048.731
	Article 70	Police nationale : réserve civile	3.000.000	3.000.000
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat		
	Article 71	Police nationale	271.681.633	300.721.900
	Article 72	Police nationale. Personnels techniques	3.974.990	3.708.864
	Article 73	Police nationale. Service national	307.047	308.582
	Article 77	Service de coopération technique internationale de police	512.271	585.279
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat		
	Article 71	Police nationale	97.679.042	62.344.363
	Article 72	Police nationale. Personnels techniques	1.697.883	1.518.896
	Article 77	Service de coopération technique internationale de police	1.548.980	1.548.980
	Article 78	Police nationale. Emplois de proximité	870.552	790.032
Chapitre	33-92	Autres dépenses d'action sociale		
	Article 60	Action sociale gérée par la sous-direction de l'action sociale de la police nationale (nouveau)	"	7.243.677
Chapitre	34-41	Police nationale. Moyens de fonctionnement (intégralité du chapitre)	688.595.000	609.600.900
Chapitre	34-42	Police nationale. Sécurité routière (ancien) (intégralité du chapitre)	30.000.000	"

Agrégat 13 Police nationale

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	34-82	Dépenses d'informatique et de télématique		
	Article 51	Police nationale. Informatique	25.177.500	26.239.773
	Article 52	Police nationale. Systèmes d'information et de communication	21.975.200	16.745.200
	Article 53	Police nationale. Autocommutateurs	4.703.997	4.487.075
	Article 54	Dépenses liées aux accords de Schengen (fonctionnement du système informatique central et interface aux systèmes nationaux)	496.619	1.906.042
	Article 55	Points hauts et ACROPOL	1.295.817	13.460.000
Chapitre	36-51	Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris		
	Article 10	Préfecture de police	2.224.308	2.545.724
	Article 20	Laboratoire central de la préfecture de police : étude de la pollution de l'air dans Paris	60.217	60.217
	Article 40	Financement des dépenses de l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police	3.422.858	3.457.604
	Article 50	Laboratoire de toxicologie et laboratoire central de la préfecture de police : activités de police scientifique	5.038.367	5.291.323
Chapitre	37-50	Instituts d'études et autres organismes		
	Article 10	Institut national des hautes études de sécurité	4.077.847	4.450.547
	Article 20	Ecole nationale supérieure de police	1.824.339	1.824.339
	Article 40	Autres organismes (ancien)	3.048.980	"
	Article 50	Institut national de police scientifique (nouveau)	"	"
	Article 90	Autres organismes (nouveau)	"	3.048.980
Chapitre	39-02	Programme "Police nationale" - Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité, direction départementale de sécurité publique des Yvelines et secrétariat général pour l'administration de la police de Marseille (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	128.787.398
Totaux pour les dépenses ordinaires			5.497.597.849	5.569.609.178
Dépenses en capital				
Titre V			247.508.000	285.231.000
Chapitre	57-40	Equipement immobilier		
	Article 11	Police nationale. Equipement immobilier	148.713.000	162.500.000
	Article 13	Police nationale. Logement	"	"
Chapitre	57-50	Equipement matériel		
	Article 50	Police nationale	14.500.000	16.000.000
Chapitre	57-60	Informatique, télématique et transmissions. Dépenses d'équipement		
	Article 45	Police nationale (hors programme ACROPOL)	23.795.000	42.991.000
	Article 46	Police nationale: programme ACROPOL	60.500.000	63.740.000

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Titre VI			19.220.000	21.720.000
Chapitre	65-51	Contribution aux dépenses de construction de logements destinés aux fonctionnaires du ministère		
	Article 10	Contribution aux dépenses de construction de logements destinés aux fonctionnaires de police	13.720.000	17.720.000
Chapitre	67-50	Subventions d'équipement et achèvement d'opérations en cours		
	Article 10	Participation de l'Etat au financement d'ACROPOL souterrain	3.000.000	950.000
	Article 52	Mise en oeuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure : programmes d'investissements conduits par les collectivités territoriales	2.500.000	3.050.000
Totaux pour les dépenses en capital			266.728.000	306.951.000
Totaux généraux			5.764.325.849	5.876.560.178

Agrégat 13 Police nationale

Agrégat 13 : Police nationale

Composantes de l'agrégat

La mise en oeuvre, à compter du projet de la loi de finance 2003, de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure (LOPSI) permettra d'atteindre, d'ici 2007, deux objectifs fondamentaux :

- tout d'abord celui de fixer la nouvelle architecture institutionnelle de la sécurité intérieure et d'en tirer les conséquences sur les missions et l'organisation des forces et des acteurs de la sécurité intérieure, au premier rang desquelles le regroupement sous l'autorité du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, de l'emploi des forces de la police nationale et de la gendarmerie nationale,
- ensuite, de donner aux services qui concourent aux missions de sécurité intérieure un cadre rénové leur permettant de lutter plus efficacement contre certaines formes de criminalité et de délinquance.

La loi d'orientation et de programmation s'articule autour des priorités suivantes :

- une nouvelle architecture institutionnelle
- une nouvelle doctrine d'emploi des forces mobiles
- un meilleur équilibre entre police de proximité et action judiciaire
- une adaptation de l'organisation et de la gestion aux nouveaux enjeux de la sécurité
- la création d'une réserve civile de la police
- de nouveaux moyens juridiques plus adaptés
- des moyens humains, financiers et matériels supplémentaires
- des mesures urgentes en matière immobilière.

L'objectif du gouvernement est de renforcer la lutte contre l'insécurité, première cause d'injustice sociale qui pèse sur les plus faibles, et la délinquance dans les principaux domaines suivants : traitement de la délinquance des mineurs, éradication des zones de non-droit, lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue, lutte contre l'insécurité routière et accueil et soutien des victimes.

Avec un effectif réel, au 1^{er} janvier 2003, de 144 888 agents (dont 12 915 adjoints de sécurité), les services de la police nationale peuvent être regroupés en trois composantes dont deux opérationnelles (les services territoriaux généralistes, d'une part, les services spécialisés nationaux, d'autre part) et une à caractère logistique qui assure le soutien et la formation.

1. Objectifs communs à l'ensemble des composantes de l'agrégat "police nationale"

La police nationale a pour mission principale de garantir la sécurité de nos concitoyens en luttant contre toutes les formes de délinquance. Pour conduire cette mission, elle s'appuie sur des services à vocation généraliste (cf. 2 ci-dessous) ainsi que sur des services spécialisés (cf. 3 ci-dessous).

Les objectifs et les résultats obtenus globalement doivent donc s'analyser comme la somme des actions de ces deux catégories de services.

2. Objectifs des services territoriaux généralistes (Sécurité publique et DPUP Préfecture de police de Paris)

Les services territoriaux à vocation généraliste sont ceux de la direction centrale de la sécurité publique et ceux de la direction de la police urbaine de proximité (DPUP) de la préfecture de police à Paris. Ces services, présents au plus près de la population, développent leurs activités dans le cadre défini par la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure. Dans cette perspective, les missions s'articulent autour des priorités suivantes :

- police de voie publique
- maintien de l'ordre et souveraineté
- lutte contre la délinquance

En outre, les services territoriaux participent à la mission générale de renseignement, à l'effort de formation et au soutien des services opérationnels.

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

L'évaluation de ces cinq missions sera appréhendée au travers d'indicateurs d'environnement, d'efficacité, d'efficacités et de performance. Sur ces activités généralistes, la réforme des modes d'action, engagée ces trois dernières années en faveur d'un renforcement des missions de police de proximité, sera confortée et un effort particulier sera réservé au développement de l'investigation.

3. Objectifs des services spécialisés

Les services spécialisés œuvrent principalement dans les domaines suivants : maintien de l'ordre et souveraineté, lutte contre la délinquance, contrôle des flux migratoires, renseignement. Ils complètent l'action des services généralistes en matière de police de voie publique.

Police judiciaire : les services de la police judiciaire ont pour mission essentielle de lutter contre les formes spécialisées, organisées ou transnationales de la délinquance et de la criminalité. Outre les investigations qu'ils mènent dans ces domaines tant au niveau des services centraux que régionaux, ils ont pour mission d'apporter un soutien technique et opérationnel à l'ensemble des acteurs de la sécurité intérieure et des autorités judiciaires, notamment au travers des outils qu'ils dirigent de la police technique et scientifique, des offices centraux et des organes de coopération internationale (Interpol, Europol, Schengen).

Police aux frontières : le contrôle des flux migratoires, la lutte contre l'immigration irrégulière et contre l'emploi des clandestins sur l'ensemble du territoire constituent les missions prioritaires de la direction centrale de la police aux frontières. Elle assure en outre la sûreté des moyens de transports, la sécurisation du réseau ferroviaire ainsi que la police aéronautique et elle anime la coopération transfrontalière au sein des commissariats communs et des centres de coopération policière et douanière, par la mise en œuvre de la coordination et l'échange d'informations dans le domaine de l'immigration irrégulière.

Renseignements généraux : la direction centrale des renseignements généraux concourt, par son activité de collecte d'informations dans les domaines les plus sensibles et son observation des faits à évolution, à la défense des intérêts fondamentaux de l'Etat et à la mission de sécurité intérieure dont le Gouvernement a la charge.

Surveillance du territoire : la direction de la surveillance du territoire a compétence pour rechercher et prévenir, sur le territoire de la République française, les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays et plus généralement, pour lutter contre ces activités.

Compagnies républicaines de sécurité (CRS) : les compagnies républicaines de sécurité constituent une réserve gouvernementale qui est employée à l'occasion des grands rassemblements, afin de prévenir et réprimer les troubles à l'ordre public. De plus, les CRS occupent également des fonctions spécifiques : police autoroutière, aide et assistance aux personnes (maîtres nageurs sauveteurs, secours en montagne...). Si la mission principale, assurée au quotidien, reste le maintien de l'ordre et la souveraineté, la participation à la mission de sécurisation est renforcée.

Service de Coopération Technique International de Police (SCTIP) : le SCTIP participe à la mise en œuvre de la politique étrangère de la France en matière de sécurité intérieure ainsi que dans le domaine de la coopération et l'aide au développement. Il conçoit, programme et met en œuvre des actions de coopération technique bilatérale ou multilatérale. Il coordonne, anime ou réalise des travaux d'experts menés dans le cadre de la coopération institutionnelle internationale et plus particulièrement de l'Union Européenne. Enfin, il est chargé de la gestion des policiers français expatriés.

A Paris, certaines des missions décrites ci-dessus sont prises en charge par différentes structures de la Préfecture de Police :

La police judiciaire spécialisée est assurée par la DRPJ, y compris en ce qui concerne les départements de la petite couronne.

La DRRG est en charge de la lutte contre l'immigration et le travail clandestin, et assume en même temps une mission de renseignement.

La DPUP assure la sécurisation des transports ferroviaires en Ile de France.

Le maintien de l'ordre et la police de souveraineté sont pris en charge par la direction de l'ordre public et de la circulation (compagnies de district et compagnies de surveillance et de protection).

4. Objectifs de la composante "Soutien et formation"

Si les services généralistes et spécialisés disposent en leur sein de structures de soutien et de formation, la police nationale comprend aussi deux directions et des services territoriaux dont c'est la vocation principale.

La direction de l'administration de la police nationale et les secrétariats généraux pour l'administration de la police ont en charge l'administration des ressources humaines, des finances et de la logistique.

Agrégat 13 Police nationale

La direction de la formation de la police nationale assure, seule, la mission de formation initiale de l'ensemble des personnels et partage avec les services généralistes ou spécialisés le soin de dispenser la formation continue. Les services centraux concourent, chacun dans leur domaine, à la mission générale de soutien.

Indicateurs de moyens (chiffres au 31/12)

Formation	2001	2002	2003	2004
nombre de structures de formation	66	66	66	
nombre de journées de formation initiale	1 714 719 (pour 16 870 agents)	1 722 943 (pour 15 758 agents)	1 714 394 (pour 17 394 agents)	1 705 786 (pour 16 064 agents)
nombre de journées de formation continue	641 728	625 399	686 873	705 000

Immobilier	2001	2002	2003	2004
hôtels de police (1)	168	169	169	
commissariats, bureaux et autres postes (2)	1 639	1806	ND	
casernements et autres	104	104	ND	
superficie totale en m2 en SHON	3 025 105	3 051 093	3 154 567	

Y compris préfecture de police depuis 2002

Source : chiffres de la DAPN (2003)

(1) Le chiffre a été revu à la baisse pour 2002, une erreur ayant été relevée au CRGB 2002.

(2) dont 196 commissariats de police, incluant les commissariats centraux d'arrondissement de la préfecture de police.

Moyens informatiques et de transmissions	2001	2002	2003	2004
Postes émetteurs/récepteurs mobiles (1)	24 229	24 330	24 423	22 318
Postes émetteurs/récepteurs portatifs (2)	29 714	31 500	33 126	26 449
Parc terminaux Acropol (3)	8 779	15 366	20 884	30 929
Parc terminaux Tesa (4)	827	827	1 191	1 290
Parc ordinateurs	59 830	60 000	61 000	61 000

(1) et (2) Le périmètre a été revu à la hausse en 2001 : celui-ci intègre désormais tous les stocks (maintenance et matériel hors exploitation).

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

(3) En 2001, les données incluaient les réseaux de base de Picardie, Rhône-Alpes, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, et le réseau central.

En 2002, les données incluaient en plus les réseaux de base du Val-de-Marne, de Paris et des circonscriptions d'Ajaccio et de Bastia.

En 2003, les données incluaient en plus les réseaux de base complémentaire de Paris, de la Corse du sud et de la Haute corse, les réseaux de base de l'Eure-et-Loir, de la Haute-Savoie et de la circonscription de Bordeaux.

(4) Evolution du parc TESA entre 2002 et 2003 : cette évolution est liée, pour les deux tiers à l'équipement de Paris + complément petite couronne (environ 240). Le reste a été réparti soit entre les autres départements mis en service en 2003 (Gironde, Haute-Savoie), soit entre les départements déjà en service (Rhône-Alpes, Picardie, Corse, service centraux et CRS) en complément d'équipement ou pour remplacer les matériels les plus anciens qui ne pouvaient pas être installés dans les véhicules en raison de la présence des airbags passagers. Ces acquisitions font suite à la passation en 2002 par la DAPN d'un marché pour la fourniture de terminaux et l'étude de l'implantation de ces terminaux dans certains modèle de véhicules.

(5) Ces données sont issues de la base de données Qualiparc, d'une part, et d'estimations faites par les SZSIC (services zonaux d'information et de communication) qui n'utilisent pas encore Qualiparc, d'autre part.

Parc automobile	1998	1999	2000	2001	2002	2003
véhicules lourds	1 735	1 693	1 719	1 810	1 818	1 842
véhicules légers	16 707	16 963	17 315	17 826	18 658	18 924
deux roues	8 380	8 705	9 376	10 080	10 656	10 542

Matériel de protection	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Gilets pare-balles à port dissimulé	4 970	6 816	7 687	8 930	65 000	96 174
Gilets pare-balles à port apparent	1 193	2 137	3 770	4 960	10 000	11 949
lanceurs de balles de défense	néant	250	604	910	1 370	1 840
Tenues NRBC (1)	néant	néant	néant	néant	3 231	2 200

(1) La baisse entre 2002 et 2003 s'explique par le fait qu'un certain nombre de tenues ont été transférées aux gendarmes dès la fin 2002.

Agrégat 13 Police nationale

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : effectifs de personnels

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Objectifs des services territoriaux généralistes (Sécurité publique et DPUP Préfecture de police de Paris)	100.093	99.067	100.174	100.347	
	<i>dont :</i>					
	<i>Voie publique</i>	65.431	64.760	65.484	65.597	
	<i>Maintien de l'ordre et souveraineté</i>	10.655	10.547	10.664	10.682	
	<i>Lutte contre la délinquance</i>	11.291	11.176	11.300	11.320	
	<i>Renseignement</i>	690	683	691	692	
	<i>Soutien</i>	11.704	11.584	11.713	11.733	
1	<i>Formation</i>	322	318	322	323	
	Objectifs des services spécialisés	31.447	31.125	31.473	31.528	
	<i>Dont :</i>					
	<i>Voie publique</i>	6.971	6.900	6.977	6.989	
	<i>Maintien de l'ordre et souveraineté</i>	11.796	11.675	11.806	11.827	
	<i>Lutte contre la délinquance</i>	4.905	4.855	4.909	4.917	
	<i>renseignement</i>	4.456	4.411	4.460	4.467	
	<i>Coopération internationale</i>	288	285	288	289	
	<i>Soutien</i>	1.976	1.956	1.978	1.981	
	<i>Formation</i>	1.055	1.044	1.056	1.058	
	Objectifs de la composante "Soutien et formation"	14.849	14.696	14.860	14.885	
	<i>Dont :</i>					
1	<i>formation</i>	3.131	3.098	3.133	3.138	
	<i>Immobilier</i>				0	
	<i>Télécommunications</i>				0	
	<i>Autres soutiens</i>	4.520	4.473	4.523	4.531	
	<i>Elèves</i>	7.198	7.124	7.203	7.216	
2	Total	146.389	144.888	146.507	146.760	

Notes : les effectifs comprennent les adjoints de sécurité (ADS).

1. Les effectifs figurant sur la ligne " formation " correspondent aux effectifs des structures de formation .
2. En 2003, la baisse des effectifs réels par rapport au chiffre annoncé en LFI s'explique par la diminution du nombre des ADS.

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (dépenses de personnel) (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Objectifs des services territoriaux généralistes (Sécurité publique et DPUP Préfecture de police de Paris)	3.582	3.171	3.218	3.248	

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion

	Objectifs des services spécialisés	918	996	1.011	1.021	
	Objectifs de la composante "Soutien et formation"	0	471	477	482	
	<i>Dont soutien</i>	<i>0</i>	<i>143</i>	<i>101</i>	<i>102</i>	
	<i>Dont formation</i>	<i>0</i>	<i>328</i>	<i>377</i>	<i>0</i>	
	<i>Dont immobilier</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
	<i>Dont télécommunications</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>146</i>	
	<i>Dont autres services</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>233</i>	
	Total	4.500	4.638	4.706	4.751	

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (hors personnel) (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion

	Objectifs des services territoriaux généralistes (Sécurité publique et DPUP Préfecture de police de Paris)	363	440	491	435	
	Objectifs des services spécialisés	201	183	154	208	
	Objectifs de la composante "Soutien et formation"	373	418	412	482	
	<i>Dont soutien</i>	<i>66</i>	<i>217</i>	<i>203</i>	<i>201</i>	
	<i>Dont formation</i>	<i>50</i>	<i>54</i>	<i>47</i>	<i>52</i>	
	<i>Dont immobilier</i>	<i>140</i>	<i>147</i>	<i>162</i>	<i>180</i>	
	<i>Dont télécommunications</i>	<i>117</i>		<i>0</i>	<i>49</i>	
	Total	937	1.041	1.057	1.125	

2002 : les services spécialisés correspondent exclusivement aux dépenses des services spécialisés à vocation nationale (SSVN), les services centraux de l'article 60 étant imputés en soutien.

2003 : Les chiffres en exécution sont tirés des consommations effectives des services (source : ACCT).

Objectifs, résultats et cibles

Objectifs communs à l'ensemble des composantes de l'agrégat "police nationale"

Efficacité socio-économique

1. Renforcer l'efficacité de la lutte contre la délinquance

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Indicateurs de situation (chiffres police nationale)						
	<i>-Ensemble des crimes et délits constatés</i>	<i>2 931 709</i>		<i>2 834 555</i>			

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	-Taux de délinquance pour 1000 habitants	101,58		66,66			
	-Nombre de mineurs mis en cause	126 840		126 836			
	-Part des mineurs mis en cause dans le total des mis en cause	20.00%		18.94%			
	Indicateurs de performance (chiffres police nationale)						
	-Nombre de crimes et délits élucidés	701 112		742 538			
	-Total global d'élucidation	23,91%		26,20%			
	-Nombre de personnes mises en cause	634 224		669 648			

2. Restaurer l'autorité de la police

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Nombre de policiers victimes d'outrages, d'injures et de violences (y compris homicides commis ou tentés)(y compris préfecture de police)	ND		18 938			
	Nombre de véhicules de police dégradés (source DCSP)	2 249		ND			
1	Nombre de locaux de police dégradés	700		170			

1. 2003 : les chiffres proviennent de la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) uniquement.

3. Lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogue

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Lutte contre la criminalité organisée (hors trafic et revente sans usage de stupéfiants)						
	-Nombre de crimes et délits constatés	24 575		21 859			
	-Nombre de crimes et délits élucidés	17 087		16 474			
	-Taux d'élucidation	69,53%		75,36%			
	-Nombre de mis en cause	13 342		11 728			
2	Lutte contre le trafic de drogue						
	-Nombre de faits élucidés	4 324		5 161			
	-Nombre de mis en cause	7 718		9 079			

1. Les données de ce tableau concernent : les règlements de compte, homicides commis et tentatives d'homicides pour voler ou à l'occasion de vols, prises d'otages et séquestrations de personnes, vols à main armée, vols de véhicules avec transport de fret, proxénétisme, attentats par explosifs contre biens publics et privés, faux documents d'identité et autres faux documents administratifs, fausse monnaie, infractions à l'exercice d'une profession réglementée et fraudes fiscales. Elles ne comprennent pas les chiffres relatifs au trafic et revente sans usage de stupéfiants qui sont fournis ci-après séparément.

2. Bien que comptabilisée séparément, cette rubrique participe également à la criminalité organisée et à la délinquance spécialisée.

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

4. Lutte contre l'insécurité routière

En 2001, 75 425 accidents corporels ont été dénombrés faisant 1 894 tués (2,5%) et 94 724 blessés. En 2002, 67 973 accidents corporels ont été dénombrés faisant 1 843 tués (2,7%) et 84 893 blessés. En 2003, 59 239 accidents corporels ont été dénombrés faisant 1 405 tués (2,3%) et 73 213 blessés (données : police nationale : DCSP, DCCRS, DCPAF et PP).

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Nombre						
	-Accidents corporels	67 973		59 239			
	-Tués	1 843		1 405			
	-Blessés	84 893		73 213			
2	Prévention						
	-Nombre d'élèves sensibilisés à la prévention routière	662 749		639 962			
1	Répression						
	-Nombre d'infractions relevées	1 099 597		1 370 636			
	dont alcoolémie	59 158		67 812			
	dont vitesse	519 742		610 567			
	dont feux rouges	190 990		ND			
	dont non respect signal STOP	30 326		ND			
	dont non port de la ceinture de sécurité	260 501		ND			
	dont non port du casque	38 880		ND			
3	Indicateurs de performance						
	-Nombre de dépistages effectués pour alcoolémie	998 633		ND			
	-Nombre d'heures de contrôle d'alcoolémie (DCSP)	102 591		118 843			
	-Nombre d'heures de contrôle de vitesse(DCSP et CRS)	438 037		533 128			
	-Nombre d'infractions au code de la route relevé par agent (ADS compris)	84		260			
4	-Taux d'infraction pour alcoolémie	5,92%		5,47%			

1. Chiffres police nationale (DSCP, DCCRS, DCPAF, PP)

2. non compris 1 700 000 élèves sensibilisés à la prévention routière par l'association prévention routière.

3. La forte hausse entre 2002 et 2003 est due au renforcement des contrôles.

4. En 2003, la base de calcul était la suivante : 67 812 infractions relevées rapportées à 1 239 261 dépistages effectués pour alcoolémie.

En 2003, le nombre d'infractions au code de la route par agent correspond à des données DCCRS.

5. Coopération internationale opérationnelle

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Nombre de messages d'enquêtes échangés entre la France et les pays étrangers par le canal d'Interpol et d'Europol			94 430			
2	Nombre de malfaiteurs recherchés via Interpol et/ou Schengen par mandat d'arrêt des autorités étrangères et arrêtés en France	361		413			

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

3	Nombre de malfaiteurs recherchés via Interpol et/ou Schengen par mandat d'arrêt des autorités françaises et arrêtés à l'étranger.	333		314			
---	---	-----	--	-----	--	--	--

1. 2003 : 93 258 messages d'enquêtes ont été échangés entre la France et les pays étrangers par le canal d'Interpol et 1 172 par celui de d'Europol. Le nombre de messages échangés via Schenghen ne correspond à aucun indicateur d'activité pertinent. En revanche, il est à noter que la base du SIS SCHENGEN comprenait 1 270 808 personnes recherchées dont 11,64% correspondent à des français et 1 138 825 véhicules dont 22,63% pour la France. Les chiffres de 2003 sont stables par rapport à 2002.

2. Le nombre d'individus arrêtés en France à la demande des autorités étrangères est de 413 pour 2003, dont 122 par le canal d'Interpol et 291 par le canal Schengen.

3. Le nombre d'individus recherchés à la demande de la justice française et interpellés à l'étranger est de 314 dont 49 par le canal Interpol et 265 par le canal Schengen.

Objectifs des services territoriaux généralistes (Sécurité publique et DPUP Préfecture de police de Paris)

Efficacité socio-économique

1. Maintenir une présence policière adaptée sur le terrain pour mieux prévenir, dissuader et réprimer la délinquance

Les objectifs sont :

- renforcer le potentiel opérationnel de la police de proximité,
- équilibrer la répartition des effectifs entre les différentes zones de délinquance.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Indicateurs de situation						
	- Total des crimes et délits constatés	2 856 649		2 247 662			
	- total de la délinquance de voie publique constatée	1 669 329		1 523 242			
	- Part de la délinquance de voie publique dans la criminalité globale constatée	58,73%		55,44%			
2	Indicateurs d'activité						
	- Total des crimes et délits élucidés	629 891		671 988			
	- dont faits élucidés de délinquance de voie publique	127 547		127 864			
	- Nombre de mesures de garde à vue	264 664		294 362			
	- Nombre de mis en cause dont mineurs mis en cause	556 882		593 309			
	- Nombre de crimes et délits révélés par l'action des services de police	123 821		124 483			
	- Nombre de déplacements sur les lieux d'infractions aux fins de recherche de traces (DCSP)	140 213		154 955			
	- Nombre de déplacements sur les lieux d'infractions aux fins de recherche de traces (DCSP)	184 621		ND			
	Indicateurs de performance						
	- Nombre de faits élucidés par agent (tous corps et grades y compris ADS)	7,5		8,5			

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

1. La délinquance de voie publique (D.V.P) regroupe les crimes et délits suivants : vols à main armée avec armes à feu, vols avec violences, cambriolages, vols à la tire, vols d'automobiles et de véhicules de transport avec fret, vols à la roulotte et vols d'accessoires sur véhicules, vols de véhicules motorisées à deux roues, destructions et dégradations de biens autres qu'incendies et attentats,

Pour 2003, ce chiffre doit être comparé aux 2 834 555 crimes et délits indiqués dans le tableau concernant les objectifs communs à l'ensemble des composantes de l'agrégat.

2. Les infractions révélées par l'action des services (I.R.A.S) sont constituées des crimes et délits suivants : recels, proxénétisme, infractions à la législation sur les stupéfiants, infractions aux débits de boissons, alcool et tabac, délits à la police des étrangers, ports et détentions d'armes prohibées, délits des courses et jeux, délits d'interdiction de séjour et de paraître, atteintes à l'environnement, faux documents d'identité, faux documents concernant la circulation des véhicules, autres faux documents administratifs, travail clandestin, emploi d'étranger sans titre de travail ainsi que marchandage et prêt de main-d'œuvre.

2. Prévention de la délinquance (données de la DCSP)

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Actions de prévention et de sensibilisation sur la toxicomanie - Population scolaire - Autres personnes	138 062 19 290		123 935 63 018			
	Total	157 352		186 953			
	Actions de prévention et de sensibilisation des personnes vulnérables et de professions à risques - Personnes âgées - Commerçants - Professions de santé	25 248 ND ND		20 985 ND ND			
	Total	25 248		20 985			
	Centres de loisirs jeunes - Opérations Prévention été (CLJ-OPE)- Opérations tranquillité-vacances - Nombre de journées de fonctionnement - Nombre de journées-jeunes dispensées - Nombre de domiciles surveillés - Nombre d'heures fonctionnaires	4 164 ND 132 284 925 104		3 185 3 837 118 796 856 658			

3. Relations avec les usagers et réponses aux attentes de la population

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Interventions de police secours	2643284		2 699 861			
	Plaintes, constatations, et instructions de parquet traitées en dehors des locaux de police	ND		ND			
	Nombre de déplacements de police technique et scientifique par fonctionnaire habilité			27,5			
	Consultations du logiciel d'accueil	ND		ND			

Agréat 13 Police nationale

4. Ordre public et police administrative

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Gardes statiques	1 231		1 278			
	Servitudes pénitentiaires et judiciaires	2 217		2 438			
	Maintien de l'ordre et services d'ordre	726		978			

Ces données ont été calculées sur la base d'une durée effective du travail de 1600 heures par an. La mise en place du plan VIGIPIRATE, liée à la menace terroriste, explique l'augmentation constatée entre 2002 et 2003.

1. Nombre de fonctionnaires de police

Objectifs des services spécialisés

Efficacité socio-économique

1. Accroître les résultats d'activité (faits élucidés, mis en cause)

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Nombre de crimes et délits élucidés <i>dont pour criminalité organisée et délinquance spécialisée</i>	71 221 10 916		70 550 10 469			
1	Nombre de mis en cause pour le total des crimes et délits <i>dont pour criminalité organisée et délinquance spécialisée</i>	77 342 9 965		76 139 8 759			

1. La "criminalité organisée et délinquance spécialisée" (C.O.D.S) regroupe les crimes et délits suivants : les règlements de compte, les homicides commis et les tentatives pour voler ou à l'occasion de vols, les prises d'otages et séquestrations de personnes, les vols à main armée, les vols de véhicules avec transport de fret, le proxénétisme, les attentats par explosifs contre biens publics et privés, les faux documents d'identité et autres faux documents administratifs, la fausse monnaie, les infractions à l'exercice d'une profession réglementée, les fraudes fiscales ainsi que le trafic et revente sans usage de stupéfiants.

La réduction constatée entre 2002 et 2003 est liée à la baisse de la délinquance qui induit une diminution du nombre des crimes et des mis en cause.

2. Augmenter le nombre d'éloignements effectifs des étrangers en situation irrégulière

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Part des non-admissions de passagers (pour 1 000 contrôles) - ratio - chiffres bruts	0,60 26 787		0,19 24 668			
2	Part des réadmissions vers l'étranger (pour 1 000 contrôles) - ratio - chiffres bruts	0,36 16 156		0,93 11 963			

P.L.F. 2005

Agréat 13 Police nationale

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
3	Taux de réussite des reconduites à la frontière sur saisine préfectorale - ratio - chiffres bruts	62,14% 10 067		62,98% 11 692			

1. Il s'agit des non-admissions de passagers sur le territoire français.
2. La réadmission vers l'étranger concerne les personnes qui sont rentrées irrégulièrement sur le territoire français.
3. Les reconduites à la frontière sur saisine préfectorale consistent à ramener à la frontière les personnes en situation irrégulière qui sont déjà sur le territoire. Un arrêté du préfet autorise ces reconduites. Ces dernières peuvent toutefois échouer si les personnes refusent d'embarquer.

Qualité du service**1. Développer le recours aux moyens techniques et scientifiques d'investigation.**

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Transports de l'identité judiciaire sur les lieux	234 035		243 749			
1	Traces relevées	131 116		152 216			
2	Nombre de traces exploitables	45 634		49 877			
	Pourcentage par rapport au nombre de traces relevées	34,80%		32,70%			
	Nombre d'identifications suite à exploitation des traces	11 292		11 005			
	Nombre véhicules immatriculés						
	- volés et inscrits au Fichier des Véhicules Volés (F.V.V)	162 656		134 803			
	- découverts suite inscription au F.V.V	103 475		83 642			
	Pourcentage des découvertes de véhicules immatriculés volés	63,60%		62,04%			

1. Une trace est un prélèvement relevé sur les lieux d'infraction (il s'agit de traces digitales).
2. "Exploitables" signifie : dont la qualité permet de la comparer soit informatiquement, soit visuellement.

Efficacité de la gestion**1. Connaître les coûts de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière**

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Coût moyen d'une reconduite frontière	3 380 €		4 001 €			

1. Ce chiffre prend en compte : le nombre d'heures fonctionnaire de la PAF, le coût du KM parcouru, les dépenses en carburant et entretien, les péages, les frais de mission, le nombre total d'éloignements effectifs ; les dépenses du chapitre 34-41 article 27 hors frais de mission.

Agrégat 13 Police nationale

Objectifs de la composante "Soutien et formation"

Qualité du service

1. Développer les actions de formation

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Nombre de jours de formation continue par policier	4,61		4,75	5		
--	--	------	--	------	---	--	--

2. Améliorer le soutien logistique et immobilier

en développant les équipements de soutien logistique avec pour priorité la modernisation des moyens d'action.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Immobilier - Coût du m2 neuf en SHON (en Euros) - m ² SHON mis en chantier	2 109 45 133	2 003 104 983*	2 100 54 677*			
2	Transmission - Taux de couverture ACROPOL : % sites installés	9%	19%	14%	40%		
3	- Coût moyen annuel de la maintenance par véhicule (en euros)	117		126	150		
4	Véhicules - Taux de renouvellement des véhicules légers	40,92%	60,34%	16,70%	8,96%		
5	- Taux d'immobilisation des véhicules (hors Paris)	6,37%	5,32%	6,96%	7,30%		

1. (*) Les prévisions initiales des mises en chantier pour l'année 2003 étaient de 104 983 m², conformément aux objectifs fixés par la LOPSI. Compte tenu, d'une part, du manque de CP et, d'autre part, de la régulation budgétaire intervenue au premier semestre 2003, 75 521 m² ont été retardés pendant cette période. Le dégel partiel des crédits en novembre 2003 a permis finalement le financement de 54 677 m², soit un différentiel de 50 306 m².

2. La taux de couverture ACROPOL en 2003 correspond à 60 sites installés (contre 115 prévus.)

Les prévisions initialement élaborées en début d'année 2003 faisaient apparaître 41% d'estimation de 461 sites prévus. Début 2004, le nombre a été corrigé à hauteur de 444 sites et par conséquent modifié d'autant le pourcentage soit 40%

3. Ratio financier de la maintenance (analogique et ACROPOL) / terminaux en exploitation.

4. 2003 : nombre de véhicules réellement livrés aux services dans l'année rapporté au nombre total de véhicules du parc.

5. En 2003, le taux d'immobilisation correspond au nombre de jours véhicules immobilisés dans les ateliers par rapport au nombre de jours véhicules total du parc.

P.L.F. 2005

Agrégat 13 Police nationale

Agrégat 21 Collectivités locales

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	//////	//////	"	"	"	"	"
<i>Personnel</i>	//////	//////	"	"	"	"	"
<i>Fonctionnement</i>	//////	//////	"	"	"	"	"
Titre IV	//////	//////	889.184.770	"	889.184.770	+67.620.853	956.805.623
Totaux pour les dépenses ordinaires	//////	//////	889.184.770	"	889.184.770	+67.620.853	956.805.623
Dépenses en capital							
Titre VI	2.046.959.000	2.020.129.000	1.820.623.000	//////	1.012.362.000	+841.987.000	1.854.349.000
Totaux pour les dépenses en capital	2.046.959.000	2.020.129.000	1.820.623.000	//////	1.012.362.000	+841.987.000	1.854.349.000
Totaux généraux	2.046.959.000	2.020.129.000	2.709.807.770	"	1.901.546.770	+909.607.853	2.811.154.623

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Collectivités locales

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre IV			889.184.770	956.805.623
Chapitre	41-52	Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes		
	Article 10	Collectivités territoriales de la métropole	11.762.245	11.762.245
Chapitre	41-56	Dotation générale de décentralisation (intégralité du chapitre)	641.625.550	697.486.976
Chapitre	41-57	Dotation générale de décentralisation de la collectivité territoriale de Corse (intégralité du chapitre)	235.796.975	247.556.402
Chapitre	41-58	Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement (intégralité du chapitre)	"	"
Totaux pour les dépenses ordinaires			889.184.770	956.805.623
Dépenses en capital				
Titre VI			1.820.623.000	1.854.349.000
Chapitre	67-50	Subventions d'équipement et achèvement d'opérations en cours		
	Article 22	Reconstruction des ponts détruits par faits de guerre. Voirie locale	"	"
	Article 40	Programme exceptionnel d'investissements pour la Corse	"	31.812.000
	Article 51	Constructions publiques	"	"
	Article 60	Programme de sécurité dans les établissements scolaires	"	"
	Article 70	Regroupement communal	"	"
	Article 90	Autres opérations	24.000	"
Chapitre	67-51	Subventions pour travaux divers d'intérêt local (intégralité du chapitre)	122.722.000	"
Chapitre	67-52	Dotation globale d'équipement et dotation de développement rural (intégralité du chapitre)	826.780.000	923.965.000
Chapitre	67-54	Subventions d'équipement aux collectivités pour les réparations des dégâts causés par les calamités publiques (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre	67-56	Dotations régionale et départementale d'équipement scolaire et des collèges (intégralité du chapitre)	871.097.000	898.572.000
Chapitre	67-58	Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement (intégralité du chapitre)	"	"
Totaux pour les dépenses en capital			1.820.623.000	1.854.349.000
Totaux généraux			2.709.807.770	2.811.154.623

Agrégat 21 Collectivités locales

Agrégat 21 : Collectivités locales

Composantes de l'agrégat

1. L'agrégat "collectivités locales" regroupe l'ensemble des crédits inscrits au budget du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales et relatifs aux collectivités locales.

Il ne reflète toutefois que très partiellement l'effort financier total de l'Etat en faveur des collectivités locales car il convient de rappeler qu'outre la participation de comptes spéciaux du Trésor et de transferts de fiscalité, les subventions et dotations attribuées par l'Etat aux collectivités locales sont financées pour une part sur des crédits budgétaires et, majoritairement, par prélèvement sur les recettes de l'Etat.

- Depuis 2004, figurent en crédits budgétaires toutes les dotations réparties par voie de subventions et certaines dotations à caractère automatique.
- En 2005, les prélèvements sur recettes s'élèveront à 45,7 milliards d'euros, soit 74 % de l'effort financier total (61,8 milliards d'euros) de l'Etat en faveur des collectivités locales. Ils permettent de financer principalement :

* en matière de fonctionnement

- la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP),

* en matière d'investissement

- le fonds de compensation pour la TVA.

- Les concours aux collectivités locales retracés dans le budget général de l'Etat (et en particulier au budget du ministère de l'intérieur) sont constitués de subventions et de dotations de fonctionnement ou d'équipement, liées ou non à des transferts de compétence.

	2001 (M€)		2002 (M€)		2003 (M€)		2004 (M€)	2005 (M€)
DO/CP	LFI	Exécution	LFI	Exécution	LFI	Exécution	Exécution au 31/08/04	PLF 2005
Titre III	0	7	0	2	0	0,4	0	0
Titre IV	6176	6 228	6545	8 289	8249	8 546	924	929
Titre VI	1766	2 733	1553	2 941	1592	3 140	1824	1854
TOTAL	7942	8 968	8098	11 232	9841	11 686	2748	2783

La LFI 2004 organise le regroupement dans la DGF de plusieurs dotations ou compensations auparavant autonomes. Sont ainsi basculés dans la DGF, la compensation de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle (9 milliards d'euros), la compensation des allègements de fiscalité régionale (1,9 milliards d'euros), le fonds de correction des déséquilibres régionaux (0,06 milliard d'euros), le fonds national de péréquation (0,6 milliards d'euros) et la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (0,2 milliards d'euros). En outre, l'essentiel de la dotation générale de décentralisation (DGD), soit 95 % des montants dus au titre de 2003 à chaque département ou région, rejoint également la DGF (5,8 milliards d'euros). Le solde de la DGD, soit 5 % des montants dus au titre de 2003, est maintenu en crédits budgétaires autonomes.

Parallèlement, il est mis fin au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (FNPTP), ses différentes composantes étant soit intégrées à la DGF (FNP et compensation des baisses de DCTP), soit imputées sur le budget de l'Etat (compensation des pertes de bases de taxe professionnelle et de redevance des mines, dotation de développement rural).

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Collectivités locales

En sens inverse, la dotation de développement rural, qui figurait auparavant hors du budget du ministère, est désormais inscrite sur ce budget pour un montant de 116 millions d'euros.

Au total, cette réforme modifie assez substantiellement le partage des dotations de l'Etat entre crédits budgétaires et prélèvements sur recettes. La LFI 2004 conduit à minorer, par rapport à 2003, les crédits budgétaires de 7 501 M € (essentiellement du fait du basculement de l'essentiel de la DGD et des allègements de fiscalité régionale dans la DGF) et à majorer les prélèvements sur recettes de 7 785 M €. Au total, le montant de la DGF double, passant de 18,8 milliards d'euros en 2003 (soit 32 % du total des concours financiers) à 36,7 milliards d'euros en 2004 (soit 62 % du total).

Agréat 31 Administration générale

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	3.128.373.564	-80.471.090	3.047.902.474	+30.096.991	3.077.999.465
<i>Personnel</i>	///////	///////	2.708.316.768	+145.328.910	2.853.645.678	+27.219.873	2.880.865.551
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	420.056.796	-225.800.000	194.256.796	-3.276.679	190.980.117
<i>Expérimentations</i>	///////	///////	"	"	"	+6.153.797	6.153.797
Titre IV	///////	///////	81.880.269	-391.800	81.488.469	-4.340	81.484.129
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	3.210.253.833	-80.862.890	3.129.390.943	+30.092.651	3.159.483.594
Dépenses en capital							
Titre V	33.460.000	16.250.000	21.810.000	///////	7.494.000	+6.536.000	14.030.000
Titre VI	500.000	500.000	500.000	///////	"	+500.000	500.000
Totaux pour les dépenses en capital	33.960.000	16.750.000	22.310.000	///////	7.494.000	+7.036.000	14.530.000
Totaux généraux	33.960.000	16.750.000	3.232.563.833	-80.862.890	3.136.884.943	+37.128.651	3.174.013.594

Effectifs pour 2005 : 5.624

P.L.F. 2005

Agrégat 31 Administration générale

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			3.128.373.564	3.077.999.465
Chapitre	31-01	Administration centrale et services techniques communs. Rémunérations principales		
	Article 10	Ministre et ministre délégué	323.183	324.799
	Article 21	Administration centrale. Emplois de direction et administrateurs civils	11.593.269	11.631.300
	Article 22	Administration centrale. Autres personnels (hors personnels techniques et spécialisés)	48.368.029	46.442.715
	Article 40	Inspection générale de l'administration	2.665.403	2.678.731
	Article 91	Service des systèmes d'information et de communication	23.388.137	24.633.788
	Article 92	Mécanographie et informatique	4.829.174	4.921.780
	Article 93	Service social	4.185.876	4.256.244
	Article 96	Administration centrale - filière technique et de service des personnels techniques et spécialisés	4.058.152	3.192.826
Chapitre	31-02	Administration centrale et services techniques communs. Indemnités et allocations diverses		
	Article 11	Administration centrale. Emplois de direction et administrateurs civils	6.861.226	7.525.863
	Article 12	Administration centrale. Autres personnels (hors personnels techniques et spécialisés)	16.143.460	16.441.450
	Article 40	Formation, concours et examens administratifs	845.610	849.838
	Article 60	Inspection générale de l'administration	1.237.275	1.373.461
	Article 91	Service des systèmes d'information et de communication	5.947.149	6.571.680
	Article 92	Mécanographie et informatique	40.834	40.834
	Article 93	Service social	692.030	713.228
	Article 96	Administration centrale - filière technique et de service des personnels techniques et spécialisés	739.257	605.359
Chapitre	31-21	Cultes d'Alsace et de Lorraine. Rémunérations et indemnités (intégralité du chapitre)	31.248.174	31.007.912
Chapitre	31-98	Autres agents non titulaires. Rémunérations et vacances		
	Article 10	Administration centrale	449.193	451.439
	Article 60	Service des systèmes d'information et de communication	1.995.196	1.957.670
	Article 80	Services sociaux	1.754.896	1.754.966
	Article 91	Administration centrale. Personnel de nettoyage	"	"
	Article 93	Affaires juridiques et réglementaires	51.906	51.906

Agréгат 31 Administration générale

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	32-92	Participation aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat (intégralité du chapitre)	8.981.000	9.150.000
Chapitre	32-97	Participation aux charges de pensions (intégralité du chapitre)	2.476.214.054	2.654.904.054
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat		
	Article 11	Administration centrale. Emplois de direction et administrateurs civils	1.316.615	1.434.318
	Article 12	Administration centrale. Autres personnels (hors personnels techniques et spécialisés)	5.821.423	6.456.741
	Article 13	Inspection générale de l'administration	262.790	290.661
	Article 18	Administration centrale. Personnel de nettoyage	551.537	2.758
	Article 19	Service des pensions	1.214.380	1.220.452
	Article 60	Cultes d'Alsace et de Lorraine	3.106.247	3.456.009
	Article 78	Administration centrale - filière technique et de service des personnels techniques et spécialisés	340.649	266.865
	Article 80	Service social	2.309.055	2.366.723
	Article 90	Service des systèmes d'information et de communication	4.181.189	4.372.359
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat		
	Article 11	Administration centrale. Emplois de direction et administrateurs civils	397.058	207.378
	Article 12	Administration centrale. Autres personnels (hors personnels techniques et spécialisés)	2.247.288	1.303.116
	Article 13	Inspection générale de l'administration	103.865	89.242
	Article 60	Cultes d'Alsace et de Lorraine	136.078	31.502
	Article 79	Administration centrale - filière technique et de service des personnels techniques et spécialisés	338.965	235.528
	Article 80	Service social	161.781	34.756
	Article 90	Service des systèmes d'information et de communication	875.385	605.527
Chapitre	33-92	Autres dépenses d'action sociale		
	Article 10	Prestations individuelles d'action sociale	2.077.728	615.969
	Article 20	Politiques médicales	4.275.358	4.275.358
	Article 30	Autres politiques sociales	5.377.040	3.127.310
	Article 50	Fondations et établissements rattachés	2.011.944	2.011.944
	Article 71	Secours	1.776.031	72.065
	Article 72	Service des cultes. Secours	17.077	17.077
	Article 73	Comités de liaison et de coordination des services sociaux et autres actions sociales	5.336	5.336
	Article 80	Sociétés mutualistes	3.256.617	2.756.617
	Article 90	Fonctionnement et aménagement d'établissements sociaux	13.542.849	14.128.097
Chapitre	34-01	Administration centrale et services communs. Moyens de fonctionnement (intégralité du chapitre)	42.453.462	44.137.879

P.L.F. 2005

Agréгат 31 Administration générale

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	34-03	Frais de réception et de voyages exceptionnels (intégralité du chapitre)	1.997.858	1.997.858
Chapitre	34-82	Dépenses d'informatique et de télématique		
	Article 11	Administration centrale. Informatique	6.222.500	3.790.977
	Article 12	Administration centrale. Systèmes d'information et de communication	442.000	457.000
	Article 13	Administration centrale. Autocommutateurs	102.000	1.204.462
	Article 81	Services communs. Informatique	29.065.679	26.299.244
	Article 82	Services communs. Systèmes d'information et de communication	2.122.000	2.005.000
	Article 83	Services communs. Autocommutateurs	1.880.000	1.116.400
Chapitre	37-61	Dépenses relatives aux élections (intégralité du chapitre)	259.500.000	30.000.000
Chapitre	37-91	Frais de contentieux et réparations civiles (intégralité du chapitre)	76.271.297	79.971.297
Chapitre	39-01	Programme "Soutien des politiques de l'intérieur" (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	6.153.797
Titre IV			81.880.269	81.484.129
Chapitre	41-51	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales (intégralité du chapitre)	1.063.990	1.059.650
Chapitre	41-52	Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales et de divers organismes		
	Article 20	Organismes divers	551.871	160.071
Chapitre	41-61	Financement des partis et groupements politiques (lois n°88-227 du 11 mars 1988 et n°90-55 du 15 janvier 1990) (intégralité du chapitre)	80.264.408	80.264.408
Totaux pour les dépenses ordinaires			3.210.253.833	3.159.483.594
Dépenses en capital				
Titre V			21.810.000	14.030.000
Chapitre	57-09	Recherche scientifique et technique (intégralité du chapitre)	305.000	200.000
Chapitre	57-40	Equipement immobilier		
	Article 20	Administration centrale: sites centraux et délocalisés	5.000.000	8.100.000
	Article 70	Cultes d'Alsace et de Lorraine	500.000	300.000
	Article 81	Investissements immobiliers sociaux	1.000.000	1.000.000
	Article 82	Equipements sociaux	500.000	"
	Article 90	Equipements sociaux. Transferts interministériels	"	"
Chapitre	57-60	Informatique, télématique et transmissions. Dépenses d'équipement		
	Article 43	Administration centrale et services communs	14.505.000	4.430.000

P.L.F. 2005

Agrégat 31 Administration générale

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Titre VI			500.000	500.000
Chapitre	65-51	Contribution aux dépenses de construction de logements destinés aux fonctionnaires du ministère		
	Article 20	Contribution aux dépenses de construction de logements destinés aux autres fonctionnaires du ministère	"	"
Chapitre	67-50	Subventions d'équipement et achèvement d'opérations en cours		
	Article 30	Programmes d'investissements des partenaires sociaux	500.000	500.000
Totaux pour les dépenses en capital			22.310.000	14.530.000
Totaux généraux			3.232.563.833	3.174.013.594

P.L.F. 2005

Agrégat 31 Administration générale

Agrégat 31 : Administration générale

Composantes de l'agrégat

Avec des effectifs réels de 5270 agents affectés (dont 1 369 relevant des cultes d'Alsace et de Lorraine) dans les services centraux (source : données 2003 communiquées par le service du contrôle financier près le ministère pour les chapitres 31-01, 31-21), l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales exerce 6 missions principales :

1. Mise en œuvre des conditions d'exercice de la représentation démocratique

1.1. Elections

1.2. Financement des partis et groupement des partis politiques

Le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales organise les opérations électorales et met en œuvre les dispositions juridiques garantissant la régularité des scrutins, ainsi que celles relatives aux partis et groupements politiques, à leur financement et à la transparence de la vie politique.

2. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat et protection juridique des fonctionnaires

La direction des libertés publiques et des affaires juridiques a la charge du contentieux général du ministère devant les juridictions administratives et judiciaires nationales et internationales, et de sa prévention par la recherche d'accords amiables : mise en jeu de la responsabilité de l'Etat (dans le cadre de refus de concours de la force publique pour l'exécution de décisions de justice, indemnisations des préjudices subis lors des attroupements sur la voie publique...), contentieux de la fonction publique et de la circulation, protection pénale des fonctionnaires.

3. Action sociale du ministère

La sous-direction de l'action sociale est chargée de coordonner et de mettre en cohérence les politiques d'action sociale en faveur du personnel de l'ensemble du ministère. Elle conçoit, met en œuvre et évalue les diverses actions sociales en faveur des personnels, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes privés à but non lucratif. Elle gère au plan ministériel et interministériel des crédits relatifs aux prestations sociales et participe à la réalisation des investissements sociaux dans son domaine de compétence.

4. Prestations aux services

Cette composante concerne les fonctions des services centraux du ministère (état-majors, conception des politiques) et regroupe l'ensemble des services rendus au département ministériel : gestion des ressources humaines, formation, logistique (locaux, équipements informatiques et de télécommunications, fournitures...).

5. Cultes

Le ministre de l'intérieur a en charge la tutelle administrative des congrégations et collectivités religieuses et assure l'application du concordat dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. En 2003, les effectifs réels relevant des cultes étaient de 1369 personnes (source : données du service du contrôle financier près le ministère).

6. Charges de pensions

Les charges de pensions versées aux agents retraités du ministère font l'objet d'un transfert en gestion aux charges communes.

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
				exécution 31/08	PLF	Prévision de dépense en gestion
1	Mise en œuvre des conditions d'exercice de la représentation démocratique	381	133	200	110	
	<i>Dont élections</i>	<i>301</i>	<i>60</i>	<i>127</i>	<i>30</i>	
	<i>Dont financement des partis politiques</i>	<i>80</i>	<i>73</i>	<i>73</i>	<i>80</i>	

Agrégat 31 Administration générale

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
				exécution 31/08	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat et protection juridique des fonctionnaires	116	117	73	80	
	Action sociale du ministère	39	32	18	34	
	Prestations aux services	260	287	154	254	
	<i>Dont personnel</i>	148	176	102	159	
	<i>Dont formation</i>	4	3	1	4	
	<i>Dont moyens généraux</i>	18	21	10	13	
	<i>Dont immobilier</i>	26	28	21	34	
	<i>Dont informatique et télécommunications</i>	63	59	20	44	
	Cultes	32	31	21	32	
2	Charges de pensions	2.303	2.374	2.485	2.664	
3	Total	3.131	2.982	2.951	3.174	
	<i>Dont rattachement de fonds de concours</i>	5	5	1	5	

1. La baisse constatée sur les chiffres de 2003 (LFI et exécution) est liée à l'absence d'élections générales.
2. Les crédits représentant les charges de pensions font l'objet d'un transfert en gestion aux charges communes.
3. Les montants correspondent pour 2001, 2002 et 2003 à la consommation des crédits constatée par composante au 31 décembre 2001, 2002 et 2003. Pour 2004, le montant correspond aux dépenses ACCT arrêtées le 31/08/04.

Objectifs, résultats et cibles

- mise en œuvre des conditions d'exercice de la représentation démocratique

Mise en œuvre des conditions d'exercice de la représentation démocratique

Effficacité de la gestion

1. Maîtriser les coûts en matière d'élections

Le ministère de l'intérieur veille à la maîtrise des coûts moyens des élections par électeur à l'occasion de chaque renégociation de marchés de fournitures et privilégie l'externalisation de certaines tâches coûteuses en personnels notamment (mise sous pli).

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat	prevision		
	Coût moyen des dernières présidentielles	4,86 €					
	Coût moyen des dernières municipales						
1	Coût moyen des dernières législatives	3,28 €					
2	Coût moyen des dernières régionales				2,97 €		
3	Coût moyen des dernières cantonales				3,08 €		
4	Coût moyen des dernières européennes				3,23 €		

1. Ce montant prend en compte les dépenses réglées sur deux exercices budgétaires puisque le coût de cette élection s'étale sur 2002 et 2003. Le chiffre du coût moyen qui résulterait de la seule prise en compte des dépenses engagées en 2002 serait de 2,23 €. Le coût moyen définitif des précédentes élections législatives de 1997 était de 3,43 €.
2. Estimations - Le coût des dernières régionales de 1998 était de 1,98 € - l'augmentation s'explique notamment par le changement de mode de scrutin (un tour en 1998, deux tours en 2004)

P.L.F. 2005

Agrégat 31 Administration générale

3. Estimations - Le coût des dernières cantonales 2,94 € en 2001

4. Estimations - Le coût des dernières européennes 2,53 € en 1999 – l'augmentation s'explique par la modification du nombre de circonscriptions (une en 1999, 8 en 2004) et le grand nombre de listes en présence en 2004.

Les coûts moyens sont donnés par électeur inscrit en divisant le montant total des dépenses réalisées par l'Etat au titre de l'organisation de l'élection considérée par le nombre des électeurs inscrits à la date du scrutin considéré.

Aucun chiffre, ni aucun commentaire n'ont pu être communiqués en 2003, étant donné l'absence d'élections sur cette année.

Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat et protection juridique des fonctionnaires

Efficacité socio-économique

1. Mesurer le coût de l'inexécution des décisions de justice pour des raisons d'ordre public

Lorsque pour des raisons d'ordre public, l'Etat est amené à refuser le concours de la force publique pour l'exécution de décisions de justice en matière d'expulsion locative notamment, le ministère de l'intérieur est conduit à indemniser les personnes lésées. Il en est de même lorsque l'action des services publics occasionne un préjudice.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Coût moyen d'un refus de concours de la force publique (expulsion locative) : - règlement amiable - règlement contentieux	3 551 € 7 936 €		3 748 € 6 662 €			
2	Coût moyen d'un accident matériel	1 249€		1 697€			
3	Coût moyen d'un accident corporel avec préjudice	28 363€		26 147€			

1. En 2001, 17769 décisions avaient accordé le concours de la force publique. Au total 52,83 M€ d'indemnités ont été versées dont 52,19 M€ au titre d'expulsions de locaux d'habitation. La part des indemnisations effectuées dans le cadre d'un traitement amiable du dossier représente 86,6% du total. Le coût moyen d'un refus de concours traité au titre de l'amiable est de 3 456 €. Il est de 6 820 € lorsque l'indemnisation est faite dans le cadre d'un règlement contentieux.

En 2002, sur 20 087 décisions accordant le concours de la force publique, 7 534 interventions effectives sont intervenues. 12 926 règlements amiables ont été enregistrés pour un montant total de 44,56 M€, le coût moyen en résultant étant de 3 551 euros. Le montant total des indemnisations intervenues à la suite d'un jugement s'élève à 7,51 M€.

En 2003, 22 987 décisions accordant le concours de la force publique ont été prises. L'Etat a versé au total 60,93 M€ d'indemnités au titre des expulsions d'un local d'habitation dont 56,74 M€ dans le cadre d'un règlement amiable. Le coût moyen d'une indemnisation amiable est de 3 748 €. Il est de 6 662 € lorsque l'indemnisation est faite au titre d'un règlement contentieux.

2. En 2001, 170 dossiers d'accidents matériels de la circulation engageant la responsabilité de l'Etat ont été traités pour un montant d'indemnités versées de 0,162 M€.

En 2002, 147 dossiers d'accidents matériels ont été traités pour un montant total d'indemnités versées de 0,18 M€.

En 2003, 160 dossiers d'accidents matériels engageant la responsabilité de l'Etat ont été traités pour un montant d'indemnités versées de 0,271 M€.

3. En 2001, 62 dossiers ont donné lieu à indemnisation de dommages corporels pour un montant total de 1,585 M€.

En 2002, 74 dossiers ont été traités pour un montant d'indemnités versées de 2,1 M€.

En 2003, 55 dossiers d'accidents corporels engageant la responsabilité de l'Etat ont été traités pour un montant d'indemnités versées de 1,438 M€.

Agrégat 31 Administration générale

Action sociale du ministère

Efficacité socio-économique

1. Développer la médecine de prévention

Le ministère de l'intérieur développe la médecine de prévention et renforce ses structures médicales afin de prévenir l'altération de la santé des agents par des visites obligatoires et régulières de l'ensemble des fonctionnaires.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat	prévision		

1	Pourcentage des agents ayant bénéficié d'une visite médicale	23,5%	NC	24%	28,5%		
---	--	-------	----	-----	-------	--	--

1. En 2003, 42 283 visites médicales (42 313 en 2002) ont été réalisées (contre 50 000 prévues) pour 175 106 agents recensés par les services de l'action sociale. (à titre de comparaison, 42 313 visites médicales ont été réalisées en 2002 contre 50 000 prévues pour 181 000 agents recensés par les services de l'action sociale). Cette différence s'explique notamment par le fait que la visite médicale obligatoire n'est pas annuelle (5 ans pour les personnels administratifs et techniques relevant de la DGA et de la DGPN, 3 ans pour les personnels actifs relevant de la DGPN).

Prestations aux services

Efficacité socio-économique

1. Assurer une affectation adaptée des ressources humaines

Les services de la sous-direction du personnel ont pour objectif une mobilité accrue des personnels de l'administration centrale.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux de mobilité interne	11,33%	11,5%	12,75%	13%		
2	Effectif géré par gestionnaire	88,47	89,55	87,10	89,69		

1. 206 mouvements de personnels ont été réalisés en 2001 (2 274 agents pris en compte en administration centrale).

259 mouvements de personnels ont été réalisés en 2002 (2 285 agents pris en compte en administration centrale).

312 mouvements de personnels ont été réalisés en 2003 (2 449 agents pris en compte en administration centrale).

2. En 2001, les 40 agents du bureau des personnels d'administration centrale ont géré administrativement 2 903 agents exerçant des fonctions administratives. L'application des modalités de calcul retenues en contrôle de gestion a conduit à faire évoluer les données prises en compte. Ainsi en 2002, les 30,8 ETP agents du bureau des personnels d'administration centrale ont géré administrativement 2 725 agents exerçant des fonctions administratives. En 2003, les 31 ETP agents du bureau des personnels d'administration centrale ont géré administrativement 2 776 agents exerçant des fonctions administratives ou au sein de l'administration centrale.

3. En 2003, les 31 ETP agents du bureau des personnels d'administration centrale devraient gérer administrativement 2 776 agents exerçant des fonctions administratives ou au sein de l'administration centrale.

4. En 2004, les 33,21 ETP agents du bureau des personnels d'administration centrale devraient gérer 2 893 agents exerçant des fonctions administratives ou au sein de l'administration centrale.

Agrégat 31 Administration générale

Qualité du service

1. Améliorer la qualité et l'entretien des locaux

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat	prevision		

1	Dépenses d'entretien par m2	22,14 €	14,25 €	13,45 €	5 €		
---	-----------------------------	---------	---------	---------	-----	--	--

1. Pour 2000, 1,88 M€ ont été consacrés aux travaux d'aménagement et d'entretien des locaux des sites centraux parisiens du ministère (pour une superficie de 167 212 m²). Pour 2001, la prévision de consommation des crédits était fixée à 2,13 M€ pour une superficie de 167 874 m².

Pour 2001, 2,59 M€ ont été consacrés aux travaux d'aménagement et d'entretien des locaux des sites centraux parisiens du ministère (pour 176 611 m² SHON entretenus).

Pour 2002, 4,04 M€ ont été consacrés aux travaux d'aménagement et d'entretien des locaux des sites centraux parisiens du ministère (pour 182 396 m² SHON entretenus).

L'augmentation importante du montant des travaux de 2002 s'explique par la poursuite du programme exceptionnel de travaux d'amélioration des conditions de travail des agents engagé en 2001, par la réalisation des travaux d'aménagement des services de police et de la DSIC sur de nouveaux sites, et par la réalisation des travaux rendus nécessaires par l'arrivée de deux nouveaux ministres.

Pour 2003, 2,45 M€ ont été consacrés aux travaux d'aménagement et d'entretien des locaux des sites centraux parisiens du ministère (pour 182 696 m² SHON entretenus).

Pour 2004, la prévision de consommation au titre des dépenses de travaux d'aménagement et d'entretien des locaux des sites centraux parisiens du ministère (pour 182 696 m² SHON entretenus) s'élève à 0,923 M€.

Le taux de consommation est à ce jour élevé (80% de la dotation prévue) compte tenu de la survenance de besoins dont la réalisation s'est révélée incontournable (mise en sécurité de certains sites du ministère).

2. Moderniser les outils de travail

Afin de soutenir les agents dans leur activité et de concourir à la rationalisation de la gestion des moyens, la DSIC a pour mission, notamment, de moderniser et d'adapter les matériels et systèmes informatiques et de télécommunications. Cet objectif est mis en œuvre au travers du schéma directeur informatique du ministère. Le renouvellement des équipements locaux est toutefois à la charge des services utilisateurs qui selon les recommandations de la DSIC doivent renouveler leurs équipements tous les 5 ans.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	pourcentage des micros de plus de 5 ans	6%		24%	17%		
--	---	----	--	-----	-----	--	--

Sur un parc total au 31 /12/ 2001 de 98 000 micros, 12 000 postes avaient plus de 5 ans soit 12%. Dans le cadre du marché de renouvellement du parc micro, 16 000 postes ont été réformés en 2001.

Sur un parc total au 31 /12/ 2002 de 99 500 micros, 6 000 postes avaient plus de 5 ans soit 6% (12 000 postes ont été réformés).

Sur un parc total en 31 /12/ 2003 de 103 500 micros, 24 000 postes avaient plus de 5 ans soit 24%. (6 000 postes ont été réformés).

Sur un parc total au 31/12/2004 de 103 500 micros, 18 000 postes auront plus de 5 ans soit 17%.

N'ayant pas encore de base de parc globale, nous procédons par extrapolation des données dont nous disposons (données dans Qualiparc, quelques informations fournies par la DMAT, suivi des acquisitions sur les marchés nationaux..).

Un nombre important de postes de travail ont été acquis en 1998 : 24 000 contre 7 000 en moyenne les années précédentes. Ces postes ont atteint 5 ans en 2003 et n'ont pas été réformés pour une très grande majorité d'entre eux. Dans les années suivantes, ce sont 10 000 à 16 000 postes qui sont acquis chaque année, avec une exception pour 2001, puisque 30 000 postes ont été achetés cette année-là. Le même problème de vieillissement important se posera donc en 2006.

Il est à noter qu'en 2003 et, malgré cet effet de vieillissement important, le taux de renouvellement n'est que de 10% alors que les préconisations courantes sont de renouveler 20% du parc. Nous espérons en 2004 un taux de renouvellement de 15% et une acquisition de 16 000 postes, ce qui nous permettrait de commencer à infléchir la tendance.

Agrégat 31 Administration générale

Le fort accroissement en 2003 du taux de micro-ordinateurs de plus de cinq ans s'explique par le nombre important de postes à renouveler du fait d'un effort d'équipement important il y a 5-6 ans (24 000 postes acquis en 1998 contre 7000 en moyenne les années précédentes).

La globalisation des crédits ne permet pas à la DSIC d'avoir une vision sur l'évolution du taux de renouvellement.

Efficacité de la gestion

1. Réduire les délais de recrutement et d'organisation de la formation des personnels

La sous-direction du recrutement et de la formation a pour objectif de procéder aux recrutements des futurs agents du ministère dans les délais les plus courts (délais d'organisation des concours) et d'assurer leur formation professionnelle dans des délais et des conditions optimum.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Jours formation/h/an	3,7		2,23			
1	Délai moyen d'organisation des concours	119 jours		109 jours	91 jours		

1. Délai moyen séparant la date d'ouverture d'un concours (date de parution au JO) et le début des épreuves.

L'augmentation des délais d'organisation des concours en 2002, par rapport à 2001, s'explique par le fait que leur organisation a été concentrée sur le second semestre en raison de leur ouverture tardive au 1er semestre.

En 2002, 21 concours ont été organisés. En 2003, 27 concours administratifs et techniques ont été organisés : 516 postes ont été offerts pour 17 464 candidats.

Pour 2004, le bilan est provisoire et porte sur le 1^{er} semestre.

S'agissant des concours techniques, les résultats semblent plutôt favorables dans la mesure où un nombre important de concours (8 au total) ont été organisés. Mais il conviendra d'attendre la fin de l'année pour confirmer cette tendance.

A noter : le délai moyen d'organisation augmente à partir du moment où la date d'ouverture d'un concours est fixé en mai ou en juin et le début des épreuves au début de septembre : les épreuves ne peuvent en effet se dérouler pendant les vacances d'été. (exemple : concours de maître ouvrier 2004).

P.L.F. 2005

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement		
	En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
				Services votés	Mesures nouvelles

chapitre

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

7ème partie Equipements administratif et divers						
57-09	Recherche scientifique et technique	4.789	305	2.155	87	113
57-40	Equipement immobilier	1.706.767	209.500	1.190.963	183.013	39.487
57-50	Equipement matériel	451.721	97.700	309.470	57.010	68.440
57-60	Informatique, télématique et transmissions. Dépenses d'équipement	781.607	126.800	576.161	15.000	104.000
Totaux titre V		2.944.884	434.305	2.078.749	255.110	212.040

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

5ème partie Logement et urbanisme						
65-51	Contribution aux dépenses de construction de logements destinés aux fonctionnaires du ministère	87.043	17.196	63.939	8.800	8.920
7ème partie Equipements administratif et divers						
67-50	Subventions d'équipement et achèvement d'opérations en cours	244.679	111.460	125.094	31.851	69.461
67-51	Subventions pour travaux divers d'intérêt local	546.020	9.000	441.226	"	"
67-52	Dotations globale d'équipement et dotation de développement rural	5.130.766	1.051.189	3.381.405	482.462	441.503
67-54	Subventions d'équipement aux collectivités pour les réparations des dégâts causés par les calamités publiques	369.330	"	232.213	"	"
67-56	Dotations régionale et départementale d'équipement scolaire et des collèges	4.431.093	921.480	3.721.923	511.549	387.023
67-58	Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement	6.521.434	"	4.030.521	"	"
Totaux titre VI		17.330.365	2.110.325	11.996.321	1.034.662	906.907
Totaux pour les dépenses en capital		20.275.249	2.544.630	14.075.070	1.289.772	1.118.947

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Crédits de paiement								
A ouvrir ultérieurement			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006					
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
2.547	192	2.739	841	841	865	63	63	66
332.791	170.013	502.804	83.198	83.198	166.395	42.503	42.503	85.007
85.241	29.260	114.501	21.310	21.310	42.621	7.315	7.315	14.630
190.446	22.800	213.246	57.134	57.134	76.178	6.840	6.840	9.120
611.025	222.265	833.290	162.483	162.483	286.059	56.721	56.721	108.823
14.304	8.276	22.580	4.720	4.720	4.864	2.731	2.731	2.814
87.734	41.999	129.733	43.867	43.867	"	15.326	11.538	15.135
104.794	9.000	113.794	52.397	52.397	"	4.500	4.500	"
1.266.899	609.686	1.876.585	152.028	"	1.114.871	426.780	170.712	12.194
137.117	"	137.117	"	"	137.117	"	"	"
197.621	534.457	732.078	197.621	"	"	322.517	211.940	"
2.490.913	"	2.490.913	"	"	2.490.913	"	"	"
4.299.382	1.203.418	5.502.800	450.633	100.984	3.747.765	771.854	401.421	30.143
4.910.407	1.425.683	6.336.090	613.116	263.467	4.033.824	828.575	458.142	138.966

Présentation des emplois

P.L.F. 2005

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	166.774	6.947	8.862	168.689	+1.915
Contractuels	2.667	388	300	2.579	-88
Ouvriers	1.582	50	6	1.538	-44
Militaires sous contrat et de carrière	1.482	88	112	1.506	+24
Totaux	172.505	7.473	9.280	174.312	+1.807

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 21

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 31-01 Administration centrale et services techniques communs. Rémunérations principales

Article 21 Administration centrale. Emplois de direction et administrateurs civils

Titulaires

Administrateurs civils	451-782	93	8	"	85
Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B	81	"	"	81
Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	4	"	"	4
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	11	"	"	11
Directeurs de la préfecture de Paris	Gr.C-Gr.E	4	"	"	4
Directeurs de projet	733-Gr.B	5	"	2	7
Directeur général d'administration centrale	Gr.E	2	1	"	1
Secrétaire général d'administration centrale	Gr.F	"	"	1	1
Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B	40	"	3	43

Totaux pour les titulaires **240** **9** **6** **237**

Totaux pour l'article 21 **240** **9** **6** **237**

Article 22 Administration centrale. Autres personnels (hors personnels techniques et spécialisés)

Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	488	61	2	429
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	128	4	3	127
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	256	15	9	250
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	62	19	"	43
Attachés d'administration centrale	348-641	356	25	72	403
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641	5	"	"	5
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782	57	1	4	60
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	146	8	5	143
Attaché principal de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	705-782	1	"	"	1
Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	476-672	"	"	1	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 22

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641	7	1	"	6
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	95	1	10	104
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	312	38	"	274
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	102	3	13	112
Totaux pour les titulaires		2.015	176	119	1.958

Contractuels

Agents contractuels	-	62	10	"	52
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	266-393	7	"	"	7
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337	19	1	"	18
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323	96	14	"	82
Agents contractuels hors catégorie de l'intérieur	378-780	5	"	"	5
Totaux pour les contractuels		189	25	"	164
Totaux pour l'article 22		2.204	201	119	2.122

Article 40 Inspection générale de l'administration

Titulaires

Chef du service de l'inspection générale de l'administration	Gr.E	1	"	"	1
Inspecteurs adjoints de l'I.G.A.	378-618	10	"	"	10
Inspecteurs de l'I.G.A.	618-Gr.B	14	"	"	14
Inspecteurs généraux de l'I.G.A.	Gr.B-Gr.E	24	"	"	24
Totaux pour les titulaires		49	"	"	49
Totaux pour l'article 40		49	"	"	49

Article 91 Service des systèmes d'information et de communication

Titulaires

Agents du 1er groupe du service des systèmes d'information et de communication	271-415	63	"	"	63
Agents du 2ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	268-371	83	"	"	83

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 91

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348	14	"	4	18
Contrôleurs divisionnaires du service des systèmes d'information et de communication	404-542	89	1	"	88
Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication	318-491	379	2	46	423
Contrôleurs principaux du service des systèmes d'information et de communication	379-517	168	1	"	167
Ingénieurs de 1ère classe des télécommunications	634-695	3	"	"	3
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	378-618	38	"	"	38
Ingénieurs en chef des télécommunications	618-Gr.A	6	"	"	6
Ingénieur général des télécommunications	820-Gr.C	1	"	"	1
Inspecteurs du service des systèmes d'information et de communication	348-641	134	"	24	158
Inspecteurs principaux du service des systèmes d'information et de communication	433-672	49	1	"	48
Inspecteurs régionaux du service des systèmes d'information et de communication	705-782	10	"	1	11
Totaux pour les titulaires		1.037	5	75	1.107
Totaux pour l'article 91		1.037	5	75	1.107

Article 92 Mécanographie et informatique

Contractuels

Agents contractuels de 3ème catégorie (SNEPC)	281-420	4	"	"	4
Analystes ou programmeurs-système	341-584	10	"	"	10
Chefs de projet (Gr.II)	372-721	14	"	"	14
Contractuels d'assistance technique des programmes européens	-	6	"	2	8
Ingénieurs contractuels	820	7	"	3	10
Ingénieurs contractuels	Gr.B	44	1	2	45

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 93

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ingénieurs contractuels (Gr.I)	430-808	18	"	"	18
Totaux pour les contractuels		103	1	7	109
Totaux pour l'article 92		103	1	7	109

Article 93 Service social

Titulaires

Assistants de service social	307-499	92	"	1	93
Assistants de service social principaux	374-533	28	"	"	28
Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	403-550	19	"	"	19
Infirmiers (es) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480	6	"	"	6
Infirmiers (es) de classe supérieure des administrations de l'Etat	410-533	3	"	1	4
Totaux pour les titulaires		148	"	2	150

Contractuels

Agent contractuel groupe III	341-584	1	"	"	1
Auxiliaires puéricultrices (échelle 2)	263-311	5	"	"	5
Médecin	591	1	"	"	1
Médecins contractuels de prévention	Gr.C	3	"	"	3
Médecins contrôleurs	740	4	"	"	4
Médecin-chef	808	1	"	"	1
Totaux pour les contractuels		15	"	"	15
Totaux pour l'article 93		163	"	2	165

Article 94 Personnels techniques de la sécurité civile

Titulaires

Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	"	"	1	1
Chefs de garage (échelle 5)	271-378	2	"	"	2
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	2	"	"	2
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	4	"	"	4
Contrôleurs de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur	376-513	10	"	"	10
Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462	19	"	"	19

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 94

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur	351-488	11	"	"	11
Ingénieurs de 1ère classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	596-657	2	"	"	2
Ingénieurs de 2ème classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	348-581	5	"	"	5
Ingénieurs des travaux des services techniques du ministère de l'intérieur	348-618	11	"	"	11
Ingénieurs des travaux divisionnaires des services techniques du ministère de l'intérieur	499-782	2	"	"	2
Ingénieur en chef des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	618-782	1	"	"	1
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	2	2
Totaux pour les titulaires		69	"	3	72

Contractuels

Adjoint au commandant de la base d'avions	Gr.B-Gr.C	1	"	"	1
Adjoint de gestion de l'interface	558-707	1	"	"	1
Adjoint de production de l'interface	595-743	1	"	"	1
Agents d'opérations	276-455	5	"	"	5
Chargés de mission techniciens (Gr.III)	320-581	2	"	"	2
Chef de division technique	712-970	1	"	"	1
Chef de hangar, contrôleur technique	473-593	1	"	"	1
Chef de la division aéronautique, adjoint chef du groupement des moyens aériens	712-Gr.B	1	"	"	1
Chef de services médicaux	512-736	1	"	"	1
Chef des ateliers	558-707	1	"	"	1
Chef des moyens techniques	706-Gr.A	1	"	"	1
Chefs du bureau technique, adjoints au chef des moyens techniques	595-743	1	"	1	2
Chef du groupement d'hélicoptères	Gr.C-Gr.D	1	"	"	1
Commandant de la base d'avions	Gr.C-Gr.D	1	"	"	1
Conseiller de sécurité	712-970	1	"	"	1
Directeur de l'interface	706-Gr.A	1	"	"	1
Ingénieurs ou chargés de mission (Gr.I)	372-808	4	1	"	3
Ingénieur ou chargé de mission (Gr.II)	320-645	1	"	"	1
Mécaniciens d'aéronautique de 1ère catégorie	368-445	4	"	"	4

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 94

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Mécaniciens d'aéronautique de 2ème catégorie	312-407	2	"	"	2
Mécaniciens d'aéronautique hors catégorie	368-483	2	"	"	2
Mécanicien navigant avion	410-513	1	"	"	1
Mécaniciens navigants hélicoptère	410-513	50	"	13	63
Pilotes d'avion	455-573	86	"	2	88
Pilotes d'hélicoptère	455-573	69	"	15	84
Techniciens de maintenance	305-531	35	"	5	40
Techniciens (Gr.IV)	276-455	5	"	"	5
Techniciens supérieurs de maintenance	406-594	4	"	1	5
Totaux pour les contractuels		284	1	37	320
Totaux pour l'article 94		353	1	40	392

Article 95 Personnels administratifs et techniques des services techniques de la police nationale

Titulaires

Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	356-462	4	"	"	4
Chefs de garage (échelle 5)	271-378	9	"	"	9
Chefs de garage principaux (NEI)	359-393	6	"	"	6
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	59	6	"	53
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	2	1	"	1
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	28	1	"	27
Contrôleurs de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur	376-513	27	"	"	27
Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462	133	9	35	159
Contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur	351-488	32	4	"	28
Ingénieurs de 1ère classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	596-657	10	1	"	9
Ingénieurs de 2ème classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	348-581	33	8	1	26
Ingénieurs des travaux des services techniques du ministère de l'intérieur	348-618	33	5	"	28

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 95

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ingénieurs des travaux divisionnaires des services techniques du ministère de l'intérieur	499-782	31	1	1	31
Ingénieur des travaux publics de l'Etat	348-618	5	5	"	"
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782	1	1	"	"
Ingénieurs en chef des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	618-782	14	3	"	11
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	1	1
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	"	"	9	9
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	135	135
Totaux pour les titulaires		427	45	182	564

Contractuels

Agents contractuels	660	"	"	7	7
Agent contractuel groupe B bis	Gr.B bis	1	"	"	1
Chargés de mission techniciens (Gr.III)	320-581	2	"	"	2
Ingénieur ou chargé de mission (Gr.I)	372-808	1	"	"	1
Ingénieur ou chargé de mission (Gr.II)	320-645	1	"	"	1
Techniciens (Gr.IV)	276-455	3	"	"	3
Totaux pour les contractuels		8	"	7	15

Militaires sous contrat et de carrière

Ingénieur de 2ème classe des études et techniques d'armement	399-471	1	"	"	1
Ingénieur en chef de l'armement	618-Gr.A	1	"	"	1
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		2	"	"	2

Totaux pour l'article 95

	437	45	189	581
--	------------	-----------	------------	------------

Article 96 Administration centrale - filière technique et de service des personnels techniques et spécialisés**Titulaires**

Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	29	7	"	22
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	44	11	6	39
Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	356-462	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 96

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	290-462	1	1	"	"
Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	290-431	1	1	"	"
Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle	359-393	1	"	"	1
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe	271-378	6	"	"	6
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe	266-351	9	"	"	9
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378	18	7	"	11
Maître ouvrier principal d'administration centrale (EIS)	327-415	5	4	"	1
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	95	21	15	89
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351	10	3	"	7
Totaux pour les titulaires		220	55	21	186

Contractuels

Agent contractuel	660	7	7	"	"
Totaux pour les contractuels		7	7	"	"
Totaux pour l'article 96		227	62	21	186

Totaux pour le chapitre 31-01

4.813 324 459 4.948

Chapitre 31-11 Administration territoriale. Rémunérations principales

Article 10 Corps préfectoral

Titulaires

Directeurs de cabinet (ayant rang de préfets de classe normale)	Gr.B bis-Gr.E	2	"	"	2
Préfets de classe normale	Gr.B bis-Gr.E	17	"	"	17
Préfets hors-classe	Gr.F	2	"	"	2
Secrétaires généraux (ayant rang de préfets de classe normale)	Gr.B bis-Gr.E	3	"	"	3
Secrétaire général de la zone de défense de Paris	Gr.B bis-Gr.E	1	"	"	1
Sous-préfets	451-782	"	"	9	9
Sous-préfet de 1ère classe	618-782	10	10	"	"

P.L.F. 2005

Chapitre 31-11 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Sous-préfets hors-classe	657-Gr.B	13	"	"	13
Totaux pour les titulaires		48	10	9	47
Totaux pour l'article 10		48	10	9	47

Article 30 Préfectures (autres que la préfecture de police et la préfecture de Paris en application de la loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975 portant réforme du régime administratif de la ville de Paris)

Titulaires

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	130	"	"	130
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	51	"	"	51
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	84	"	"	84
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	21	"	"	21
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	86	"	"	86
Agent des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	1	"	"	1
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	64	45	"	19
Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348	8	2	"	6
Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	356-462	1	"	"	1
Attachés de préfecture	348-641	80	"	"	80
Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672	21	"	"	21
Chefs de garage (échelle 5)	271-378	11	"	"	11
Chef de service administratif des préfectures	705-820	2	2	"	"
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	15	"	"	15
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	1	"	"	1
Contremaîtres des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur et de la sécu.publique (voie d'extinction)	271-378	19	2	"	17

P.L.F. 2005

Chapitre 31-11 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Contremaîtres principaux des s.techniques du mat. du ministère de l'intérieur et de la sécu.publique (voie d'extinction)	327-415	2	"	"	2
Contrôleurs de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur	376-513	2	"	"	2
Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462	30	15	"	15
Contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur	351-488	10	"	"	10
Directeurs de préfecture	589-797	28	11	"	17
Directeurs des services de préfecture	589-820	"	"	18	18
Ingénieur de 2ème classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	348-581	1	"	"	1
Ingénieur en chef des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	618-782	1	1	"	"
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe	266-351	2	"	"	2
Inspecteur du service des systèmes d'information et de communication	348-641	19	19	"	"
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	69	1	"	68
Maître ouvrier principal des services déconcentrés (EIS)	327-415	1	"	"	1
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	94	13	"	81
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	376-513	16	"	"	16
Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462	79	"	"	79
Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	351-488	32	"	"	32

Totaux pour les titulaires		981	111	18	888
-----------------------------------	--	------------	------------	-----------	------------

Contractuels

Agent contractuel de catégorie 3 bis (SNEPC)	357-488	1	1	"	"
Agent contractuel de 1ère catégorie de l'intérieur	348-641	2	2	"	"
Agent contractuel de 2ème catégorie de l'intérieur	271-455	1	1	"	"
Agent contractuel de 3ème catégorie de l'intérieur	263-298	2	2	"	"
Agent contractuel de 3ème catégorie (SNEPC)	281-420	3	3	"	"

P.L.F. 2005

Chapitre 31-11 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Auxiliaires puéricultrices (échelle 2)	263-311	6	"	"	6
Ingénieur ou chargé de mission (Gr.I)	372-808	1	1	"	"
Ingénieur ou chargé de mission (Gr.II)	320-645	1	1	"	"
Puéricultrice	328-455	1	"	"	1
Techniciens groupe V	263-356	18	12	"	6
Totaux pour les contractuels		36	23	"	13
Totaux pour l'article 30		1.017	134	18	901
Totaux pour le chapitre 31-11		1.065	144	27	948

Chapitre 31-21 Cultes d'Alsace et de Lorraine. Rémunérations et indemnités**Article 10 Cultes d'Alsace et de Lorraine****Titulaires**

Aumôniers	337-513	5	1	"	4
Chanoines du culte catholique	533	17	"	"	17
Curés du culte catholique	297-513	163	"	"	163
Desservants du culte catholique	297-488	587	"	"	587
Evêque auxiliaire du culte catholique	561	"	"	1	1
Evêques coadjuteurs du culte catholique	629	2	"	"	2
Evêques du culte catholique	820	2	"	"	2
Expéditionnaires d'évêché (échelle 3)	263-337	5	"	"	5
Expéditionnaires du directoire et de la commission synodale (échelle 3)	263-337	2	"	"	2
Garçons de bureau d'évêché (échelle 1)	263-302	2	"	"	2
Grands rabbins du culte israélite	430-550	3	"	"	3
Pasteurs auxiliaires du culte protestant	263-394	2	"	"	2
Pasteurs du culte protestant	297-513	285	4	"	281
Pasteur en mission à Paris du culte protestant	297-513	1	"	"	1
Pasteurs vicaires du culte protestant	263-337	4	"	"	4
Président de la commission synodale de l'église réformée culte protestant	592	1	"	"	1
Président du directoire de l'église de la confession d'Augsbourg	592	1	"	"	1
Prêtres étrangers du culte catholique	276	4	"	"	4
Rabbins du culte israélite	297-513	21	"	1	22
Secrétaires de la commission synodale du culte protestant	317-513	4	2	"	2
Secrétaires des évêchés	297-513	13	"	"	13

P.L.F. 2005

Chapitre 31-21 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Secrétaires du consistoire à Metz et à Colmar du culte israélite	276	2	"	"	2
Secrétaire du consistoire à Strasbourg du culte israélite	276	1	"	"	1
Secrétaires du directoire du culte protestant	317-513	1	"	5	6
Secrétaires généraux d'évêché du culte catholique	374-533	2	"	"	2
Secrétaires généraux du directoire du culte protestant	374-533	3	"	"	3
Vicaires	263-337	14	"	1	15
Vicaires dans les autres communes	263-337	203	2	"	201
Vicaires de Strasbourg, Colmar, Mulhouse et Metz	263-337	101	"	"	101
Vicaires généraux d'évêché du culte catholique	533	4	"	"	4
Totaux pour les titulaires		1.455	9	8	1.454
Totaux pour l'article 10		1.455	9	8	1.454

Totaux pour le chapitre 31-21 **1.455** **9** **8** **1.454**

Chapitre 31-30 Défense et sécurité civiles. Rémunérations principales

Article 10 Personnels militaires

Militaires sous contrat et de carrière

Adjudant	304-437	1	"	"	1
Adjudants ou premiers maîtres	304-437	49	"	1	50
Adjudants-chefs	311-474	45	"	3	48
Capitaine de frégate ou capitaine de corvette	544-782	1	"	"	1
Capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants	348-577	8	"	"	8
Capitaines ou lieutenants	348-577	63	"	7	70
Caporaux	263-302	187	"	"	187
Caporaux chefs	267-323	292	"	58	350
Colonels	782-820	3	"	"	3
Général de brigade de l'armée de terre	Gr.B	1	"	"	1
Lieutenants colonels	544-782	30	"	"	30
Lieutenants-colonels ou chefs d'escadron	544-782	2	"	"	2
Maître mécanicien d'aéronautique	285-419	1	"	"	1
Majors de la défense	419-513	8	"	"	8
Médecins	406-606	4	"	"	4
Médecins chefs	683-820	3	"	"	3

P.L.F. 2005

Chapitre 31-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Second maître mécanicien d'aéronautique	273-386	3	3	"	"
Sergents chefs ou maîtres	285-419	6	"	"	6
Sergents ou seconds maîtres	273-386	80	"	3	83
Sergents-chefs	285-419	83	"	"	83
Soldats	263-279	192	40	"	152
Volontaires aspirants	-	12	5	"	7
Volontaires caporaux	-	134	"	"	134
Volontaires caporaux-chefs	-	90	40	"	50
Volontaires sergents	-	10	"	"	10
Volontaires soldats	-	172	"	40	212
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		1.480	88	112	1.504
Totaux pour l'article 10		1.480	88	112	1.504
Totaux pour le chapitre 31-30		1.480	88	112	1.504

Chapitre 31-41 Police nationale. Rémunérations principales

Article 10 Personnels actifs

Titulaires

Agent de police (statut local)	268-391	1	"	"	1
Brigadiers de police	379-457	17.257	"	4.232	21.489
Brigadiers-majors de police	467-498	3.710	"	500	4.210
Capitaines de police	488-566	4.414	95	"	4.319
Caporaux (statut local)	412	4	"	"	4
Chefs de service, inspecteurs généraux	Gr.B bis	16	"	"	16
Chef du service de l'inspection générale de la police nationale	Gr.C-Gr.D	1	"	"	1
Commandants de police	520-643	2.969	255	"	2.714
Commandants de police (emplois fonctionnels)	643-672	1.035	"	30	1.065
Commissaires de police	355-636	693	70	"	623
Commissaires divisionnaires de police	733-Gr.B	578	"	"	578
Commissaires principaux de police	618-782	697	"	"	697
Directeurs adjoints, sous-directeurs, contrôleurs généraux	733-Gr.B	83	"	10	93
Directeurs des services actifs	Gr.C-Gr.E	12	"	"	12
Gardes (statut local)	-	6	"	"	6
Gardiens de la paix	265-415	79.677	4.246	637	76.068
Lieutenants de police	298-533	6.018	491	"	5.527

P.L.F. 2005

Chapitre 31-41 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Sergent (statut local)	561	1	"	"	1
Totaux pour les titulaires		117.172	5.157	5.409	117.424
Contractuels					
Enquêteur contractuel	270	17	17	"	"
Totaux pour les contractuels		17	17	"	"
Totaux pour l'article 10		117.189	5.174	5.409	117.424

Article 40 Personnels administratifs affectés dans les services actifs

Titulaires

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	5.827	64	189	5.952
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	1.145	10	"	1.135
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	2.325	17	13	2.321
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	606	10	"	596
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	418	30	"	388
Agents des services techniques de 1ère classe (échelle 3)	263-337	413	3	"	410
Agents des services techniques de 2ème classe de la police nationale (échelle 2)	263-323	"	8	40	32
Agents des services techniques de 2ème classe (échelle 2)	263-323	1.117	"	"	1.117
Agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale	271-378	561	"	90	651
Agents spécialisés principaux de police technique et scientifique de la police nationale	327-415	52	"	9	61
Attachés de la police nationale	348-641	323	17	33	339
Attachés principaux de 2ème classe de la police nationale	476-672	25	"	7	32
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641	2	"	"	2
Chefs de service de la police technique et scientifique	657-Gr.A	5	"	"	5
Directeurs de laboratoire de la police technique et scientifique	657-Gr.B	5	"	"	5
Documentaliste de 2ème classe	348-499	1	"	"	1
Infirmiers (es) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480	44	1	"	43

P.L.F. 2005

Chapitre 31-41 article 40

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Infirmiers (es) de classe supérieure des administrations de l'Etat	410-533	10	"	"	10
Ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale	368-657	75	"	14	89
Ingénieurs en chef de police technique et scientifique de la police nationale	657-820	25	"	6	31
Ingénieurs principaux de police technique et scientifique de la police nationale	451-782	38	"	"	38
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	4	4
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe	266-351	54	"	"	54
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	11	11
Médecins	378-820	6	"	2	8
Ouvrier professionnel des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	30	30	"	"
Professeur d'éducation physique et sportive de classe normale	348-657	1	"	"	1
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de police	376-513	226	6	"	220
Secrétaires administratifs de classe normale de police	290-462	891	18	70	943
Secrétaires administratifs de classe supérieure de police	351-488	313	13	5	305
Techniciens des laboratoires de classe exceptionnelle de la police technique et scientifique de la police nationale	357-513	20	"	7	27
Techniciens des laboratoires de classe normale de la police technique et scientifique de la police nationale	290-462	172	"	27	199
Techniciens des laboratoires de classe supérieure de la police technique et scientifique de la police nationale	333-488	35	"	4	39
Traducteurs de 2ème classe	348-618	20	"	"	20
Totaux pour les titulaires		14.785	227	531	15.089

Contractuels

Agents contractuels	820	6	"	21	27
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337	20	"	"	20
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323	659	214	"	445
Agents contractuels de 3ème catégorie de l'intérieur	263-298	40	"	"	40

P.L.F. 2005

Chapitre 31-41 article 40

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents contractuels (Direction de la surveillance du territoire)	263-397	12	"	5	17
Agent contractuel hors catégorie de l'intérieur	378-780	1	"	"	1
Agents contractuels, interprètes-traducteurs	263-397	7	"	"	7
Agents spéciaux sur contrat	269	22	"	"	22
Chargés de mission	390	7	"	"	7
Chargés de mission, interprètes-traducteurs	320-629	14	"	"	14
Directeur de recherche	740-812	1	"	"	1
Ingénieurs contractuels	820	32	"	"	32
Médecins	750	4	"	"	4
Médecins	591	16	3	"	13
Médecin-chef	808	1	"	"	1
Professeurs contractuels	501	21	"	"	21
Psychologues	565	2	"	"	2
Psychologues	482	75	5	5	75
Techniciens contractuels	450	27	"	"	27
Techniciens groupe V	263-356	10	"	"	10

Totaux pour les contractuels **977** **222** **31** **786**

Totaux pour l'article 40 **15.762** **449** **562** **15.875**

Totaux pour le chapitre 31-41 **132.951** **5.623** **5.971** **133.299**

Chapitre 31-95 Personnels ouvriers. Salaires et accessoires de salaire

Article 10 Défense et sécurité civiles

Ouvriers

Chefs d'équipe du métal catégorie 6	-	16	"	"	16
Chefs d'équipe du métal catégorie 7	-	4	"	"	4
Ouvriers du métal groupe 4 N	-	21	3	"	18
Ouvriers du métal groupe 5	-	61	"	"	61
Ouvriers du métal groupe 6	-	35	"	"	35
Ouvriers du métal groupe 7	-	23	"	"	23
Ouvrier du métal hors catégorie A	-	1	"	"	1
Ouvrier du métal hors catégorie B	-	1	"	"	1
Ouvrier du métal hors catégorie C	-	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-95 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ouvrier groupe 4	-	1	"	"	1
Totaux pour les ouvriers		164	3	"	161
Totaux pour l'article 10		164	3	"	161

Article 20 Police nationale. Services techniques**Ouvriers**

Chefs d'équipe du métal catégorie 6	-	51	"	"	51
Chefs d'équipe du métal catégorie 7	-	59	"	"	59
Ouvriers du livre E	-	4	"	"	4
Ouvriers du livre E+4	-	2	"	"	2
Ouvriers du livre OS2	-	4	"	"	4
Ouvriers du livre P1	-	15	"	"	15
Ouvriers du livre P2	-	11	"	"	11
Ouvriers du livre P3	-	10	"	"	10
Ouvriers du livre P3bis	-	12	"	"	12
Ouvriers du métal groupe 5	-	337	47	"	290
Ouvriers du métal groupe 6	-	380	"	"	380
Ouvriers du métal groupe 7	-	166	"	"	166
Ouvriers du métal hors catégorie	-	15	"	"	15
Totaux pour les ouvriers		1.066	47	"	1.019
Totaux pour l'article 20		1.066	47	"	1.019

Article 30 Police nationale. Services actifs. Ouvriers cuisiniers**Ouvriers**

Ouvriers du métal groupe 5	-	80	"	6	86
Ouvriers du métal groupe 6	-	175	"	"	175
Ouvriers du métal groupe 7	-	97	"	"	97
Totaux pour les ouvriers		352	"	6	358
Totaux pour l'article 30		352	"	6	358

Totaux pour le chapitre 31-95 **1.582** **50** **6** **1.538**

P.L.F. 2005

Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 37-30 Dotations globalisées de préfectures

Article 10 Préfectures : dépenses de personnel

Titulaires

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	7.603	3	335	7.935
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	1.494	"	46	1.540
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	2.984	"	90	3.074
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	938	"	42	980
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	1.413	230	66	1.249
Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	305	5	30	330
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	754	21	129	862
Agents du 1er groupe du service des systèmes d'information et de communication	271-415	252	4	5	253
Agents du 2ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	268-371	523	77	3	449
Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348	61	"	97	158
Agents principaux des services techniques de 1ère catégorie	356-488	5	1	"	4
Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	356-462	29	2	"	27
Attachés de préfecture	348-641	2.577	"	125	2.702
Attachés principaux de préfecture de 1ère classe	695-782	51	"	3	54
Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672	652	"	9	661
Chefs de garage (échelle 5)	271-378	64	2	1	63
Chefs de garage principaux (NEI)	359-393	26	"	"	26
Chef de service administratif des préfectures	705-820	157	160	3	"
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	139	"	35	174

P.L.F. 2005

Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	100	"	21	121
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	126	7	4	123
Contremaîtres des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur et de la sécu.publique (voie d'extinction)	271-378	26	2	"	24
Contremaîtres principaux des s.techniques du mat. du ministère de l'intérieur et de la sécu.publique (voie d'extinction)	327-415	76	"	1	77
Contrôleurs de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur	376-513	16	7	"	9
Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462	40	9	10	41
Contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur	351-488	18	"	5	23
Contrôleurs divisionnaires du service des systèmes d'information et de communication	404-542	36	"	1	37
Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication	318-491	167	"	16	183
Contrôleurs principaux du service des systèmes d'information et de communication	379-517	56	"	1	57
Directeurs de préfecture	589-797	268	254	9	23
Directeurs des services de préfecture	589-820	"	"	399	399
Directeurs des services de préfecture (échelon fonctionnel)	Gr.A	"	"	15	15
Ingénieurs en chef des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	618-782	3	"	1	4
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle	359-393	10	4	"	6
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe	271-378	48	"	5	53
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe	266-351	104	"	17	121
Inspecteurs du service des systèmes d'information et de communication	348-641	64	"	6	70
Inspecteur principal du service des systèmes d'information et de communication	433-672	"	"	1	1
Inspecteur régional du service des systèmes d'information et de communication	705-782	1	1	"	"
Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	245	"	12	257

P.L.F. 2005

Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Maîtres ouvriers principaux des services déconcentrés (EIS)	327-415	112	8	"	104
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	476	"	39	515
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	228	3	7	232
Préfets de classe normale	Gr.B bis-Gr.E	81	"	4	85
Préfets hors-classe	Gr.F	24	"	"	24
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	376-513	718	"	118	836
Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462	3.580	67	122	3.635
Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	351-488	1.042	33	22	1.031
Sous-préfets	451-782	"	"	254	254
Sous-préfet de 1ère classe	618-782	130	130	"	"
Sous-préfet de 2ème classe	378-618	113	113	"	"
Sous-préfets hors-classe	657-Gr.B	193	"	2	195
Totaux pour les titulaires		28.128	1.143	2.111	29.096

Contractuels

Agent contractuel	Gr.A	1	"	"	1
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	266-393	113	38	1	76
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337	516	53	33	496
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323	284	"	28	312
Agents contractuels de 1ère catégorie de l'intérieur	348-641	7	1	2	8
Agents contractuels de 2ème catégorie de l'intérieur	271-455	4	"	"	4
Agents contractuels de 3ème catégorie de l'intérieur	263-298	5	"	"	5
Agent contractuel de 3ème catégorie (SNEPC)	281-420	1	"	"	1
Agent contractuel groupe B bis	Gr.B bis	1	"	"	1
Agents contractuels hors catégorie de l'intérieur	378-780	3	"	"	3
Chargés de mission techniciens (Gr.III)	320-581	2	"	"	2
Contractuels d'assistance technique des programmes européens	-	65	"	117	182
Ingénieur ou chargé de mission (Gr.I)	372-808	1	"	"	1
Ingénieur ou chargé de mission (Gr.II)	320-645	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Techniciens (Gr.IV)	276-455	2	"	"	2
Techniciens groupe V	263-356	25	"	8	33
Totaux pour les contractuels		1.031	92	189	1.128
Totaux pour l'article 10		29.159	1.235	2.300	30.224

Totaux pour le chapitre 37-30 **29.159** **1.235** **2.300** **30.224**

Chapitre 39-01 Programme "Soutien des politiques de l'intérieur" (nouveau)**Article 50 Affaires financières et immobilières - Direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI)****Titulaires**

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	29	29
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	"	"	4	4
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	15	15
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	7	7
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	7	7
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	"	"	11	11
Attachés d'administration centrale	348-641	"	"	14	14
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	705-782	"	"	1	1
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	"	"	8	8
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	"	"	2	2
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	"	"	1	1
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	"	"	1	1
Contrôleurs de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur	290-462	"	"	9	9
Contrôleurs de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur	351-488	"	"	4	4
Ingénieur de 1ère classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	596-657	"	"	1	1

P.L.F. 2005

Chapitre 39-01 article 50

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ingénieurs de 2ème classe des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	348-581	"	"	8	8
Ingénieurs des travaux des services techniques du ministère de l'intérieur	348-618	"	"	4	4
Ingénieur des travaux divisionnaires des services techniques du ministère de l'intérieur	499-782	"	"	1	1
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618	"	"	5	5
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782	"	"	1	1
Ingénieurs en chef des services techniques du matériel du ministère de l'intérieur	618-782	"	"	3	3
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	7	7
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415	"	"	4	4
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	15	15
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	3	3
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	"	"	1	1
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	"	"	16	16
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	"	"	3	3
Totaux pour les titulaires		"	"	185	185
Contractuels					
Agents contractuels	-	"	"	10	10
Totaux pour les contractuels		"	"	10	10
Totaux pour l'article 50		"	"	195	195
Totaux pour le chapitre 39-01		"	"	195	195

P.L.F. 2005

Chapitre 39-02 article 60

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 39-02 Programme "Police nationale" - Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité, direction départementale de sécurité publique des Yvelines et secrétariat général pour l'administration de la police de Marseille (nouveau)

Article 60 Commandement, formation et logistique

Titulaires

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	"	"	64	64
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	"	"	10	10
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	"	"	17	17
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	"	"	10	10
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	"	"	16	16
Agents des services techniques de 1ère classe (échelle 3)	263-337	"	"	3	3
Agents des services techniques de 2ème classe de la police nationale (échelle 2)	263-323	"	"	8	8
Attachés de la police nationale	348-641	"	"	17	17
Infirmier (e) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480	"	"	1	1
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de police	376-513	"	"	6	6
Secrétaires administratifs de classe normale de police	290-462	"	"	18	18
Secrétaires administratifs de classe supérieure de police	351-488	"	"	13	13
Totaux pour les titulaires		"	"	183	183

Contractuels

Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323	"	"	11	11
Médecins	591	"	"	3	3

P.L.F. 2005

Chapitre 39-02 article 60

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Psychologues	482	"	"	5	5
Totaux pour les contractuels		"	"	19	19
Totaux pour l'article 60		"	"	202	202
Totaux pour le chapitre 39-02		"	"	202	202
Effectifs totaux		172.505	7.473	9.280	174.312

Autres annexes

P.L.F. 2005

État récapitulatif des crédits prévus pour 2005 au titre de la sécurité civile

Chapitres	Imputations	Montant du crédit (en milliers d'euros)		Nombre d'emplois correspon dants	Objet du crédit
		A.P. (éventuelle ment)	D.O., C.P.		
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales					
		147.090	406.394	2.057	
	Titre III		211.517	2.057	
	Personnel				
31-01	Administration centrale. - Rémunérations principales		10.780	392	Personnels techniques de la sécurité civile : groupement aérien, agents du service du déménagement et personnels de la sécurité civile.
31-02	Administration centrale. - Indemnités		761		
31-30	Sécurité civile. - Rémunérations principales		30.084	⁽¹⁾ 1.504	Personnels militaires de la sécurité civile
31-31	Sécurité civile. - Indemnités et allocations diverses		22.676		
31-95	Personnels ouvriers. - Salaires et accessoires de salaire		4.562	161	Personnels techniques.
31-98	Autres agents non titulaires. - Rémunérations et vacances		361		Vacataires effectuant des travaux pour le compte de la sécurité civile.
33-90	Cotisations sociales. - Part de l'Etat		28.428		Sécurité sociale et régime de retraite des agents non titulaires.
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat		979		Prestations sociales.
	Matériel				
34-31	Défense et sécurité civiles. - Moyens de fonctionnement		34.639		Moyens généraux des services.
34-82	Dépenses d'informatique et de télématique		211		Matériels informatiques.
	Subventions de fonctionnement				
36-51	Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris		71.712	⁽²⁾	Participation aux dépenses de personnel et de matériel ainsi que d'entretien et de loyer du casernement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

¹ Emplois qui ne sont pas inscrits au budget de l'Etat : sapeurs-pompiers des collectivités territoriales et du bataillon des marins-pompiers de Marseille mis à disposition de la direction de la défense et de la sécurité civiles

² Emplois financés conjointement par l'Etat, la ville de Paris et les collectivités territoriales de la petite couronne d'Ile-de-France

P.L.F. 2005

Chapitres	Imputations	Montant du crédit (en milliers d'euros)		Nombre d'emplois correspon dants	Objet du crédit
		A.P. (éventuelle ment)	D.O., C.P.		
37-50	Instituts d'études et autres organismes		6.324		Subvention à l'Institut national d'étude de la sécurité civile et programmes interministériels
	Titre IV		14.802		
41-31	Subventions pour les dépenses des services d'incendie et de secours		2.787		Subventions versées aux services départementaux en cas de sinistres graves, catastrophes, et participation à diverses actions de formation au profit des sapeurs-pompiers.
46-91	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques		160		Allocations aux victimes de calamités publiques, leur permettant de faire face à leurs besoins immédiats.
46-92	Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive)		11.855		Pensions des sapeurs-pompiers volontaires et de leurs ayants-droit.
	Titre V	85.640	115.075		
57-09	Recherche scientifique et technique	80	25		Recherche en matière de sécurité incendie, risques naturels et risques technologiques
57-40	Équipement immobilier du ministère de l'intérieur	7.200	5.600		Équipement en infrastructures de la défense et de la sécurité civiles
57-50	Équipement matériel du ministère de l'intérieur	78.360	109.450		Maintenance et modernisation du parc aérien de la défense et de la sécurité civiles.
57-60	Informatique et télématique. - Dépenses d'équipement	0	0		Équipement de transmissions de la sécurité civile.
	Titre VI	61.450	65.000		
67-50	Subventions d'équipement et achèvement des opérations en cours	61.450	65.000		

Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales

	Titre V				
59-02	Programme « Forêt »	46.721	47.185		Forêts et montagnes : protection contre les incendies et les risques naturels Interventions des forestiers-sapeurs Forêts et montagnes: acquisitions et travaux pour la protection contre les incendies et les risques naturels.
61-02	Conservatoire de la forêt méditerranéenne	9.980	9.980		Conservatoire de la forêt méditerranéenne

P.L.F. 2005

Imputations		Montant du crédit (en milliers d'euros)		Nombre d'emplois correspon dants	Objet du crédit
		A.P. (éventuelle ment)	D.O., C.P.		
Chapitres					
61-45	Fonds forestier national et autres interventions forestières	4.357	4.827		Restauration de terrains en montagne, défense de la forêt contre les incendies et entretien des dunes
Outre-mer					
46-93	Titre III Secours d'extrême-urgence aux victimes de calamités publiques		59		Allocations aux victimes de calamités publiques pour leur permettre de faire face aux besoins les plus urgents
Economie, finances et industrie					
		1.600	42.570	703	
	Titre III		23.340		
	Personnel				
31-90	Rémunérations principales		16.860	700	Coopération diverse Sauvetage et lutte contre la pollution en mer Sûreté transmanche et aéroportuaire
31-94	Indemnités et allocations diverses		6.480		
	Matériel et fonctionnement des services		18.130	3	
34-98	Moyens de fonctionnement des services déconcentrés		3.330		Sécurité des locaux et actions de sécurité
37-50	Trésor public : dépenses diverses		14.800	3	
	Titre V				
57-90	Equipements administratifs et techniques	1.600	1.100		Lutte contre la pollution en mer ; remise à niveau du POLMAR II

P.L.F. 2005

Chapitres	Imputations	Montant du crédit (en milliers d'euros)		Nombre d'emplois correspon dants	Objet du crédit
		A.P. (éventuelle ment)	D.O., C.P.		
Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer					
	I. Services communs et urbanisme		648	19	
	Titre III				
	Personnel				
1re et 3ème parties	Rémunérations et charges sociales		556	19	Rémunération de 19 agents du budget de la Mer mais toujours affectés dans les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)
	Fonctionnement				
Chapitre 36-20	Subvention à Météo-France		92		Actions spécifiques de sécurité civile : <ul style="list-style-type: none"> - Réseau de stations automatiques. - Protection de la forêt méditerranéenne. - Détection des risques d'avalanche. - Amélioration de la sécurité routière.
	V. Mer	10.224	35.873	595	
	Titre III				
1re et 3ème parties	Rémunérations et charges sociales		20.142	595	Rémunération des personnels des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) et des personnels du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes
	Moyens de fonctionnement des services				
34-98	Entretien et exploitation		7.073		Fonctionnement des CROSS et d'une partie des affaires maritimes (dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes).
	Titre IV				
46-32	Subvention dans le domaine maritime		618		Société nationale de sauvetage en mer.
	Titre V				
53-32	Police maritime et signalisation maritime	8.669	6.485		Équipement des CROSS et des moyens nautiques des affaires maritimes.
	Titre VI				

P.L.F. 2005

Chapitres	Imputations	Montant du crédit (en milliers d'euros)		Nombre d'emplois correspon dants	Objet du crédit
		A.P. (éventuelle ment)	D.O., C.P.		
66-32	Subvention d'équipement dans le domaine maritime	1.555	1.555		Équipement de la société nationale de sauvetage en mer.
Travail, santé et cohésion sociale					
	II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale		7.058	39	
	Titre III				
1re et 3e parties	Rémunérations et charges sociales		1.440	39	Rémunérations des agents affectés à la protection sanitaire. (Service du Haut fonctionnaire de Défense, autres services d'administration centrale et services déconcentrés)
34-98	Moyens de fonctionnement des services		4.000		
57-93	Equipements administratifs, sanitaires et sociaux	0	1.618		
Ecologie et développement durable					
		21.527	50.702	1.406	
	Titres III et IV		43.929		
34-98	Moyens de fonctionnement		3.800		Fonctionnement des services de prévision des crues
			9.929	1.107	Prévention des risques et information : - inspection des installations classées, secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles, commissions locales d'information et de concertation sur les risques technologiques ; - plans de prévention des risques technologiques
44-40	Subventions aux établissements publics dans le domaine de la radioprotection et de la sûreté nucléaire		30.200	299	Protection contre les rayonnements ionisants
	Titres V et VI	21.527	6.773		
57-20	Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement	5.000	1.500		Modernisation et réorganisation des services de prévision des crues
		8.229	3.709		Etudes sur la prévention des risques naturels et des risques technologiques
67-20	Protection de la nature et de l'environnement. Subventions	8.298	1.564		Subventions pour la prévention des risques naturels et des

P.L.F. 2005

Chapitres	Imputations	Montant du crédit (en milliers d'euros)		Nombre d'emplois correspon dants	Objet du crédit
		A.P. (éventuelle ment)	D.O., C.P.		
	d'investissement				risques technologiques : - aides aux collectivités locales pour études et travaux - mesures d'expropriation, délaissement
Défense					
		6.283	10.522	5	
	Titre III		4.239		
31-21	Personnels militaires. Services communs et autres services. Rémunérations principales		143	5	Militaires du SPAé travaillant au profit de la sécurité civile
31-22	Personnels militaires. Services communs et autres services. Indemnités et allocations diverses.		87		
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat		21		
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat		5		
33-92	Autres dépenses d'aide sociale		78		Action sociale bénéficiant aux marins-pompiers de Marseille ou aux militaires mis à disposition de la sécurité civile
34-01	Entretien et achat des matériels. Fonctionnement et entretien immobilier		3.877		
34-08	DGA. Fonctionnement		28		
	Titres V et VI				
54-41	Infrastructure	5.674	5.674		
66-50	Participation à des travaux d'équipement civil et subvention d'équipement social intéressant la collectivité militaire	609	609		

État annexe faisant ressortir les dépenses incombant antérieurement aux collectivités locales et prises en charge par l'Etat

Nature des charges

Éducation nationale ⁽¹⁾

Prise en charge des dépenses des I.U.F.M. [loi n° 90-587 du 4 juillet 1990]

Intérieur et décentralisation ⁽¹⁾

Application de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 :

- ♦ prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'équipement des préfetures et sous-préfetures
- ♦ prise en charge par l'Etat des dépenses de personnel de l'administration préfectorale mis à disposition

Outre-mer ⁽¹⁾

Application de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 :

- ♦ prise en charge par l'Etat des dépenses de personnel de l'administration préfectorale mis à disposition

Santé et solidarité ⁽¹⁾

Application de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 :

- ♦ prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement et d'équipement des D.D.A.S.S.
- ♦ prise en charge des dépenses de personnel des D.D.A.S.S. mis à disposition

Application de la loi n°99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle

Équipement et logement ⁽¹⁾

Application de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 :

- ♦ prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement et d'équipement des D.D.E.
- ♦ prise en charge des dépenses de personnel des D.D.E. mis à disposition.

Application de la loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 :

Agriculture et pêche ⁽¹⁾

Application de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 :

- ♦ prise en charge par l'Etat des dépenses de fonctionnement et d'équipement des D.D.A.F.
- ♦ prise en charge des dépenses de personnel des D.D.A.F. mis à disposition .

Culture et communication ⁽¹⁾

Application de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 :

- ♦ prise en charge des dépenses des personnels mis à disposition des départements (bibliothèques départementales de prêt, services d'archives départementales)

Totaux par année

¹ Les mouvements positifs viennent en déduction des crédits de la dotation générale de décentralisation (chap. 41-56). Les mouvements négatifs viennent en majoration des crédits de la dotation générale de décentralisation (chap. 41-56). N. B. : Depuis 1987, l'Etat assure directement les dépenses de fonctionnement des tribunaux judiciaires et supprime le remboursement aux départements

P.L.F. 2005

Depuis le 1er janvier 1963, l'Etat a pris en charge diverses dépenses qui incombait précédemment aux collectivités locales

Le tableau ci-dessous rappelle les dépenses qui ont été, de 1996 à 2004, transférées à la charge de l'Etat et celles qu'il est proposé de transférer en 2005.

(En milliers d'euros)									
1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
721	793	718	"	59	304	150	"	841	373
"	"	"	"	-14	"	"	"	"	"
4.112	1.120	3.572	269	221	420	807	530	-157	"
30	319	"	"	"	"	"	"	"	"
"	-2.708	-1.731	-473	"	"	"	"	"	"
1.126	-2.059	-357	386	277	392	337	97	227	74
				1.391.442	-173	-27.674	-55.681	"	
896	568	73	1.017	30	462	1.020	562	491	636
-3.552	-210	-3.050	-7.851	-3.078	-2.106	-816	194	-805	-12.992
								-3.084	
-26	72	"	"	102	13	"	"	"	"
2.344	238	369	370	258	-91	-224	189	267	56
-8.624	-852	-97	"	"	"	"	"	"	"
-2.973	-2.719	-504	-6.282	1.389.297	-780	-26.400	-54.109	-2.221	-11.853

P.L.F. 2005

Effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales

(En milliers d'euros)

	Prévision d'exécution 2004	PLF 2005
Dotations sous enveloppe		
Dotation globale de fonctionnement	36.802.665	37.078.389
<i>dont :</i>		
<i>majoration exceptionnelle de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale</i>	36.000	
<i>majoration exceptionnelle de la dotation d'aménagement</i>	15.000	9.512
<i>affectation de la taxe sur les conventions d'assurance (TCA) aux départements</i>		-880.000
Ajustement de la dotation globale de fonctionnement en collectif 2004	76.979	
Compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle	109.158	112.749
Dotation spéciale instituteurs	187.817	164.555
Dotation élu local	47.163	48.715
Dotation globale d'équipement des départements et des communes (A.P.)	904.469	931.602
Dotations régionale et départementale d'équipement scolaire et des collèges (A.P.)	894.640	921.480
Dotation générale de décentralisation ⁽¹⁾	797.161	858.139
Dotation générale de décentralisation Corse (1)	245.004	257.066
Dotation de décentralisation formation professionnelle	1.862.405	2.052.509
Dotation de compensation de la taxe professionnelle (hors réduction pour création d'entreprise – ex R.E.I.)	1.370.171	1.224.367
Majoration exceptionnelle au titre du règlement de Pantin pour la fraction 16%	35.580	17.790
Total	43.333.212	43.667.361
Dotations hors enveloppe		
Fonds de compensation pour la T.V.A.	3.710.000	3.791.000
Prélèvement au titre des amendes forfaitaires de la police de la circulation	500.000	560.000
Reversement de T.I.P.P. à la Corse	29.000	29.522
Dotation de développement rural (AP)	116.104	119.587
Subventions et comptes spéciaux du Trésor :		
– Subventions de fonctionnement (divers ministères)	891.915	901.900
<i>dont :</i>		
♦ Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	129.773	129.773
♦ Anciens combattants	672	450
♦ Aménagement du territoire	24.120	28.284
♦ Culture et communication	238.880	238.880
♦ Enseignement scolaire	5.769	

¹ y compris crédits inscrits sur le budget du ministère de la culture et transferts en gestion

P.L.F. 2005

◆ Ecologie et développement durable	5.701	5.701
◆ Équipement	92	92
◆ Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	94.839	98.676
◆ Jeunesse, sports et vie associative	24.747	24.747
◆ Justice	2.766	2.766
◆ Outre-mer	30.927	72.721
◆ Tourisme	2.909	2.900
◆ Transports	247.480	247.480
◆ Logement	3.300	3.300
◆ Ville et rénovation urbaine	79.940	46.130
– Subventions d'équipement (divers ministères) (A.P.): dont :	1.123.678	1.006.307
◆ Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	188.316	188.316
◆ Aménagement du territoire	54.000	50.000
◆ Culture et communication	218.720	218.720
◆ Défense	10.150	20.300
◆ Enseignement scolaire	23.760	13.334
◆ Enseignement supérieur	47.400	47.100
◆ Ecologie et développement durable	62.914	62.914
◆ Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	197.996	111.469
◆ Jeunesse, sports et vie associative	5.000	5.000
◆ Outre-mer	35.457	35.762
◆ Tourisme	7.653	8.600
◆ Transports	11.002	11.002
◆ Urbanisme et logement	64.500	64.500
◆ Ville et rénovation urbaine	196.810	169.290
– Comptes spéciaux du Trésor (A.P.) :		
◆ F.N.D.S.	36.600	36.600
Compensations d'exonérations et de dégrèvements législatifs :		
◆ D.C.T.P. Réduction pour création d'entreprise (ex R.E.I.)	121.620	77.905
◆ Compensation de perte de base de taxe professionnelle	138.206	138.206
◆ Compensation des exonérations relatives à la fiscalité locale	2.207.300	2.484.537
◆ Contrepartie de divers dégrèvements législatifs	8.028.000	8.625.000
Total	16.902.423	17.770.564
Total général	60.235.635	61.437.925

Fiscalité transférée (pour mémoire) (2)

Loi du 7 janvier 1983	6.462	6.734
Loi de finances pour 2004	4.903	4.951
Projet de loi de finances pour 2005		1.439
Total	11.365	13.124

P.L.F. 2005

Ressources spécifiques attribuées à la collectivité territoriale de Corse

(Application de la loi n° 91-428 du 13 mai 1991)

(En milliers d'euros)

Montant 2004 Montant 2005

Ressources fiscales

Maintenance des ressources affectées antérieurement à la région de Corse :

♦ taxe sur les véhicules à moteur immatriculés en Corse (estimation)	115	115
♦ droits de consommation sur les tabacs consommés en Corse (estimation)	28.851	29.775

Application de l'article 80 de la loi du 13 mai 1991 :

♦ droits de consommation sur les alcools perçus en Corse (estimation) ⁽¹⁾	0	0
--	---	---

Dispositions de la loi portant statut fiscal de la Corse :

♦ compensation de l'exonération de taxe professionnelle (estimation)	6.206	6.330
♦ reversement d'une fraction du produit de la taxe intérieure de consommation perçue sur les produits pétroliers (T.I.P.P.) mis à la consommation en Corse (estimation) (1)	24.857	25.305

Total	60.029	61.524
--------------	---------------	---------------

Ressources budgétaires (ch. 41-57 Intérieur)

Compensation du transfert de compétences au titre de la loi du 30 juillet 1982	}		
Compensation du transfert de compétences au titre de la loi du 13 mai 1991 :	}	76.577	83.098
♦ divers transferts de compétences (voirie, culture, DATAR, formation professionnelle) ^{(2) (3) (4)}	}		
♦ dotation de continuité territoriale		168.427	173.968
♦ dotation aux offices agricoles (4)		0	0
Total		245.004	257.066

Total général		305.033	318.590
----------------------	--	----------------	----------------

⁽¹⁾ en application des dispositions de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, les droits de consommation sur les alcools affectés à la collectivité territoriale de Corse sont remplacés par 4 points supplémentaires sur la part de TIPP affectée à la collectivité

⁽²⁾ Dont 9,207 M€ inscrits en LFI 2004 au chapitre 41-10 du budget de la Culture.

⁽³⁾ Dont 9,510 M€ inscrits en PLF 2005 au chapitre 41-10 du budget de la Culture et y compris les montants liés aux transferts de compétence à la collectivité territoriale de Corse.

⁽⁴⁾ en application des dispositions de la loi relative à la Corse, la dotation « Offices agricoles » est fusionnée avec la dotation transferts de compétence

P.L.F. 2005

État annexe relatif au produit des impôts transférés aux collectivités locales

L'article 120 de la loi n° 84-1208 du 29 décembre 1984 portant loi de finances pour 1985 prévoit que « le Gouvernement communique en annexe au fascicule retraçant les crédits du budget de l'Intérieur, dans le projet de loi de finances pour l'année :

1° Le montant, pour la dernière année connue, du produit de chacun des impôts transférés, en application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, aux départements et aux régions, globalement et par collectivité bénéficiaire;

2° Le montant prévisionnel pour l'année en cours du produit de chacun des mêmes impôts ».

En application de la loi du 7 janvier 1983 précitée, les collectivités locales ont bénéficié des transferts de ressources fiscales ci-après en contrepartie des charges résultant de leurs nouvelles compétences. Ces chiffres ont un caractère provisoire :

1° La taxe sur les certificats d'immatriculation des automobiles, ou taxe sur les « cartes grises » a été transférée aux régions à compter du 1er janvier 1984 (loi de finances pour 1983) [cf. Tableau 1].

2° Les droits d'enregistrement sur les mutations immobilières à titre onéreux et la taxe de publicité foncière ont été transférés aux départements à compter du 1er janvier 1984 (transfert réalisé par la loi de finances pour 1984) sauf pour le droit applicable aux mutations d'immeubles affectés à l'habitation, transférés en 1985 par la loi de finances pour 1985 (cf. tableau II).

3° La taxe différentielle sur les véhicules à moteur, communément dénommée « vignette », a été transférée aux départements à compter du 1er janvier 1984 (loi de finances pour 1984) [cf. tableau III].

4° Le tableau IV présente le montant prévisionnel global pour l'année 2004, de chacun des impôts transférés; compte tenu de la difficulté de réunir des chiffres prévisionnels homogènes, il n'a pas été possible de donner une évaluation par collectivité.

Par exception et en application de la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse, le transfert de la vignette est effectué, en Corse, au bénéfice de la collectivité territoriale de Corse.

P.L.F. 2005

Tableau 1
Taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules
[ou cartes grises] ⁽¹⁾

Régions (et départements les constituant)	(En euros) 2003 Rendement effectif
Île-de-France	
Ville de Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise	306.000.000
Champagne - Ardenne	
Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne	31.664.888
Picardie	
Aisne, Oise, Somme	38.424.472
Haute-Normandie	
Eure, Seine-Maritime	52.619.220
Centre	
Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret	43.939.550
Basse-Normandie	
Calvados, Manche, Orne	34.508.469
Bourgogne	
Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne	39.658.424
Nord - Pas-de-Calais	
Nord, Pas-de-Calais	87.302.938
Lorraine	
Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges	54.000.000
Alsace	
Bas-Rhin, Haut-Rhin	44.540.334
Franche-Comté	
Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort	28.443.799
Pays de la Loire	
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée	71.836.135
Bretagne	
Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan	58.500.000
Poitou - Charentes	
Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne	36.981.770

¹ Source : Préfectures

P.L.F. 2005

	(En euros)
Régions (et départements les constituant)	2003 Rendement effectif
Aquitaine	
Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques	74.911.639
Midi - Pyrénées	
Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne	64.802.943
Limousin	
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne	14.203.689
Rhône – Alpes	
Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie	150.000.000
Auvergne	
Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme	26.204.060
Languedoc - Roussillon	
Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales	55.640.000
Provence - Alpes - Côte d'Azur	
Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse	119.975.879
Corse	
Haute-Corse, Corse-du-Sud	5.469.000
Total France métropolitaine	1.439.617.209
Départements d'outre-mer	
Guadeloupe	7.000.000
Martinique	7.848.915
Guyane	2.233.030
Réunion	12.618.889
Total D.O.M	29.700.834
Total général	1.469.318.043

Tableau 2

Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière - 2003 ⁽¹⁾

(En euros)

Départements	Rendement effectif	Départements	Rendement effectif
01 Ain	40.466.042	48 Lozère	2.553.709
02 Aisne	21.892.838	49 Maine-et-Loire	41.119.215
03 Allier	15.366.609	50 Manche	23.323.756
04 Alpes-de-Haute-Provence	12.931.289	51 Marne	34.880.999
05 Hautes-Alpes	12.505.804	52 Haute-Marne	5.571.613
06 Alpes-Maritimes	209.424.834	53 Mayenne	12.993.933
07 Ardèche	15.017.309	54 Meurthe-et-Moselle	40.488.285
08 Ardennes	10.723.311	55 Meuse	8.031.297
09 Ariège	7.284.516	56 Morbihan	52.102.803
10 Aube	15.399.370	57 Moselle	45.732.612
11 Aude	28.235.699	58 Nièvre	10.219.467
12 Aveyron	11.135.875	59 Nord	139.853.020
13 Bouches-du-Rhône	150.711.269	60 Oise	55.381.938
14 Calvados	51.412.355	61 Orne	13.453.894
15 Cantal	5.073.351	62 Pas-de-Calais	64.329.756
16 Charente	17.469.370	63 Puy-de-Dôme	30.437.311
17 Charente-Maritime	55.400.072	64 Pyrénées-Atlantiques	48.388.664
18 Cher	14.523.895	65 Hautes-Pyrénées	12.098.112
19 Corrèze	10.252.114	66 Pyrénées-Orientales	45.046.352
20 Corse-du-Sud	10.204.028	67 Bas-Rhin	54.586.246
20 Corse (Haute-)	8.237.741	68 Haut-Rhin	39.802.127
21 Côte-d'Or	35.909.381	69 Rhône	132.780.094
22 Côtes-d'Armor	36.197.086	70 Haute-Saône	9.566.289
23 Creuse	4.762.129	71 Saône-et-Loire	22.931.032
24 Dordogne	25.870.969	72 Sarthe	27.524.771
25 Doubs	25.897.033	73 Savoie	40.979.867
26 Drôme	29.020.275	74 Haute-Savoie	86.837.024
27 Eure	33.251.058	76 Seine-Maritime	67.933.518
28 Eure-et-Loir	26.633.847	79 Deux-Sèvres	16.899.901
29 Finistère	53.041.260	80 Somme	26.239.599
30 Gard	53.157.744	81 Tarn	19.023.681
31 Haute-Garonne	89.057.067	82 Tarn-et-Garonne	12.524.885
32 Gers	10.752.471	83 Var	151.988.859
33 Gironde	111.011.354	84 Vaucluse	41.461.044
34 Hérault	95.832.542	85 Vendée	43.610.615
35 Ille-et-Vilaine	63.096.534	86 Vienne	20.419.109
36 Indre	9.677.688	87 Haute-Vienne	17.588.908
37 Indre-et-Loire	37.058.366	88 Vosges	15.908.069
38 Isère	83.692.024	89 Yonne	19.430.745
39 Jura	10.460.168	90 Territoire de Belfort	6.774.824
40 Landes	26.695.848	Région Île-de-France	
41 Loir-et-Cher	16.982.322	77 Seine-et-Marne	110.868.511
42 Loire	34.514.979	78 Yvelines	175.925.787
43 Haute-Loire	8.176.614	91 Essonne	110.992.124
44 Loire-Atlantique	97.590.930	92 Hauts-de-Seine	259.856.669
45 Loiret	41.338.579	93 Seine-Saint-Denis	96.540.674
46 Lot	11.064.752	94 Val-de-Marne	122.003.875
47 Lot-et-Garonne	17.986.168	95 Val-d'Oise	103.090.573

¹ Source : Direction générale des impôts. Chiffres correspondant aux recouvrements effectués par les directions des services fiscaux de la D.G.I.

P.L.F. 2005

Départements	Rendement effectif	Départements	Rendement effectif
75 Paris	534.504.859		
Total métropole	4.886.997.894		
Départements d'outre-mer			
971 Guadeloupe	12.649.062		
972 Martinique	9.642.235		
973 Guyane	2.939.573		
974 Réunion (la)	22.890.459		
Total Dom	48.121.328		
Total général	4.935.119.223		

Tableau 3
Taxe sur les véhicules à moteur - 2003 [vignette] (1)

(En euros)

Départements	Rendement effectif	Départements	Rendement effectif
01 Ain	892.131	49 Maine-et-Loire	1.616.471
02 Aisne	951.160	50 Manche	456.585
03 Allier	491.113	51 Marne	1.825.538
04 Alpes-de-Haute-Provence	224.732	52 Haute-Marne	288.942
05 Hautes-Alpes	247.421	53 Mayenne	555.866
06 Alpes-Maritimes	2.257.450	54 Meurthe-et-Moselle	1.304.640
07 Ardèche	408.330	55 Meuse	320.802
08 Ardennes	380.388	56 Morbihan	1.114.526
09 Ariège	203.819	57 Moselle	1.857.013
10 Aube	538.266	58 Nièvre	349.147
11 Aude	461.745	59 Nord	6.128.459
12 Aveyron	440.317	60 Oise	1.000
13 Bouches-du-Rhône	4.575.723	61 Orne	617.232
14 Calvados	972.009	62 Pas-de-Calais	1.857.062
15 Cantal	274.220	63 Puy-de-Dôme	1.327.099
16 Charente	524.163	64 Pyrénées-Atlantiques	1.286.337
17 Charente-Maritime	816.340	65 Hautes-Pyrénées	348.528
18 Cher	560.416	66 Pyrénées-Orientales	637.201
19 Corrèze	329.487	67 Bas-Rhin	3.098.362
21 Côte-d'Or	1.407.905	68 Haut-Rhin	1.498.720
22 Côtes-d'Armor	913.666	69 Rhône	7.604.457
23 Creuse	172.755	70 Haute-Saône	245.116
24 Dordogne	579.850	71 Saône-et-Loire	917.685
25 Doubs	795.905	72 Sarthe	1.061.342
26 Drôme	1.102.421	73 Savoie	1.169.984
27 Eure	674.687	74 Haute-Savoie	1.291.550
28 Eure-et-Loir	883.484	76 Seine-Maritime	3.499
29 Finistère	1.582.084	79 Deux-Sèvres	905.228
30 Gard	939.327	80 Somme	791.497
31 Haute-Garonne	2.450.002	81 Tarn	465.815
32 Gers	263.251	82 Tarn-et-Garonne	311.548
33 Gironde	3.163.579	83 Var	1.330.960
34 Hérault	1.621.067	84 Vaucluse	1.102.441
35 Ille-et-Vilaine	2.124.182	85 Vendée	1.199.657
36 Indre	432.076	86 Vienne	550.181
37 Indre-et-Loire	1.386.670	87 Haute-Vienne	912.481
38 Isère	2.333.493	88 Vosges	606.352
39 Jura	377.264	89 Yonne	105.171
40 Landes	549.646	90 Territoire de Belfort	160.234
41 Loir-et-Cher	555.568	Région Île-de-France	
42 Loire	1.457.435	77 Seine-et-Marne	2.601.279
43 Haute-Loire	269.690	78 Yvelines	6.070.444
44 Loire-Atlantique	2.260.546	91 Essonne	3.106.652
45 Loiret	1.688.471	92 Hauts-de-Seine	14.172.637
46 Lot	237.978	93 Seine-Saint-Denis	3.375.353
47 Lot-et-Garonne	423.817	94 Val-de-Marne	3.624.872
48 Lozère	116.157	95 Val-d'Oise	2.849.521

¹ Source : Direction de la comptabilité publique et D.G.I. pour la Corse.

P.L.F. 2005

Départements	Rendement effectif	Départements	Rendement effectif
75 Paris	10.807.028		
Départements d'outre-mer			
971 Guadeloupe	383.328		
972 Martinique	329.562		
973 Guyane	551.890		
974 Réunion (la)	1.519.701		
Total D.O.M.	2.784.481		
Région de Corse	115.000		
Total général	143.044.200		
Total départements (hors Corse)	142.929.200		

Tableau 4**Evolution du montant prévisionnel pour 2004 du produit des impôts transférés aux collectivités locales**

(En M€)

Impôts	Collectivité bénéficiaire	Montant prévisionnel
Taxe sur les cartes grises	Région	1 400
Droit départemental d'enregistrement et taxe départementale de publicité foncière	Département	4.917
Taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)	Département	145
Quote-part de taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	Département	4.903
Total		11.365